

vingt ans ensemble



Bernard MORLINO

avec nos différences

**Compte-rendu
des Assises nationales
contre le racisme**

MAISON DE L'UNESCO - 16-17-18 mars 1984

Editions Différences

VIVRE ENSEMBLE AVEC NOS DIFFERENCES

SOMMAIRE

Editorial	4
Appel	6

Séance plénière, interventions de :

François Grémy	10
Albert Jacquard	12
Jean Claude Bonnegrace	14
Georges Lemoine	15
James O.C. Jonah	16
Farida Belghoul	18
Véronique de Rudder	20

Forums :

Habitat et cadre de vie	28
Entreprise et droit des travailleurs	36
Medias	42
Histoire et cultures	48
Ecole et éducation	54
Participation à la vie publique	60

Séance de clôture, interventions de :

Mohamed Sahnoun	68
Georgina Dufoux	70
George Pau-Langevin	72
Revue de presse	76

UNE ENTREPRISE DE LONGUE HALEINE

Les Assises Vivre ensemble avec nos différences, proposées en juin 1983, sont devenues en 1984 une campagne de toute une année, assumée par plus de vingt organisations (1), directement impliquées dans sa mise en œuvre, et soutenue par près de cent autres, ainsi que par de nombreuses personnalités de tous les horizons. On a rarement vu en France un mouvement aussi ample, aussi profond.

De quoi s'agit-il ? D'abord d'un constat. Dans la société française, coexistent des communautés diverses : régionales, religieuses, immigrées. Ces dernières, surtout, sont dénigrées, marginalisées, privées de certains droits malgré les progrès accomplis ; elles aspirent à la fois à une meilleure insertion et à l'expression authentique de leur personnalité. Les choses étant ce qu'elles sont, les immigrés, pour la plupart en France depuis plus de dix ans, et surtout leurs enfants, sont appelés à partager durablement notre vie commune ; ils jouent un rôle dynamique pas seulement dans le domaine de l'économie, mais aussi dans la vie sociale et culturelle, voire même dans la défense de valeurs démocratiques et humaines trop souvent oubliées — on l'a vu par exemple lors de la Marche pour l'égalité d'octobre-décembre 1983. Alors, une question se pose : va-t-on admettre pleinement cette réalité, ou la nier, tenter vainement de la détruire, comme certains le font aujourd'hui ? Autrement dit, le dilemme est entre, d'une part, le racisme, l'opposition Français/immigrés pouvant conduire à des drames, et d'autre part la coopération féconde dans le pluralisme et l'amitié.

La seconde option — celle que, bien sûr, nous choisissons — ne va certes pas sans problèmes. Les thèmes de l'agitation raciste : chômage, habitat, insécurité, école, équipements sociaux, dégradation de l'identité française, correspondent à des

données concrètes de la situation actuelle, péniblement ressenties par la majorité de la population. La mystification consiste à expliquer ce malaise par la présence des immigrés et à présenter le « départ » de ceux-ci comme une solution-miracle. A l'évidence, cette démagogie vise non à résoudre, mais à exploiter tout ce qui peut aller mal, à des fins politiques bien précises. En fait, les améliorations nécessaires concernent également Français et immigrés, ce qui exige, au lieu des divisions, une lutte conjointe efficace.

« Un mouvement profond qu'il convient d'étoffer »

Tel est le sens de la campagne « Vivre ensemble avec nos différences ». Se rencontrer « sur le terrain », analyser les causes réelles des difficultés, examiner comment y remédier, intervenir, faire appel aux pouvoirs publics : c'est ainsi et ainsi seulement qu'on peut surmonter les tensions fréquemment engendrées par les conditions et les structures socio-économiques elles-mêmes. « Vivre ensemble » n'aurait aucun sens, si l'on s'en tenait aux bonnes intentions, sans changer le contexte, si ce n'était pas avant tout prendre en mains ensemble le présent et le futur pour vivre mieux.

Nous ne partons pas de zéro. Maints exemples de dialogue et d'action sont apparus au cours des Assises locales tenues un peu partout en France fin 1983 et début 1984, dans des entreprises, des quartiers, des établissements scolaires, des centres culturels. Ces expériences résultent d'initiatives de municipalités, d'associations, d'enseignants, de travailleurs sociaux. Elles rejoignent les premières réalisations d'organismes créés sur la base d'études accomplies à la fois par des élus et des chercheurs ou praticiens de diverses disciplines : la

Délégation à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficultés, (ancienne Commission Schwartz) ; la Commission nationale pour le développement social des quartiers, dite Commission Pesce (ancienne Commission Dubedout) ; le Conseil national de prévention de la délinquance (ancienne Commission Bonnemaïson).

Un mouvement profond est en cours, qu'il convient d'étoffer, d'accélérer pour maîtriser l'évolution de ce pays, qui a déjà connu au long de son histoire tant de rencontres et d'apports mutuels entre populations d'origines diverses, au point qu'aujourd'hui un Français sur trois compte au moins un étranger parmi ses arrière-grands-parents. S'entendre, se concerter, ce n'est pas une utopie, c'est une nécessité qu'impose le réalisme.

Ces faits, ces perspectives ont été soulignés par les deux mille participants aux Assises nationales, les 16, 17 et 18 mars, à Paris, à la Maison de l'UNESCO, particulièrement dans les six forums où se sont déroulés des débats animés, nourris de nombreux témoignages. D'où le grand intérêt de ce rassemblement, sa portée dépassant nos frontières puisque la date choisie coïncidait avec la

Journée internationale contre le racisme et que deux représentants de l'ONU y ont pris la parole. Le présent compte-rendu n'est pas un document d'archives sur un événement dépassé. Les Assises nationales n'ont été qu'un « temps fort » dans une longue mobilisation. En s'appuyant sur elles, il importe de poursuivre la réflexion et l'action. Pendant l'été et l'automne 1984, doivent se tenir des Assises départementales qui feront le bilan des observations et des propositions recueillies au cours des mois précédents au plus près des préoccupations quotidiennes. Autour d'une autre date symbolique, la Journée internationale des Droits de l'Homme (10 décembre), une nouvelle initiative de caractère national est prévue par les organisations qui ont mené à bien celle de mars. Il va de soi que les graves questions débattues n'auront pas alors cessé de se poser. C'est une entreprise de longue haleine qui a commencé. Pour construire un avenir de concorde et d'échange entre les diverses communautés de la France contemporaine, pour vivre ensemble normalement dans le respect de chacun, il faudra encore bien des efforts. Cette brochure sera d'une grande utilité pour tous ceux qui veulent y prendre part. □

(1) Organisations ayant préparé les Assises nationales :

Amicale des Algériens en Europe, Association des Marocains en France, Association des Originaires du Portugal, Association des Travailleurs Marocains en France, Centre d'Informations et d'Etudes sur les Migrations, Cimade, Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion, Comité National d'Information des Nomades, Comité pour les Droits Civiques des Immigrés, Commission Episcopale des Migrants, Confédération Générale des Travailleurs, Conseil des Associations d'Immigrés en France, Fédération des Associations des Emigrés Espagnols en France, Fédération des Travailleurs Africains en France, Fédération Léo-Lagrange, Fédération Protestante de France, Groupement National des Organisations et Associations d'Outre-Mer, Jeunesse Ouvrière Chrétienne, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, Mouvement des Radicaux de Gauche, Parti Communiste Français, Parti Socialiste, Radio-Beur, Sans Frontière.

Les autres organisations participantes figurent dans la liste des signataires de l'Appel. □

APPEL POUR LA TENUE DES ASSISES CONTRE LE RACISME



« **VIVRE ENSEMBLE AVEC
NOS DIFFERENCES** »

Nous sommes inquiets de la montée du racisme désignant tout particulièrement les communautés immigrées à la vindicte publique. Faut-il rappeler la série de meurtres de l'été dernier qui venaient à la suite de nombreux autres, les campagnes haineuses par voie d'affiches et de tracts, l'exploitation politique de difficultés communes à toutes et à tous sur la base d'arguments fallacieux.

Nous sommes convaincus qu'il n'existe d'autre issue, sinon l'affrontement violent et généralisé, que de vivre ensemble dans la connaissance et le respect mutuels de nos différences. La France, au fil des siècles, a su accueillir de nouveaux arrivants qui sont aujourd'hui nos ancêtres, et, au nom de la plus élémentaire justice, il doit en être de même aujourd'hui.

Nous appelons à organiser des Assises contre le racisme sur le thème « Vivre ensemble avec nos différences ». Ces Assises, d'ici à mars prochain, réuniront successivement, aux niveaux local et national, des hommes et des femmes, des organisations et des familles de pensée de tous horizons, qui porteront témoignage et réfléchiront ensemble avec leur sensibilité propre et au travers de leurs expériences.

Ainsi, nous ferons en sorte tous ensemble que l'histoire de ce pays continue dans un pluralisme fécond, sous le signe des idéaux républicains

Michel Abrahamian, Association de Solidarité Franco-Arménienne. Mangopi Aka, écrivain, Centre de Recherches et d'Informations Générales sur le tourisme en Afrique (CRIGTA). Jean-Claude Allanic, journaliste. Madeleine Allengirand, avocate. Jy Amady, Association Générale des Travailleurs Sénégalais en France (AGTSF). Marcel Amont, artiste. Jean Andrieu, conseiller général. Jean-Jacques Anglade, maire de Vitrolles. Gustave Ansart, député. Jean Anselme, Union Départementale de Paris de la Fédération Nationale des Infirmes Moteurs et Paralysés. Eduardo Aparicio, Fédération des Associations d'Espagnols Emigrés en France (FAEEF). Pierre Arezki, acteur. Association des Etudiants et Stagiaires Maliens en France. Gilles Atlan, metteur en scène. Josette Audin, professeur. Henri Auger, maire de Lons-Le-Saunier. François Autain, sénateur.

Jacques Badet, député. Maurice Bambier, maire de Montataire. Alain Bancharel, syndicaliste. Gérard Bapt, député. Augustin Barbara, sociologue. Henri Bartoli, professeur d'Université. Claude Bartolome, député. Gérard Basson, avocat. Umberto Battist, député. Pierre Bauby. Jean-Michel Baylet, député. Raoul Bayou, député. Guy Béart, artiste. Simone de Beauvoir, écrivain. Charles Beller, Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs (UEVACJ). Roger Bellet, professeur. Jean Benoît, journaliste. Zine-El-Abidine Bentabed, « Connaitre l'Islam ». M. Bentebria, Convention des Français Musulmans. Jean Béranger, sénateur-maire de Marly-le-Roi. Marcellin Berthelot, maire de Saint-Denis. Michel Berthelot, conseiller général. Jacques Bertin, chanteur. Gérard de Bernis, professeur. Alain Billon, député. Lucien Bitterlin, Association de Solidarité Franco-Arabe. Augusto Boal, Théâtre de l'Opprimé. Jean Boisson, historien. Général Jacques de Bollardière. Gilbert Bonnemaïson, député. Yves Bono, conseiller général. Robert Borrel, maire d'Annemasse. Jean-François Botrel, professeur. Claude Bourdet, journaliste. Pierre Bourdieu, professeur. Jean Briane, député. Evangelos Bricas, chercheur. Alain Brune, député. Yvonne Brunhammer, Conservateur de Musée. Christian Bruschi, professeur.

Etienne Camy-Peyret, professeur. Jean Capievic, maire de Vaux-en-Velin. Jean Cardonnel, dominicain. Michel Carlet, député. Jean-Claude Cassaing, député. Jacques Chaban-Delmas, député-maire de Bordeaux. Colette Chaigneau, députée. Christian de Chalonge, cinéaste. Robert Chambeiron, député européen. Jean-Pierre Chambellan, sportif. Guy Chanfrault, député. Jean-Pierre Changeux, professeur. Michelle Charpentier, conseillère générale. Pierre Charreton, professeur. François Chaumette, Sociétaire de la Comédie Française. Yves Chaussignand, syndicaliste. Saïd Chergui, Amicale des Algériens en Europe. Jean-Pierre Chevalier, CNIN Etudes Tsiganes. Belkhir Chicha, directeur de foyer. Paul Chomat, député. Marie-José et Paul-Henry Chombart de Lauwe, chercheurs. Jacqueline Chonavel, maire de Bagnolet. Didier Chouat, député. Georges-Emmanuel Clancier, écrivain. Jean-Hugues Colonna, député. Marianne Cornevin, historienne. C. Costa-Gavras, cinéaste. Jacqueline Costa-Lascoux, chercheur. André Costes, prêtre, Commission Episcopale des Migrants. Lucien Couqueberg, député. Antoine Court, professeur. André Cousin, maire de St Laurent s/Saône. Jean Cuguen, maire de St Cyr l'Ecole. Jean Cuisance, Fédération Internationale pour les Echanges Educatifs d'Enfants et d'Adolescents (FIEEA). Lucienne Cuzol, directrice d'école. Mejid Daboussi Amar, Sans Frontière. Jean Daniel, journaliste. Jean Dasté, comédien. Albert Daum, enseignant, syndicaliste. Georges Davezac, Ligue Française de l'Enseignement et Education Permanente. Jean-Pierre Decombas, maire des Martres-de-Veyre. Jean-Pierre Defontaine, député. Jacques Delaporte, évêque, Commission Episcopale des Migrants. Philippe Delepeleire, chercheur. Christian Delorme, prêtre. Michel Denis, professeur. Bernard Derosier, Fédération Nationale Léo-Lagrange. Jacques Derrida, professeur. Alain Desbois, chercheur. Yves Dollo, député. Geneviève Domenach-Chiche, Fédération Nationale Léo-Lagrange. Louis Don Marino, maire d'Eragny s/Oise. Michel Drach, cinéaste. Françoise Driot, journaliste. René Drouin, député. Roger Dubien, journaliste. Guy Ducloné, député. André Dupont, les « Amis de la Vie ». Lydie Dupuy, députée. Paul Durafour, député.

Michel Echaubard, Ligue des Droits de l'Homme. Pierre Emmanuel, de l'Académie Française. José Escanez, maire de Château-Arnoux. Claude Estier, député. Claire Etcherelli, écrivain.

Roger Fajardie, député européen. Alain Fantapie, Médias et langage. Tewfik Farès, réalisateur de télévision. Philippe Farine, conseiller de Paris. Jean-Paul Farré, comédien. Jack Farureau, chercheur. Jean Faucher, Tourisme et Travail. Jean-Marie Faucillon, syndicaliste. Henri Fauré, professeur. François Favreau, évêque de Nanterre. Joël Favreau, artiste. Jean Ferignac, proviseur de lycée. Jacques Ferran, journaliste. Jean Ferrat, artiste. Daniel Ferrenbach, maire de St Cyr. Paul-Albert Février, professeur. Jean-Marie Firmesse, maire de St Rigomer. Alain Fliti, Association France-Algérie. Jacques Floch, député-maire de Rezé. Jean-Pierre Fontaine, conseiller technique. Brigitte Fossey, artiste. Charles Foulon, professeur émérite. Michel de la Fourrière, conseiller général. Jacqueline Fraysse-Cazalis, députée. Jean-Paul Fredon, Président de la Fédération Nationale des Francs et Franches Camarades (FFC). Dominique Frelaut, député-maire de Colombes. Jean-Paul Fuchs, député.

Jean-Pierre Gabarrou, député-maire de Castres. Andrée Gaillard, directrice d'école. Joannés Galland, syndicaliste. Jacques Galtier, pasteur, Fédération protestante de France. Diamantino Galvao, Association des Originaires du Portugal (AOP). Edmond Garcin, député-maire d'Aubagne. Françoise Gaspard, députée. Gilbert Gaston, conseiller général. Serge Gaubert, professeur. Gérard Gaumé, syndicaliste. Bernard Genetet, médecin. François Geoffroy, Fédération Française des MJC. Pierre Géry, Cimade. Roger Gicquel, journaliste. Françoise Gillier, Action Catholique des Enfants (ACE). Francis Giolitti, député. Michel Girard, conseiller général. Pierre Girardot, conseiller général. Jean-Pierre Gourmelon, Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV). Yvette Gouyette, directrice d'école. Noël Grandamme, directeur de centre culturel. Georges Granier, Aide française aux immigrés de l'Hérault. F. Gremond, Inter Service Migrants. François Grémy, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). François Guérin, professeur de médecine. Eugène Guillevic, poète. Georges Guillon, directeur Ecole Normale. Jean Guilloux, prêtre, aumônier des étudiants africains. Annie Guissani, chercheur.

Mohamed Hait, Association des Marocains en France (AMF). Gisèle Halimi, députée, Intergroupe parlementaire contre le racisme. Roger Hanin, acteur. Michel Hareng, syndicaliste. Pierre Jabez Hélias, écrivain. Guy Herbulot, évêque de Corbeil. Michel Hidalgo, directeur technique national de foot-ball. Éléonore Hirt, actrice. Michel Huguin, administrateur du C.I.C. Adrienne Horvath, députée-maire de St Martin de Valgalgues. Jean François Hory, député. Marcel Houel, député-maire de Vénissieux. Georges Hourdin, journaliste. Christiane Huraux-Rendu, médecin, Comité médico-social pour la santé des migrants. Manfred Imerglik, avocat. Jacques Isabet, maire de Pantin.

Edmond Jabès, écrivain. Albert Jacquard, généticien. Claude Jaguelin. C.E. Renault. Frédéric Jalton, député. Lydie Jamin, directrice de théâtre. Parfait Jans, député. Adil Jazouli, Comité pour le Développement des Droits Civiques des Immigrés. Jean-Paul Jean, syndicaliste. Raymond Jean, écrivain. Anne Joliot, chercheur. Léopold Joly, conseiller général. Michel Jonasz, chanteur. Denise Jourdan-Hemmerding, musicologue. Alain Journet, député. Pierre Joxe, député. Jacques Jurquet, écrivain.

Jean-Pierre Kahane, professeur. Roger Kahane, réalisateur. Khadidja Khali-Attaf, Union des Femmes Musulmanes de France. Joseph Kiticki-Kouamba, Fédération des Travailleurs Africains en France (FETAF). Alain Krivine. Serge Kriwoski, Union Progressiste. Louis Kuehn, évêque de Meaux. Jean-Joseph Kupernosc, Association Jeunes Actions Recherches (AJAR).

Pierre Lacroix, aumônier Antilles-Guyane. Madeleine Lagane, enseignante. Dominique Lahalle, chercheur. André Lajoinie, député. Serge Lana, Amicale Franco-Italienne. Bernard Langlois, journaliste. Janine Laronde, directrice d'école. Claude Larzul, avocat. François Launay, syndicaliste. Annie Laurant, écrivain. Jérôme Lavergne, chercheur. Georges Lazzarino, adjoint au maire de Marseille. Jean-Pierre Le Coadic, député. Charles Lederman, sénateur. Jacques Lederman, syndicaliste. Maurice Legendre, conseiller général. Michel Leiris, écrivain. Gérard Leman, Pax Christi. Bruno Le Masson, Fédération Nationale des Malades, Infirmités et Paralysés (FNMIP). Olier de Léon, professeur. Madame Léon-Jouhaux. Louis Le Pen, député. Clément Lepidis, romancier. Albert Lévy (MRAP). Henri Librach, Mouvement Juif Progressiste (MJP). Jean-Pierre Liégeois, professeur d'Université. François Liot, professeur de médecine. Michael Lonsdale, comédien. Niki Lorier, Comité national d'Entente des Gens du Voyage. Jean-Louis Louvière, directeur institut handicapés. Jean-Pierre Lucas, Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA). Gérard Lyon-Caen, professeur de Droit.

Christian Madec, chercheur. Alain Mahé, Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). Jean Maire, Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion (CLAP). Brigitte Maison, chercheur. Jean Maisonat, député. Henri Malberg, conseiller de Paris. Robert Malgras, député. Etienne Manac'h ambassadeur de France. Stanislas Mangin, Conseiller d'Etat honoraire. Denis Manuel, comédien. Guy et Renée Marchand, Citoyens du Monde. Jacqueline Marchand, Union Rationaliste. Philippe Marchand, député. Michel Marmion, Féd. Fse d'Athlétisme. Pierre Marsal, chercheur. Jacques Marson, maire de La Courneuve. Pierre Martaguet, magistrat. Nadine Martinelli, comédienne. Jo Martynciow, professeur. François Massot, député. Nicole Massu-Dugard, La Vie Nouvelle. Gilberte Mathieu, directrice d'école. Jean-Luc Mathieu, Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer (ANT). Jacques Maury, pasteur, Fédération protestante de France. Matéo Maximoff, pasteur. Albert Memmi, écrivain. Paul Mercieca, député. Samia Messaoudi, Radio-Beur. André Micallef, pasteur, Mission Populaire Evangélique de France. Gratiem Midonet, artiste. Louis Minetti, sénateur, Comité de défense des libertés et Droits de l'Homme en France et dans le monde. Michel Mitrani, cinéaste. Eveline Molina, présidente de M.J.C. Robert Mondargent, député. Alain Monod, avocat. Théodore Monod, membre de l'Institut. Georges Montaron, journaliste. M. Morley, « Le Monde à Paris ». François Mortelette, député. René Moustard, Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT). Francine Muraille, syndicaliste. Jean Natiez, député. Carlo Nell, peintre. Paulette Nevoux, députée. Madame Noema, Fédération Internationale des Femmes d'Outre-Mers (FIFOM). Philippe Noiret, comédien. Roger-Yves Noisel, directeur de M.J.C.

Louis Odru, député. Jacqueline Olive, chercheur. Philippe Ozouf, professeur.

Jean-Félix Pace, auteur-compositeur. Charles Palant (MRAP). Euzhan Palcy, réalisatrice. Robert Pastuglia, Association pour l'Enseignement du Français aux Travailleurs Immigrés (AEFTI). François Patriat, député. George Pau-Langevin (MRAP). Jean-Pierre Penicaut, député-maire de St Paul-les-Dax. José Pentoscrope, Centre d'Information, de Formation, d'Insertion, Réinsertion, Recherche et Développement pour les Originaires d'Outre-Mer (CIFORDOM). Antonio Pérotti, Centre d'Information et d'Etudes des Migrations (CIEM). Gilles Perrault, écrivain. Rudolphe Pesce, député. Louis Pettiti, avocat. « Peuples Solidaires ». Michel Piccoli, comédien. Claude Piéplu, comédien. Jean Pihan, prêtre. René Piquet, député européen. Paul Poli, Ligue Française de l'Enseignement et Education Permanente. Urban Politenski, maire de Longwy. Jean-Claude Portheault, député-maire de St-Jean de la Ruelle. Guy Poussy, conseiller général. Vladimir Pozner, écrivain. André Prenant, professeur-assistant. Daniel Prin, conseiller général. Eliane Provost, députée. Colette Prud'homme, directrice école primaire. Francis Pudlowski, avocat. René Pupier, professeur.

André Quilis, professeur d'EPS, ex-international de rugby.

Moussa Rabahi, Comité des Travailleurs Algériens (C.T.A.). Abdelkader Rahmani, collègue international du Tiers-Monde. Roland Rappaport, avocat. André Raugot, Union Internationale des Organismes Familiaux. Henri Ravera, maire de Bagneux. Madeleine Reberieux, historienne. Jean-Pierre Rebitz, syndicaliste. Nicole Rein, avocate. René Richard, entraîneur de hand-ball. Claude Richard-Molard, Ligue Fse pour la Paix et la Liberté. Jean Rigal, député. René Rio, Etudes Tsiganes. Emmanuelle Riva, actrice. Dominique Rivière, Fédération des Associations Réunionnaises. Rassemblement de l'Emigration Réunionnaise (FAR-RER). Michel Robert, assistant. André Rognard, maire de Mâcon. Roger Roucaute, maire d'Alès. André Rouvière, sénateur. Jules Roy, écrivain.

Joseph Sanguedolce. Pierre Santini, comédien. Serge Sardella, maire de Malijai. Georges Sarre, député. Yves Saudmont, maire de Nanterre. Catherine Sauvage, chanteuse. Leïla Sebbar, écrivain. Maxime Seligmann, professeur. Gilbert Senès, député. Frank Serusclat, sénateur. Gilles Servat, chanteur. Yazid Sefsouf, sociologue-démographe. Jeannine Simon, directrice école maternelle. Yves Simon, écrivain-chanteur. Jean Sirvin, maire de St Christolles-Alès. J.F. Sitruk, Association Vitruve. Francesca Solleville, chanteuse. Madeleine Sologne, artiste. Gérard Soulier, France Terre d'Asile. Daniel Spagnou, maire de Sisteron. Charles Steinman, Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE). Olivier Stirn, député-maire de Vire. Marie-Josèphe Sublet, députée. Pierre Sudreau, maire de Blois. Jean Suret-Canale, maître-assistant.

Pierre-André Taguieff, professeur de philosophie. Michèle Tailleu, professeur. Jean Tardito, conseiller général. Edouard Tchorzewski (UJRE). Alain Terrenoire, député honoraire. Jacques Thobie, professeur. Jean-Claude Tirel, chercheur. Gérard Titus-Carmel, artiste-peintre. Stanislas Tomkiewicz, chercheur. Pierre Toulat, prêtre. Annie Tresgot, cinéaste. Joseph Trilles, Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

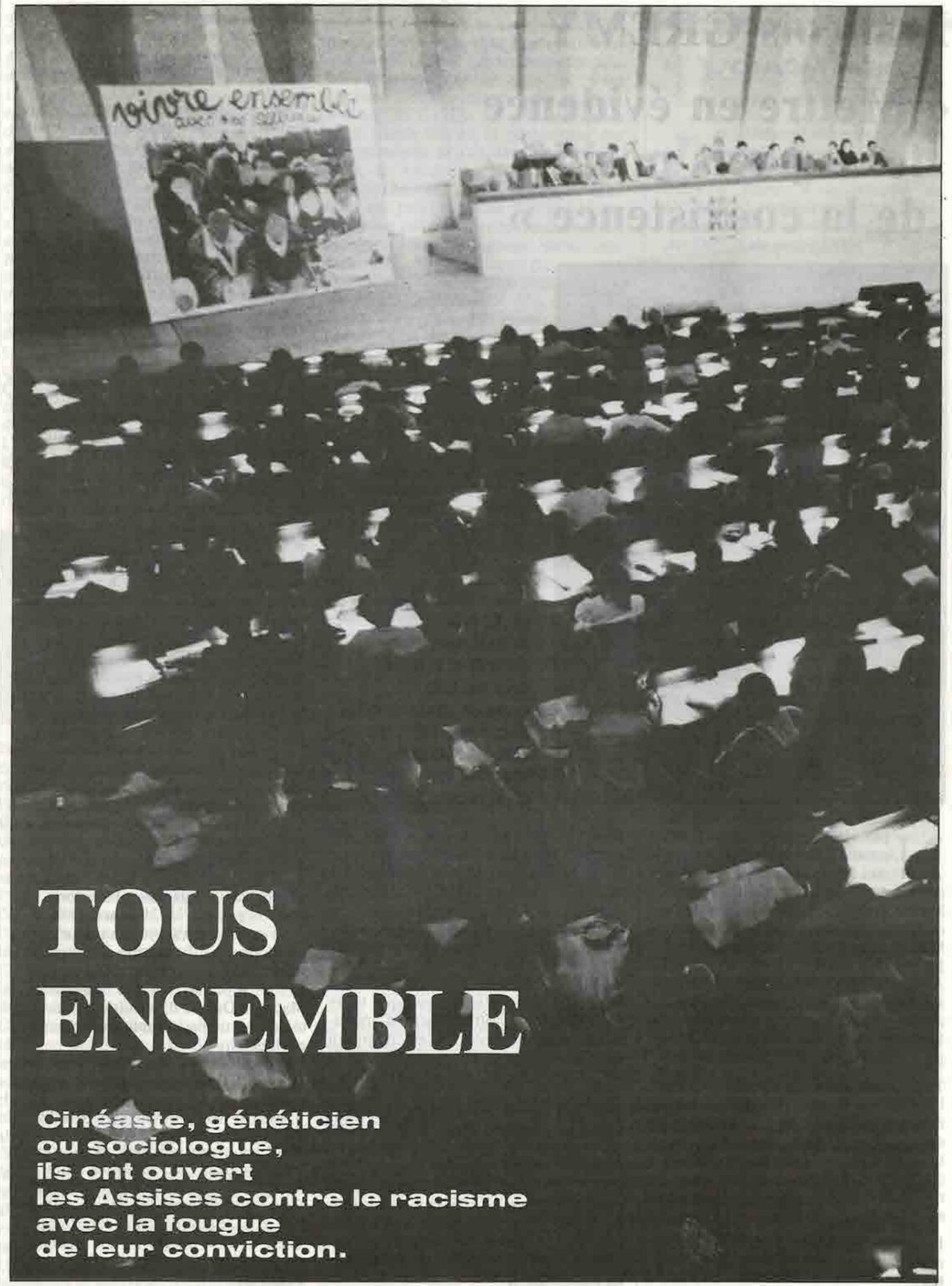
Jean Valroff, député. Charles Valtorta, syndicaliste. Victor Vasarely, plasticien. Jean-Yves Veillard, Conservateur Musée de Bretagne. Bruno Vennin, député. Bernard Vera, Pionniers de France. Daniel Verdelhan, conseiller général. André Vermeghio, chercheur. Henri Verniers, avocat. Théo Vial-Massat, député-maire de Firminy. Joël Viarteix, Union régionale des Associations de Voyageurs de l'Ile de France (URAVIF). Jean-Luc Viaux, psychologue. Jacqueline Victor-Brauner. Robert Vidal, producteur radio. Claude Villers, producteur radio. Bernard Villette, député. Marcel Viot, Confédération Syndicale des Familles (CSF).

Gérolde de Wangen, France Terre d'Asile. Daniel Widlocher, professeur. Georges Wolinski, dessinateur. Francis-André Wollman, chercheur. Jean-Pierre Worms, député. Joseph Wresinski, ATD Quart-Monde.

Iannis Xénakis, compositeur.

Pierre Zarka, député. Bernard Zehrfuss, architecte, membre de l'Institut. Adrien Zeller, député. Alfred Zimmer, Union de Résistance Populaire. Abdallah Zniber, Association des Travailleurs Marocains en France (ATMF).

N.B. Cet appel a été signé à travers toute la France par des milliers de personnes de toutes professions et de tous les milieux. La liste ci-dessus a dû être nécessairement limitée.

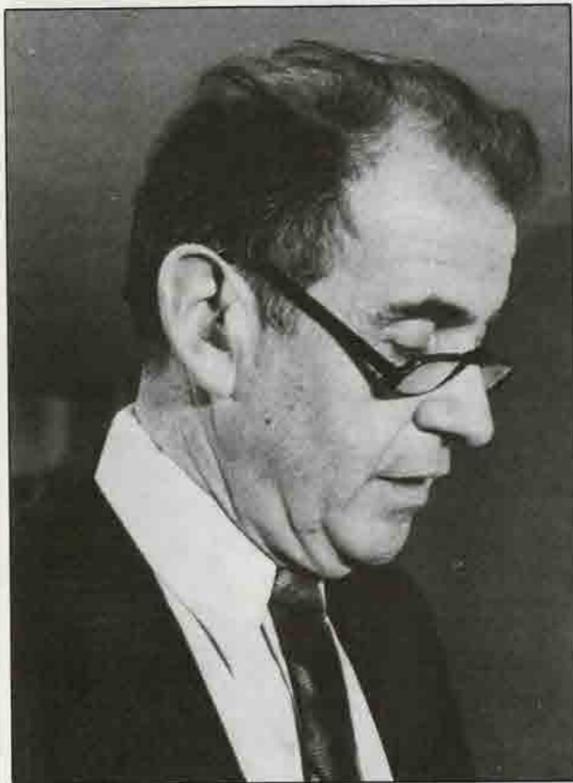


TOUS ENSEMBLE

**Cinéaste, généticien
ou sociologue,
ils ont ouvert
les Assises contre le racisme
avec la fougue
de leur conviction.**

François GREMY :

« Mettre en évidence les aspects positifs de la coexistence »



« Ces Assises sont celles de tous ceux qui ont accepté de se lancer dans la campagne »

Nous voici enfin réunis pour lutter contre le racisme... croyez que je suis heureux de regarder ce rassemblement.

Mais d'emblée, je veux clarifier le sens de la place qui est faite au président du MRAP dans cette séance inaugurale. La manifestation de ce jour n'est pas les Assises du MRAP, mais ce sont les Assises nationales de tous les signataires. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté à cela. Un petit mot d'histoire va nous le rappeler.

Tout commence le 5 juin dernier : l'Assemblée Générale du MRAP terminait ses travaux. Une grande partie de ceux-ci étaient centrés sur deux constats : le racisme s'enfle et se banalise, et contrairement à ce qu'on avait pu espérer, la flambée du racisme n'a pas décliné après la fin de la campagne électorale.

Le deuxième constat étant le silence des antiracistes, silence inquiétant et honteux.

D'où la proposition que j'avais été amené à faire en clôturant nos travaux. Notre Mouvement ne peut accepter cette situation, il trahirait sa mission. Son créneau d'action n'est-il pas exclusivement la lutte contre le racisme et la discrimination, et pour l'amitié et la solidarité entre les peuples et les cultures ? C'est à lui de prendre l'initiative.

Mais nous constatons aussi que notre force physique, notre capacité d'organisation sont modestes. C'est pourquoi nous suggérons que le mode d'action le meilleur que nous puissions avoir était de susciter la prise de conscience de tous ceux qui, nous le pensions, condamnaient et redoutaient le racisme, même si ce type de combat n'est pas leur domaine électif d'action. Notre rêve était et demeure, de les convaincre de parler du danger raciste dans les sections des partis, dans les entreprises, dans les paroisses, dans les mouvements de jeunes, dans les écoles, dans les assemblées de locataires.

Bref il s'agissait de convaincre tout un chacun de participer à sa façon, selon ses spécificités, selon ses charismes à une campagne de désintoxication de notre société.

Dans cette perspective, notre Mouvement se voulait autant et plus initiateur qu'acteur. Il se voulait catalyseur, c'est à dire comparable à ces substances qui, en quantité modeste, sont capables de déclencher, d'accélérer et de développer des réactions chimiques importantes. Nous avons donc dès la fin de juin pris notre bâton de pèlerin, demandant des rendez-vous aux partis politiques — et nous avons voulu ratisser large — aux organisations syndicales, aux Eglises, aux grands médias, aux associations d'immigrés...

A tous, nous proposons notre analyse sur la menace grandissante de l'idéologie raciste. A tous, nous demandons d'agir, de s'engager à leur façon, selon des initiatives propres, dans cette campagne. A tous nous demandons leur opinion et leurs suggestions sur les formes d'action les plus adaptées. A aucun nous n'imposons quoi que ce soit. C'était, rappelons-le, en juillet, août et septembre.

La seule suggestion forte que nous faisons était la date du 21 mars : « Journée internationale de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale » instituée en souvenir du massacre de Sharpsville en 1960.

Nous suggérons une grande manifestation nationale, sans d'ailleurs en préciser la forme ni le thème, encore très imprécis dans notre esprit à ce moment.

Cette date a d'ailleurs rapidement reçu une approbation de poids : dans la lettre qu'il nous adressait le 7 septembre 83 en réponse à une lettre du 24 août, où nous portions notre projet à sa connaissance, le Président de la République nous écrivait : « Je vous donne mon accord pour que l'Etat participe, selon des modalités appropriées, aux manifestations que vous organisez le 21 mars 1984... Je crois en effet qu'il est très important de développer l'information qui permet de mieux faire accepter les différences ».

Et il ajoutait : « J'ai demandé à Madame Dufoix d'examiner les modalités de participation qui pourraient être envisagées ».

La machine était donc lancée avec cette butée de calendrier.

Telles qu'elles seront, aujourd'hui et demain, ces Assises nationales sont vraiment les assises de tous, de tous ceux, heureusement la majorité, qui ont accepté de se lancer dans la campagne. Car c'est vraiment de façon collective que s'est élaborée cette manifestation. C'est en effet au gré de nos rencontres, de nos discussions qu'elle s'est trouvée construite.

Son nom est dû à nos amis du MRG. C'est de façon plus diffuse et plus progressive que sont apparues les idées fortes qui nous animent.

La première idée c'est le titre même de nos Assises : « Vivre ensemble avec nos différences ». Le premier et grand message à faire passer, c'est que la présence des diverses communautés qui habitent ce pays est un fait inéluctable, que le retour massif est un mythe, que l'expulsion serait un crime contre eux, mais aussi contre nous-mêmes. Puisqu'il nous faut vivre ensemble, sachons le faire bien, dans la paix, dans la relation, dans l'échange. Un autre modèle est possible que celui de la haine, de la méfiance, du développement séparé, de l'oppression.

Une autre société est possible que celle que nous propose l'Afrique du Sud. Convaincre la société nationale que la coexistence est inéluctable serait un pas décisif dans la bonne direction.

La deuxième idée est que nous ne voulons pas centrer ces assises sur un discours traditionnel généreux, mais général, humanitaire mais culpabilisant.

« Le racisme est un : aucune forme n'est plus tolérable que l'autre. Tous ses avatars sont haïssables ».

Nous préférons nous livrer à une analyse des structures de notre société qui favorisent la naissance du racisme et qui l'entretiennent. Et c'est de ces discussions qu'est née l'idée de ces six forums, chacun consacré à des difficultés concrètes, à un problème aigu qu'il nous faut résoudre ensemble :

l'habitat et le cadre de vie
l'école et l'éducation
l'entreprise et le droit des travailleurs
les médias et la différence
l'histoire et la culture
la participation à la vie publique et les droits civiques.

Chacun de ces thèmes offre à notre réflexion une façon nouvelle d'aborder le problème de la coexistence et de la solidarité. Pourquoi par exemple chercher une explication raciale à des problèmes de logement ou d'échec scolaire, alors que c'est dans une rénovation de l'habitat et du système éducatif qu'il faut trouver des solutions aux problèmes réels que Français et étrangers ont à affronter. Et quelle plus belle façon de vivre ensemble que de lutter et d'agir ensemble !

La troisième idée est qu'il nous faut rechercher et mettre en évidence tous les

aspects positifs de la coexistence. Par construction, les médias ne mentionnent que ce qui va mal, que les incidents, que les agressions, que les meurtres et les conflits. Bien des raisons nous amènent à penser qu'il existe des cas, sans doute assez nombreux où la coexistence des communautés se fait dans l'harmonie, voire la solidarité, et pourquoi pas l'amitié. Mettre l'accent sur ces cas heureux est peut être une des meilleures façons de lutter contre les fantasmes du racisme. Une témoignage vécu, une expérience humaine concrète peuvent avoir plus d'effet sur cette pensée intrinsèquement irrationnelle que les plus beaux arguments des généticiens, des historiens ou des sociologues.

Et enfin, même si le racisme à l'ordre du jour est celui qui vise l'immigration récente, les travailleurs et leurs familles venus depuis quelques décennies sur notre sol, nous ne voulons pas oublier qu'il est d'autres formes de racisme. L'antisémitisme n'est pas mort : loin de là, il renaît, et telle personnalité d'extrême-droite proclamait récemment dans un slogan également réprobateur : Marx et Rothschild sont les deux faces d'une même médaille. Ceci rappelle les fâcheuses imprécations de naguère contre le judéo-communisme et la judéo-ploutocratie. Souvenir nauséabond, comme celui que soulevait le cri horrible de « au four » jeté aux immigrés durant les récents conflits de Poissy.

Notre société n'est pas tendre non plus pour bien des citoyens français, les Gitans, les travailleurs des DOM-TOM, sans méconnaître les harkis, ces « oubliés de l'Histoire » triplement négligés par leur communauté d'origine, leurs compatriotes français, et les combattant de l'antiracisme trop facilement peut être enclins à un manichéisme sommaire.

Nos assises sont des assises contre le racisme, contre toutes les formes de racisme. Le racisme est un : aucune forme n'est plus tolérable que l'autre. Tous ses avatars sont haïssables.

Nos Assises nationales commenceront : seront-elles, comme beaucoup le craignent, une de ces manifestations éphémères, d'où nous repartirons, heureux de l'intelligence de nos propos et flattés par la générosité de nos sentiments, une de ces incantations que nous aimons tant ?

Non, mille fois non ! Cette manifestation n'est qu'une étape, c'est le temps fort d'une campagne qui doit durer. Initialement, nous espérons en faire un tremplin, c'est à dire un lieu d'où l'on s'élance après y être arrivé en courant, car elle devrait dans notre esprit, être le premier aboutissement d'une série de manifestations locales qui auraient dû

(suite page 74)

L'OUVERTURE

Les Assises Nationales « Vivre ensemble avec nos différences » se sont ouvertes le vendredi 16 mars à Paris, à la Maison de l'UNESCO, par une réception, à l'invitation des signataires de l'Appel et du Comité de préparation.

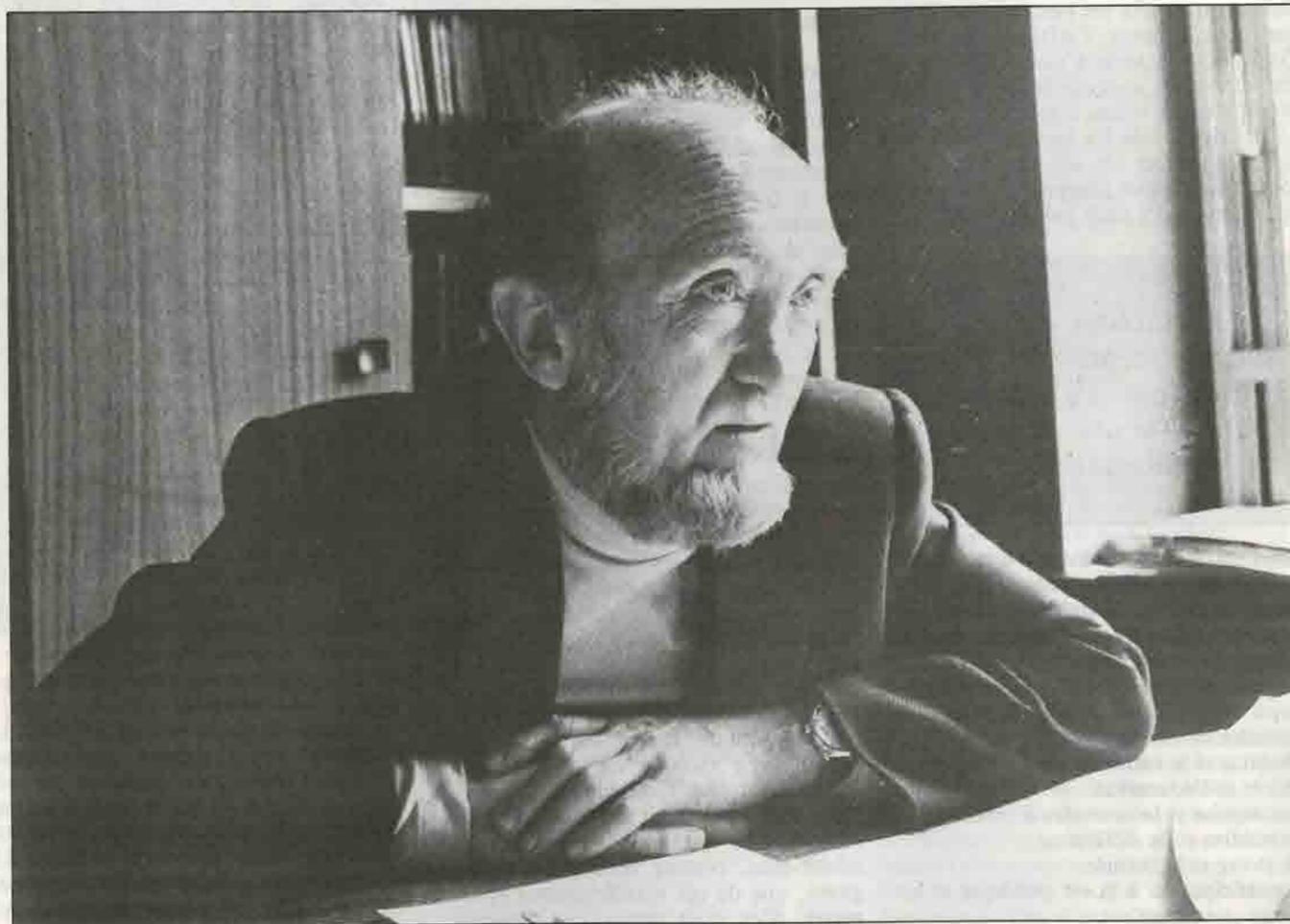
Dans la foule des personnalités, on notait la présence de M. Jack Ralite, ministre chargé de l'Emploi, ainsi que des représentants du Premier ministre (M. Gilles Johonet) et de plusieurs ministères et secrétariats d'Etat : Solidarité nationale (M. Hubert Lesire-Ogrel), Education nationale (M. Philippe Moreau), Intérieur et Décentralisation (M. Petetin), Transports (M. Etienne Camy-Peyret), Temps Libre, Jeunesse et Sports (M. Fresul), Famille, Population et Travailleurs immigrés (MM. Alain Gillette, Christian Nguyen, Philippe Texier, Mmes Romon, Véronique Espérandieu, Elisabeth Lion), Départements et Territoires d'Outre-Mer (MM. Jean-Gervais Biart), Personnes âgées (Mme Nelly Wolf).

Etaient également présents : M. James O.C. Jonah, représentant spécial du Secrétariat général de l'ONU, M. Metternich, directeur du Centre d'Information des Nations-Unies à Paris, et M. Tlili, Directeur-adjoint. A signaler encore Mme Dulcie September, responsable du Bureau de l'ANC (African National Congress) à Paris, et Tulliameni Kalomoh, responsable du Bureau de la SWAPO. Citons aussi parmi beaucoup d'autres, MM. Paul Bouchet, président du Fonds d'Action Sociale, Jean Massot, directeur de la Population et des Migrations, l'architecte Bernard Zehrfuss, le peintre Ernest Pignon-Ernest, l'écrivain Albert Memmi, de nombreux journalistes et, bien entendu, les délégués de la plupart des organisations signataires de l'Appel.

Le professeur François Grémy, dans une allocution, salua l'assistance et rappela la genèse des Assises, et leurs objectifs — ce qu'il allait développer le lendemain dans son discours d'ouverture de la séance plénière qu'on lira ci-contre. □

Albert JACQUARD :

« La hiérarchie entre les hommes est contraire à la science »



Le Pr Jacquard, a défini, le rôle du généticien, et de l'effort scientifique dans la lutte contre les préjugés racistes.

Face au racisme, on a envie d'abord d'être efficace, mais ce que peut apporter le scientifique ça n'est guère que la lucidité. Oh ! en disant « guère », j'exagère, c'est déjà beaucoup, la lucidité, mais c'est un effort de lucidité que je voudrais vous proposer ce matin. Le racisme, il en est question. Alors, qu'est-ce que c'est ? Peut-être peut-on le définir comme une atti-

tude de mépris justifiée par l'appartenance de l'Autre à un groupe, à une race, comme on dit. Et puisqu'il est question de race, alors essayons de savoir de quoi on parle et, là, le généticien que je suis se sent concerné puisqu'en fait, c'était au départ son métier que de définir les races. Je ne veux pas vous infliger ce matin un cours de génétique, mais disons que le

généticien au moins peut bien définir la problématique qui, en bout de course, permettra de dire : voici les races humaines et, Monsieur, Madame, vous appartenez à telle ou telle race. Alors, comment fait-il ? Eh ! bien, il fait un effort pour regarder les choses en face c'est-à-dire qu'au-delà des apparences, il essaie de voir la réalité. Autrement dit, au lieu de regarder uniquement avec ses yeux, il

essaie de regarder aussi avec son cerveau, car c'est cela l'effort du scientifique. Nos yeux nous apprennent par exemple que le soleil se lève, tourne et redescend. Et un jour, quelqu'un, Galilée ou Copernic, ne croit pas ses yeux, il croit son cerveau et avec son cerveau il dit : ça n'est pas vrai, le soleil ne bouge pas, c'est nous qui tournons autour et qui tournons sur nous-mêmes. Naturellement, les gens de bon sens vous disent : mais Monsieur regardez avec vos yeux, croyez ce que vous voyez. Lui, il dit : non, moi je crois mon cerveau, et finalement c'est lui qui a raison. Alors, de même pour les races : voyons, Monsieur, soyez de bon sens, vous voyez bien qu'un Sénégalais ce n'est pas comme un Suédois. Il n'y a qu'à voir. Alors, je réponds : c'est vrai, il n'y a qu'à voir, mais essayons de regarder plus en profondeur et regardons non pas seulement avec nos yeux, regardons avec notre compréhension des choses.

En tant que généticien, je dis : d'accord ils ne sont pas semblables, mais, en fait, si je veux définir les races, qu'est-ce que je dois faire ? Il me faut regarder ce qui dans tout groupe humain est transmissible. Or, ce qui est transmissible, ça n'est pas la couleur de la peau, ça n'est pas la forme du nez, ça n'est pas ceci ou cela, ce sont plus profondément les facteurs, les gènes comme on dit savamment, qui, en nous, gouvernent cette couleur de peau, cette forme de nez ou autre chose. Alors, du coup je définis bien ma problématique en disant : dans chaque groupe humain, je vais essayer de regarder ce qui existe de transmissible. Quels sont leurs gènes ? et je cherche à caractériser chaque groupe humain par les gènes qu'il possède. Pourquoi pas ? Et je le fais et je cherche d'abord des gènes spécifiques. Ah ! si les Bretons avaient un gène des Bretons, les Juifs un gène des Juifs, comme ce serait pratique, mais malheureusement ça n'existe pas. Il n'y a pas de gène qui fasse qu'on est Breton ou qu'on est Juif ou qu'on est Sénégalais.

Sans frontière

En fait, ce que je trouve, ce sont bien sûr des différences, mais ces différences sont moins profondes qu'on ne l'imagine. Pratiquement, on trouve presque tous les gènes en presque toutes les populations, simplement pas du tout avec les mêmes fréquences. Peu à peu, à mesure que je m'approche d'une vision lucide, je m'aperçois que la réalité m'échappe, un peu comme dans ce film que beaucoup d'entre vous sans doute ont vu, « Blow Up », que j'aime bien citer, d'Antonioni. Et dans ce film, on voit une photographie où quelque part il y a une tache qui doit bien être le meurtrier que l'on cherche. Alors on déve-

loppe ce film, on agrandit la photo et plus on l'agrandit, moins on voit. Eh ! bien, c'est ce qui se passe un peu avec la science dans ce cas-là : plus on définit de près une race, moins on la voit. En effet, finalement, en bout de course, qu'est-ce que je vois ? Des populations qui ont toutes un petit peu les mêmes gènes, mais pas dans les mêmes proportions. Je m'aperçois tout simplement que l'histoire humaine a été telle que les patrimoines génétiques sont variables, mais qu'il n'y a pas de frontière bien définie entre un tel et un tel. Il y a un vaste brouillard de populations qui sont toutes différentes, mais entre lesquelles je ne peux pas tracer de frontière. Alors, je dis, moi le généticien : le concept de race je ne m'en sers plus. Il n'est pas, comme le dit François Jacob, il n'est pas un concept opérationnel. Alors, le mot *race* a disparu du vocabulaire, mais vous me direz, pour autant, le racisme est toujours là. Mais puisque j'ai fait un effort de lucidité pour définir les races, il me faut faire un autre effort de lucidité. Non pas face à un mot, mais face à une attitude, à un comportement, le comportement du mépris.

« Si les Bretons avaient un gène de Bretons, comme ce serait pratique ! Malheureusement, ça n'existe pas ! »

Car ce mépris existe et si, par un hasard extraordinaire ou par le fait d'un dictateur violent et efficace, nous autres, dans notre Hexagone, Français, nous avions tous la même couleur de peau, tous la même forme de nez, tous le même groupe sanguin, eh ! bien, je peux vous assurer que le racisme n'en aurait pas pour autant disparu. On aurait trouvé dans ce groupe où tout le monde a la même couleur de peau, qu'il y a des meilleurs et des moins bons parce que, comme le disent certains, c'est une formule très développée par ce mouvement qu'on appelle le GRECE, il y a dans l'humanité, disent-ils, non seulement des meilleurs et des moins bons, mais ils ont une très jolie formule : « Il y a la crème et il y a la lie ». Alors, face à cette affirmation que nous autres, les hommes, bien sûr nous sommes différents et par conséquent qu'il y en a de meilleurs et de moins bons, face à cette affirmation, que peut faire le scientifique ? Là aussi, il peut regarder en face et dire que si l'on affirme qu'il y a des hommes meilleurs et des moins bons, il faut d'abord répondre à cette question primordiale : un homme, qu'est-ce que

c'est ? C'est la question que se sont posés tous les philosophes et beaucoup d'entre eux ont répondu par la même réponse, pas exemple Pic de La Mirandole faisant dire au Créateur s'adressant à l'homme : « Toi, l'homme, je t'ai créé pour que tu te définisses toi-même, j'ai mis ton destin entre tes mains ». Ou bien Pascal disant cette phrase a priori incompréhensible : « L'homme passe infiniment l'homme ». Ou bien Sartre disant plus récemment : « L'homme est condamné sans aucun appui et sans aucun secours à tout instant à inventer l'homme ».

L'homme autocréateur

Mais ce sont des phrases de philosophes ou de poètes ; alors que dit l'homme sérieux, que dit le scientifique ? Eh ! bien, il se trouve qu'il dit exactement la même chose. Il dit, au terme de sa démarche laborieuse, complexe, il dit : l'homme est un animal, bien sûr, l'homme est fait avec des cellules, il a des organismes que l'on trouve partout ailleurs, il a des métabolismes que l'on trouve partout ailleurs et même dans l'organe dont il est le plus fier, le système nerveux central, ceux qui regardent de près, les neurophysiologistes, disent comme Jean-Pierre Changeux, dans son livre « L'homme neuronal », que dans le cerveau humain on ne trouve aucune substance qui soit propre à l'homme. Mais ce qu'il a de propre, l'homme, c'est qu'il a un système nerveux central d'une telle complexité, et c'est le mot-clé, d'une telle complexité, il a dépassé de tels seuils, qu'il est capable d'autostructuration à un point tel qu'aucun autre animal n'en est capable. Il est fait, bien sûr, au départ par tout ce que ses gènes lui ont appris à faire, il s'est mis en place peu à peu par ce que tous les autres hommes lui ont appris à faire, mais il vient un moment où il est capable de se fabriquer lui-même. Il est autocréateur. C'est ce que disait Pic de La Mirandole, c'est ce que dit le biologiste actuel.

Autrement dit, l'homme est un animal mais... et c'est de qui suit le *mais* — de même, je ne suis pas raciste, mais — c'est ce qui suit le *mais* qui est toujours intéressant. L'homme est un animal mais..., et qu'est-ce qui suit le *mais* ? Eh ! bien, un animal, c'est un peu un acteur que l'on met sur la scène et il va jouer le rôle que lui impose son patrimoine génétique dans un décor que lui impose le milieu. Le petit d'homme, lui, est un auteur que l'on met dans la coulisse et si on lui en laisse la possibilité, c'est à lui d'écrire la pièce qu'il va jouer. Et ensuite il aura à la jouer dans un décor dont il est en partie le maître, en partie bien sûr seulement. —

Mais ce rôle est un rôle écrasant et nous ne sommes pas habitués à considérer que tout homme en est capable. Alors si l'on a cette vision de l'homme, comment peut-on insérer la question : quels sont les meilleurs et quels sont les moins bons ? Il y a ceux à qui on aura donné le droit d'écrire leur pièce et il y a ceux à qui on l'aura refusé. Et hélas ! nous, l'espèce humaine, nous, les terriens, nous nous sommes organisés, sans doute parce que nous n'avons pas encore eu le temps d'assez bien réfléchir à nous-mêmes, nous nous sommes organisés pour être efficaces en niant cette réalité humaine, en niant que nous sommes tous une merveille si éblouissante que nous n'osons pas nous regarder en face. Nous l'avons nié en organisant des sociétés qui fonctionnent bien à condition d'avoir un pour cent de princes, ceux qui ont le droit d'écrire leur pièce, 4 % de flics et 95 % d'esclaves ; et ça fonctionne.

C'est comme ça qu'on a construit les Pyramides, c'est comme ça qu'on a construit l'Europe industrielle du 19^e siècle, c'est efficace et c'est aussi comme ça que fonctionnent les pays qui pratiquent l'apartheid. Tant que ça dure, c'est pas mal, à condition de refuser d'être lucide sur l'homme. Est-ce qu'on ne pourrait pas enfin se dire : le vrai problème pour l'homme n'est pas de savoir qui est meilleur, qui est moins bon, la question ne peut pas avoir de sens. Elle est de se dire : regardons-nous en face. Tout petit d'homme a le potentiel de devenir un prince. Ce n'est pas facile, bien sûr. Peut-être au passage on va y perdre en efficacité, bien sûr. Mais le problème n'est pas là. Le problème est d'avoir confiance en nous-mêmes et le racisme, n'est-ce pas en fait une maladie infantile de l'humanité, c'est notre acnée juvénile. Alors sachons lutter contre, sachons qu'il faut regarder au-delà. Bien sûr, ce que je dis-là peut sembler

trop loin des préoccupations quotidiennes. Ce n'est peut-être pas avec ça qu'on va lutter contre le racisme quotidien qui fait qu'on passe un « bougnoule » par la fenêtre pour se faire la main. Mais à long terme, est-ce que l'apport du scientifique, que j'étais chargé de vous donner ce matin, n'est pas celui-là ? De dire : à l'horizon il y a un peu plus de lucidité sur nous-mêmes et cette lucidité elle va nous coûter cher, elle va nous coûter le confort intellectuel que nous apporte la croyance en une hiérarchie entre les hommes. L'apport du scientifique, c'est de dire : tout essai de hiérarchie entre les hommes est contraire à l'apport de la science.

Alors, essayons peu à peu de nous organiser pour faire que tout petit d'homme, et pas seulement les petits des princes que nous sommes, tout petit d'homme sur la terre ait un peu le droit d'écrire la pièce qu'il choisira de jouer. □

Jean-Claude BONNEGRACE :

« Jetez le masque du racisme »

Plus de lucidité, réclame le président du Groupement national des associations des originaires d'Outre-Mer (GNOM).

Pourquoi, aujourd'hui, un originaire d'Outre-Mer s'adresse à vous ? Nous nous trouvons aujourd'hui à un carrefour. Nous nous sentons de plus en plus agressés. Si on ne vérifie rien, ni nos papiers ni quoi que ce soit, le mot de passe que constitue notre peau est déjà significatif et constitue notre différence. Pour cette raison, nous avons commencé à réfléchir à ce problème. Le 16 juin 1983, nous avons tenu nos Assises nationales pour l'émigration, proposition contenue dans un rapport que dirigeait M. Lucas et auquel nous avons collaboré. Alors, il me vient à l'esprit aujourd'hui plusieurs questions qui, je l'espère, trouveront réponse au cours des débats qui vont suivre. Sur le plan de l'enseignement, durant les derniers recensements, je voyais sur un quartier, un groupe scolaire composé de 85 % d'immigrés dont 15 % d'originaires d'outre-mer. Dans un rapport, on disait que le retard scolaire était dû à ce phénomène et je demanderai : un retard par rapport à qui et pas rapport à quoi ? L'enseignement est-il vraiment adapté dans ces circonstances ? La deuxième question qui me vient à l'esprit c'est la connaissance de l'Autre. Est-ce qu'il ne serait pas mieux, pour

une meilleure harmonie, que chacun se connaisse et qu'il y ait des inter-pénétrations culturelles qui nous permettraient de mieux nous apprécier. A mon avis, je pense que cela faciliterait les rapports entre les différentes composantes des minorités. Une autre question, c'est celle de l'insertion professionnelle. Est-il normal qu'un emploi soit refusé à quelqu'un ou qu'on lui refuse une promotion par le simple fait qu'il soit Blanc ou Noir, qu'il soit homme ou femme ? Là, nous devons méditer. Une autre question : c'est celle de la responsabilisation. Le fait de fermer nos barrières que constituent nos rites. Ne pourrait-on pas accepter des aides extérieures sans craindre d'être assistés ou dépersonnalisés, car n'y a-t-il pas un complexe quelque part ? Nous vivons dans une société où l'indifférence va grandissant. Si nous n'y prenons garde, nous ne serons plus écoutés et on ne pourra donc plus nous entendre. Que faisons-nous pour être entendus ? Participons-nous à une vie associative autre que nos propres associations ? Participons-nous à la vie des associations de locataires, aux associations municipales ? Là, n'avons-nous pas une

part de responsabilité ? Soyons nombreux à prendre nos responsabilités si nous voulons vivre un jour en paix. Sur le plan culturel, pourra-t-on un jour bénéficier de l'espace nécessaire ? Prenons un exemple : la télé. Est-elle faite pour tous ? Nous donne-t-on notre chance pour nous exprimer que ce soit les poètes, les écrivains, les auteurs, les chanteurs, qu'en est-il ? De temps en temps, un petit coin du voile est levé, ne devons-nous pas lutter pour permettre à ce voile de se lever définitivement et faire connaître notre patrimoine culturel ? La dernière question qui me vient à l'esprit, c'est la cohabitation. La cohabitation c'est fondamental ; d'abord, le logement qui permet d'avoir une sérénité d'esprit, ne doit-on pas l'offrir à n'importe qui ? Nous devons nous battre contre ces ghettoisations et contre l'établissement de quotas qui sont situés dans chaque ville simplement parce que nous sommes Noirs ? Si toutes les structures définies auparavant trouvent une réponse, je crois fermement que la cohabitation est quelque chose de possible avec le concours de tous si nous arrivons un jour à jeter le masque du racisme qui nous enlaidit. □



Georges LEMOINE :

« Condamner l'intolérance »

Message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer.

Je tiens à saluer l'initiative du comité de préparation de cette campagne sur le thème « Vivre ensemble avec nos différences » dont ces Assises nationales en cette enceinte internationale qui a valeur de symbole, sont le moment privilégié d'une mobilisation des consciences qui doit être permanente. Cet appel à une réflexion approfondie sur le caractère pluriculturel de notre société qui émane de mouvements de pensée les plus divers, d'associations, de syndicats, d'Eglises, de partis, porte en lui déjà le témoignage de notre pluralisme ; il s'impose face à l'insidieuse banalisation de la xénophobie et du racisme. Notre collectivité, dont l'histoire et le présent sont traversés et constitués de courants migratoires qui en font sa richesse et sa diversité, ne sait pas tou-

jours accueillir celles et ceux qui sont porteurs d'une identité culturelle et de valeurs différentes. Ainsi doit-on déplorer dans la cité ces manifestations d'ignorance, ces incompréhensions, ces rejets, ces refus de l'autre, ces violences qui sont des signes de manifestations intolérables de l'intolérance à l'égard, en particulier, des populations migrantes ; il convient de les condamner avec la plus grande énergie.

J'attends beaucoup...

Eu égard à mes charges gouvernementales, mes pensées s'adressent également à nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer qui, dans la France hexagonale, sont trop souvent

confrontés à de semblables réactions ; elles vont aussi vers celles et ceux qui vivent outre-mer dans un tissu social pluriculturel qui n'est pas, hélas, non plus à l'abri des tensions intercommunautaires.

Vivre ensemble dans le respect mutuel de nos spécificités, tels doivent être notre éthique, notre pratique individuelle, nos comportements collectifs au quotidien. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'attends beaucoup de vos assises, de vos échanges d'expériences, des travaux de vos forums dont ma collègue, Georgina Dufoix, tirera les premières conclusions demain soir.

Vos réflexions, vos propositions nous permettront d'avancer ensemble pour que la société française, fidèle à ses idéaux humanistes, vive au quotidien sa devise « liberté, égalité, fraternité ».

James O.C. JONAH :

« Un consensus moral contre le racisme »



Déclaration de James O.C. Jonah, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la coordination des activités de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

C'est un grand honneur pour moi que de représenter le Secrétaire général à ces assises par lesquelles vous marquez la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Comme vous le savez, le Secrétaire général attache la plus grande importance à tous les efforts visant à éliminer le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid. C'est la raison pour laquelle il est convaincu qu'il doit être représenté à vos réunions.

Avant de vous donner lecture du message du Secrétaire général, permettez-moi d'évoquer en quelques mots la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'est tenue à Genève en août 1983. Alors que beaucoup de pessimistes s'étaient demandé si la Conférence se tiendrait ou non, elle a bel et bien eu lieu, et a réuni un très grand nombre de participants : 128 Etats Membres, ainsi que des observateurs

d'institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et aussi de la SWAPO, de l'African National Congress (ANC) et du Pan Africanist Congress (PAC). Dans un esprit d'accommodement et de bonne entente, toutes les délégations ont coopéré en vue d'assurer le succès de la Conférence. Je sais que certains organes d'information ont fait état des divergences de vues entre les participants sur plusieurs questions. Mais ces désaccords sont négligea-

bles quand on se souvient de l'issue fâcheuse de la première Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'était également réunie à Genève en 1978.

L'un des résultats durables de la deuxième Conférence sera peut-être le rétablissement d'un consensus mondial au sujet de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En outre, il y a tout lieu de se féliciter du fait que, malgré les sérieuses réserves exprimées par plusieurs pays occidentaux au sujet de certaines dispositions, le Programme d'action a été adopté sans opposition.

Par ce programme d'action, la Conférence a réaffirmé la volonté concertée des Etats Membres de lutter, partout où elles existent, contre les pratiques et politiques qui poussent au racisme et à la discrimination raciale. Bien entendu, une attention particulière a été accordée à cette forme extrême du racisme qu'institutionnalise la politique d'apartheid en Afrique du Sud. En outre, le Programme d'action énonce des moyens concrets de lutte contre les attitudes et pratiques racistes par le biais de la politique d'éducation et du système judiciaire national, et en utilisant les médias avec un sens plus aigu de leurs responsabilités.

Si les participants ne sont pas parvenus à un consensus politique total sur la Déclaration et le Programme d'action, un net « consensus moral » s'est néanmoins dégagé contre l'apartheid et toutes les formes de discrimination raciale. De ce fait, et grâce aussi aux efforts de conciliation déployés durant la Conférence, le terrain a été préparé et l'Assemblée générale à sa trente-huitième session a pu aboutir à un consensus politique au sujet de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Sa résolution 38/14, proclamant la deuxième Décennie, a été adoptée par consensus et la Décennie a commencé le 10 décembre 1983.

Promouvoir l'harmonie

Ce qu'il faut assurer d'urgence maintenant, c'est que ceux qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas coopéré pleinement au Programme d'action de la première Décennie s'engagent à nouveau dans la lutte mondiale contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid. Il faudra accorder une attention particulière à l'application de chacune des dispositions du Programme d'action pour la deuxième Décennie. Seul un effort concerté de toute la communauté mondiale permettra d'atteindre les objectifs de la Décennie. Dans cette perspective, il est important qu'une action gouverne-

mentale soit entreprise en coopération avec l'action résolue des particuliers et des groupes. Il ressort clairement du Programme d'action qu'une large participation de différents éléments de la société sera nécessaire pour abolir toutes les formes de racisme.

La deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a reconnu que les gouvernements et les entités non gouvernementales ont pour responsabilité permanente de promouvoir l'harmonie entre les communautés d'une même nation ainsi que l'opposition des pays du monde entier à l'apartheid.

Je vais maintenant vous donner lecture du message de Secrétaire général des Nations-Unies :

« La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, que nous célébrons chaque année, nous rappelle à tous l'importance et l'urgence de l'effort visant à extirper les maux du racisme et de la discrimination raciale de toutes les sociétés du globe.

« La communauté internationale a la responsabilité de contribuer à faire régner l'égalité raciale en Afrique du Sud »

Il n'est pour ainsi dire aucun pays au monde qui ne soit caractérisé par la diversité ethnique ou raciale. Ce pluralisme devrait être source de richesse et non de conflit. Pourtant, nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer ceux qui ont donné leur vie à Sharpsville, le 21 mars 1960. Ils l'ont fait pour défendre leurs droits fondamentaux et inaliénables et pour défier l'apartheid. En leur rendant hommage aujourd'hui, nous devons renouveler notre engagement de défendre la cause pour laquelle ils ont consenti le sacrifice suprême.

Jamais l'Organisation des Nations Unies ne se prononce plus clairement que lorsqu'elle condamne toutes les formes de discrimination raciale, qui constituent des violations graves de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de tous les autres instruments pertinents, notamment des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Elle a proclamé à maintes reprises que les discriminations fondées sur la race, le sexe, la langue ou la religion, sont un outrage aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. Pleinement conscients des consé-

quences désastreuses de la discrimination raciale et de ses effets sur la paix internationale, les rédacteurs de la Charte ont considéré qu'il était essentiel de promouvoir et d'encourager le respect des libertés fondamentales et de la dignité de l'homme qui sont les éléments centraux de l'ordre que l'Organisation des Nations Unies avait pour objet de créer. La discrimination raciale est la négation de toutes les valeurs humaines et elle va directement à l'encontre de l'esprit de notre époque.

Un gain infini

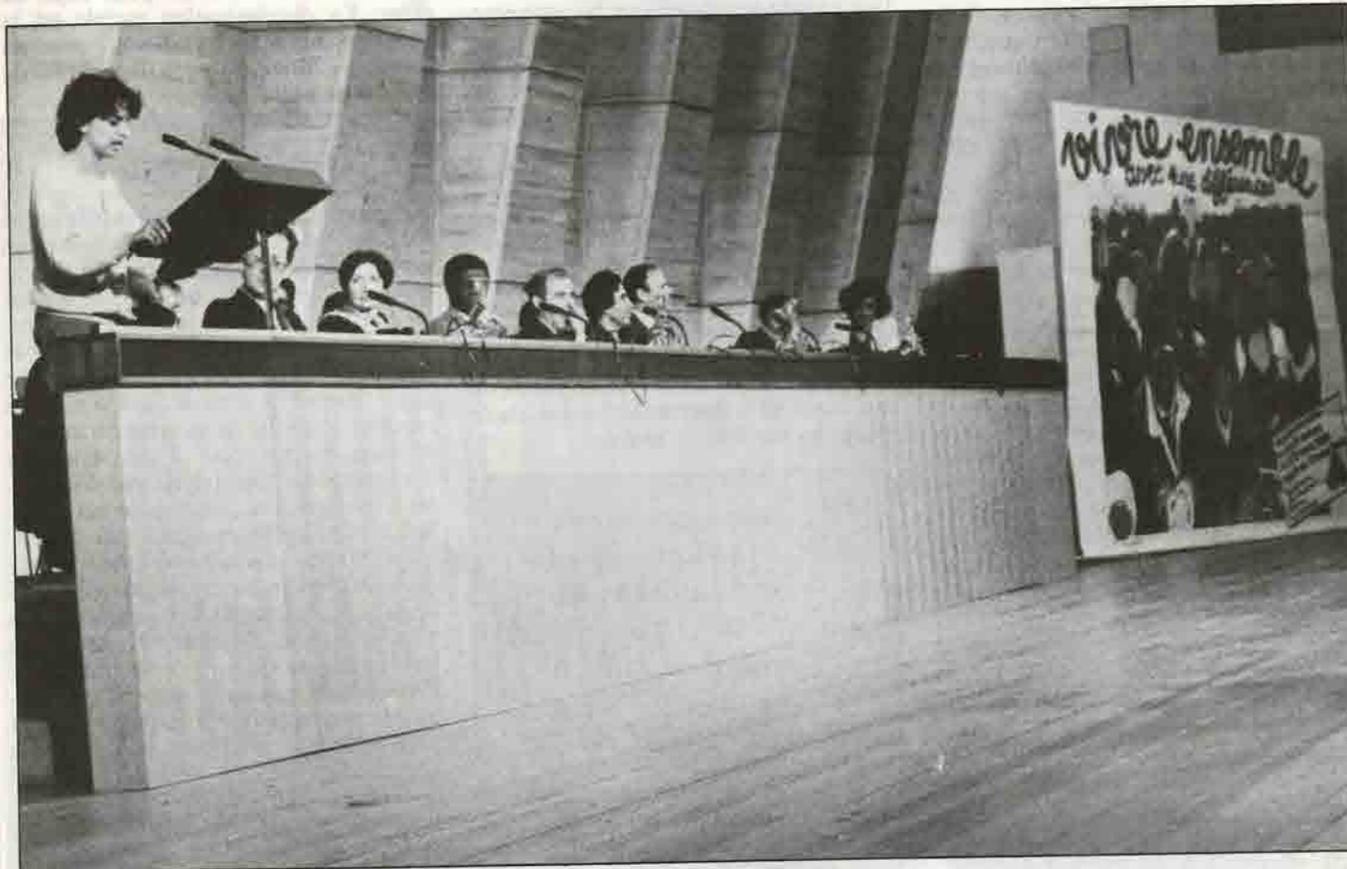
Nulla part cela n'est plus évident qu'en Afrique du Sud où la discrimination raciale est institutionnalisée dans la pratique de l'apartheid, un système qui est source de souffrances indicibles et constitue une cause chronique de tensions et de conflits. Tant le Conseil de Sécurité que l'Assemblée générale ont à maintes reprises demandé au gouvernement sud-africain de renoncer à ce régime et d'adopter des mesures en vue d'instaurer l'harmonie raciale fondée sur l'égalité. La légitimité des aspirations du peuple d'Afrique du Sud et de son opposition à la discrimination raciale a été pleinement reconnue par l'Organisation des Nations Unies. De plus, il ressort des résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale que la communauté internationale a la responsabilité particulière de contribuer à faire régner l'égalité raciale en Afrique du Sud comme partout ailleurs.

Il ne fait aucun doute que l'Afrique du Sud aurait infiniment à gagner à ce que son gouvernement entame des consultations avec les représentants de l'ensemble de la population, en vue de créer, dans le pays, une société démocratique qui ne soit pas fondée sur des critères raciaux. La célébration de la Journée internationale devrait constituer un renouvellement des appels lancés à cette fin par l'Organisation des Nations Unies.

Lutter contre la discrimination raciale, c'est lutter pour la dignité de l'homme et pour la justice dans le monde. C'est pourquoi je voudrais, en ce jour, inviter tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier sur le champ la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et à participer activement au processus de coopération établi par cet instrument.

En conclusion, je tiens à féliciter chaleureusement le Comité spécial contre l'apartheid de ses efforts inlassables, qu'il continuera, je n'en doute pas, à mettre au service de l'important mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. »

Farida BELGHOUL : « Le droit à la différence : une forme voilée de l'exclusion »



« Je suis une femme comme les autres ! » Intervention remarquée que celle de Farida Belghoul, jeune réalisatrice de cinéma.

Vivre ensemble avec nos différences. Ce slogan a, c'est le moins qu'on puisse dire, de bonnes intentions. Une fois de plus l'occasion m'est offerte de réfléchir sur ma différence. Mon parcours personnel a voulu que lorsque j'étais enfant, lorsque j'étais étudiante, je n'étais pas mêlée à des enfants d'immigrés comme moi. Je me sentais effectivement différente, voire même étrangère. Pourtant, je ne me suis jamais autrement perçue, avec ma différence, que comme une enfant comme les autres, une adolescente comme les autres, une étudiante comme les autres. De la même façon qu'aujourd'hui, je ne me ressens pas autrement que comme une femme comme les autres. Je dis que je suis une femme comme les autres. Alors que signifie ce discours social qui m'apprend que j'ai le droit d'être différente ? J'ai

donc ainsi le droit d'être différente... Qu'on me permette donc de m'interroger sur un tel droit. Je suis différente par rapport à qui ? Par rapport à quoi ?

Facteur d'isolement

Cette interrogation contient et dévoile l'existence d'un référent. Ce référent ne peut être rien d'autre, que le modèle dominant. Par rapport à ce modèle et en vertu de ce droit, me voilà contrainte de montrer ma différence, d'accepter d'être dominée. Car c'est toujours le dominé qui doit montrer sa différence. Alors que le dominant est le normal, c'est le dominé qu'on désigne comme différent. La définition et, donc, l'usage du droit à la différence appartiennent au dominant. C'est lui qui décide en quoi va consister la différence de l'handicapé, de la femme, de l'étranger...

J'entends d'ici certains me dire que ce droit à la différence est revendiqué par des immigrés eux-mêmes. Effectivement, la plupart du temps, c'est pour s'opposer aux tentatives assimilationnistes de la France que nous connaissons tous. Processus que nous refusons. Viennent se cogner l'intolérance, le mépris et l'esprit de ségrégation. On se dit que ce mot d'ordre vient égayer le triste consensus qui entoure le modèle dominant. Qu'il va contre l'uniformité. Qu'il assouplit la rigidité du moule social dans lequel on veut tous nous coïncer, dans lequel la plupart des gens sont prisonniers. C'est là que le bât blesse. La reconnaissance de la différence ne va pas, le plus souvent, jusqu'à la remise en cause profonde du modèle dominant. On accepte simplement que dans certaines conditions, quelques-uns se situent un

peu, un tout petit peu en dehors de la norme.

Après tout, ces quelques-uns apportent une différence, cette irrégularité sociale, et l'harmonie de l'ensemble se révèle aux yeux du plus grand nombre.

Dans la crise des valeurs que nous traversons, révéler au plus grand nombre l'harmonie de l'ensemble est une tâche urgente, pour détourner toute velléité de remise en cause. La nouvelle droite affirme que les groupes sociaux sont différents et qu'il ne faut pas toucher à cette différence. L'Algérien n'est pas le Français, le Portugais n'est pas l'Italien, le Grec n'est pas le Turc. etc. Chacun a le droit de vivre avec ses mœurs, sa religion sans songer à se dissoudre dans l'uniformité qui fait perdre à l'humanité toutes ses richesses. Il y a des différences concrètes, et que l'on connaît déjà, à ce discours. C'est le chacun chez soi. Les Français chez eux. Les Algériens chez eux. Les Portugais chez eux. Et si par malheur, un Portugais, un Malien, un Algérien arrivent en France, il faut faire en sorte que leur différence soit préservée. Autrement dit qu'ils ne contaminent pas la société française. Ainsi le droit à la différence est une concession faite par la majorité à certaines minorités, à condition que les rapports hiérarchiques soient maintenus ; que cela ne gêne en rien l'exercice de l'autorité des dominants. Les étrangers peuvent, à la limite, faire tout ce qu'ils veulent, et même recevoir des subventions pour cela, à condition toujours de ne pas troubler le sacro-saint ordre public. Les fêtes spontanées telles que les mariages et les fêtes religieuses des immigrés ne sont pas tolérées par l'environnement ; alors que les fêtes folkloriques, bien encadrées par les autorités municipales seront considérées comme des manifestations réussies du droit à la différence.

Un modèle imposé

Le droit à la différence n'aboutit jamais à l'égalité. J'ai conscience d'aborder, ici, un raisonnement qui risque de surprendre, mais je maintiens que le droit à la différence est, peut-être, une forme voilée de l'exclusion. Car, finalement, octroyer aux étrangers le droit de n'être pas comme les autres, revient qu'on le veuille ou non, à les empêcher de prendre part, à égalité avec les Français, à une vie sociale et politique démocratique. On a l'habitude d'entendre dans la bouche de certains Français que leurs besoins à eux ne correspondent pas forcément à ceux d'autres ethnies. Lors d'un voyage en Côte d'Ivoire, des coopérants français ont tenté de m'expliquer que les Noirs ne vivaient pas les choses comme nous. La

chaleur, ou la mort de leurs enfants, étaient supportables pour eux sous prétexte qu'ils en ont l'habitude. De même, les immigrés qui n'auraient connu chez eux qu'un infâme gourbi, une galette et quelques figues, se satisferaient donc de mauvaises conditions de vie.

Le droit à la différence connaît d'ores et déjà en France des applications concrètes. Parce qu'ils ne sentent pas comme les Français, l'assassinat de leurs enfants leur serait moins douloureux. La libération systématique de tous ceux qui durant l'été 1983, usèrent du 22 long rifle, ne suscita aucune réaction de protestation au sein de la société française. Dans le même temps, en vertu sans doute de ce fameux droit à la différence, sont incarcérés en préventive durant des mois et des mois pour fait de délinquance mineure des jeunes immigrés.

« La focalisation
sur les différences
aboutit
à la ségrégation »

Parce qu'ils n'ont pas les mêmes besoins que les Français, ils se contenteront d'une cité de transit, qui en comparaison d'un gourbi, sera considéré comme un hôtel de quatre étoiles. Contrairement à ce qu'il est coutumier de croire, la société dans laquelle nous vivons, reconnaît la différence, elle la reconnaît au point d'imposer des justices différentes, des conditions de vie différentes... et perpétue ainsi l'ordre établi.

La focalisation sur les différences aboutit à la ségrégation. Le racisme, finalement, est moins le refus des différences, que la création d'opposition entre les hommes, à partir de différences culturelles qui, aussi importantes soient-elles, n'ont en aucun cas, à devenir facteur de ségrégation.

Loin de moi l'idée de croire, ou de faire croire, que tous les êtres humains et tous les groupes sociaux sont identiques. Il ne s'agit pas de sous-estimer, dans la vie quotidienne de chacun, la place importante que prennent les différences de comportements. Mais ces comportements n'ont pas vocation à isoler les groupes les uns des autres. Ces différences ne sauraient empêcher une communication sur la base de nos ressemblances. Communication authentique, que permettent nos ressemblances au-delà de tout particularisme ethnique.

Il y a en chacun de nous une dimension universelle qui permet à une mère indienne de comprendre la souffrance d'une mère française qui vient de perdre son enfant. Cette dimension universelle n'apparaît pas dans la seule évocation de la différence. La différence repose sur l'idée, qu'entre deux ou plusieurs individus, qu'entre deux ou plusieurs communautés, les oppositions l'emportent sur les ressemblances. Elle crée des clivages, tranche entre les groupes qui ne peuvent plus ensuite se rejoindre. Les oppositions sont figées, de sorte que, elle élimine tout ce qui pourrait évoquer la ressemblance. Le plus souvent, plus la ressemblance est évidente, plus on durcit les oppositions.

Faut-il croire que les conséquences concrètes de la ressemblance dérangent et bouleversent l'ordre établi ? Le mouvement syndical en France ne s'y était pas trompé lorsque s'adressant aux travailleurs à une époque, il affirmait : « Même patron, même combat ! ».

Le droit à la différence est un mauvais débat. Interrogeons-nous plutôt, à propos d'un modèle qu'on nous impose et qui refuse obstinément d'inclure en lui la diversité. Refus réitéré maintes fois. Les politiques culturelles successives n'ont concédé que des expressions partielles qui réduisent l'immigré à un chanteur consommateur de couscous. Déguiser les immigrés comme le fait l'émission « Mosaïque », par exemple, avec des costumes impossibles à porter au travail, les faire monter sur une tribune, n'a jamais contribué à changer le statut des travailleurs immigrés et de leurs familles dans la société française.

Ce type de politique culturelle appréhendé sous l'aspect de la folklorisation contribue à expulser hors de la réalité politique, économique et sociale, des individus qui vivent ici, auprès des Français, à peu près dans les mêmes conditions que beaucoup d'entre eux. On mystifie l'opinion publique française lorsqu'on empêche les immigrés d'exprimer la totalité de leur culture. On fait croire aux Français à l'étrangeté de ces immigrés et donc à l'étrangeté de leurs revendications, et pourtant, qui pourrait soutenir que leurs luttes pour la justice et la dignité ne concerne pas les immigrés ?

Dès lors que les immigrés expriment la totalité de leur culture, totalité qui englobe leurs luttes et leurs revendications, ils ne sont plus des différents, mais ils apportent à la société leur contribution propre à la construction de l'ensemble.

C'est pourquoi je n'ai pas revendiqué et je ne revendique pas un quelconque

(suite page 74)

— Sondage —

Insertion des immigrés : l'opinion des Français.

Quelques chiffres étonnants qui révèlent une méconnaissance des Français à l'égard des étrangers et remettent en question la notion de « seuil de tolérance ».

Au moment de reprendre plus en détail (1) l'analyse des résultats du sondage effectué par le MRAP et la SOFRES en janvier dernier, la percée politique d'une opinion nettement xénophobe (2) aux dernières élections fait qu'on se demande sur quoi insister : les aspects négatifs qui témoignent d'une réticence à l'acceptation des immigrés, ou les bases positives d'ouverture sur lesquelles une action peut s'appuyer.

Les faits sont là, bien sûr, et il ne s'agit ni de les taire, ni de les travestir, mais ils comportent bien ces deux tendances, inégalement réparties selon les groupes sociaux, les classes d'âge, les situations et les opinions politiques.

C'est d'ailleurs dans ces variations des opinions que réside souvent l'un des intérêts majeurs d'un sondage, masqué par la publication des seules moyennes nationales qui n'indiquent guère les points sur lesquels l'opinion est approximativement unanime, et ceux sur lesquels, au contraire, elle s'avère nettement divisée. Faute de place, nous sommes ici réduits à ne publier que ces mêmes moyennes nationales. C'est donc dans ce commentaire que l'on trouvera quelques points de repère pour l'analyse des éléments qui font varier de manière significative les opinions à l'égard des immigrés.

Les facteurs de variations

Beaucoup d'entr'eux ont un rapport direct avec l'opinion, rapport qui se retrouve sensiblement pour chaque question.

C'est donc pour ne pas avoir à répéter tout au long de cet article le sens de la relation entre ces facteurs de variation et les opinions exprimées que j'aborde d'emblée ceux qui sont les plus significa-

tivement liés au sens général de l'attitude à l'égard de l'insertion des immigrés en France, attitude dont nous verrons ensuite le détail.

Nous avons demandé aux interrogés de se situer sur un axe extrême-gauche/extrême droite, en passant par droite, centre et gauche. Ont été rassemblés dans un « marais » hétérogène ceux que la politique n'intéresse guère ou qui refusent expressément de se positionner sur cet axe.

L'opinion politique personnelle est toujours fortement liée à l'opinion à l'égard de l'insertion des immigrés, même si le niveau d'information reste partout très faible. L'opposition est évidemment très tranchée entre l'extrême-droite et l'extrême gauche. Elle l'est souvent, aussi, entre la gauche et la droite, encore que, de ce point de vue, le centre et le « marais » soient parfois plus restrictifs envers les immigrés que la droite.

Le niveau d'instruction

Ce sondage n'apporte rien de nouveau sur ce plan, puisqu'il confirme que plus on est instruit, plus on accepte de répondre aux questions posées (ce qui se révèle quel que soit le thème du sondage), et plus on est ouvert aux immigrés. La rupture se situe, selon les thèmes, entre les niveaux d'instruction primaire et secondaire, ou entre le secondaire et le supérieur. On relève une position globalement assez réticente à l'intégration des immigrés chez les répondants qui possèdent une instruction technique ou commerciale.

La catégorie socio-professionnelle

Celle-ci est partiellement liée au niveau d'instruction. Malheureusement, notre échantillon ne nous permettait pas de

différencier entre les cadres supérieurs, les professions libérales, les patrons de l'industrie et les gros commerçants, et il n'est pas dit que leur ouverture générale à l'insertion des immigrés soit parfaitement homogène pour chaque sous-groupe de cet ensemble. Il faut rappeler, sans rien retirer au sens de leur attitude globale, qu'il s'agit pour une bonne part de gens qui ne connaissent pas la concurrence, réelle ou supposée, avec des immigrés, ni dans l'emploi, ni dans l'habitat, ni dans la scolarisation de leurs enfants. Compte-tenu de leur formation, ils expriment plus facilement que d'autres une position purement idéologique qui donne d'eux une image valorisante de tolérance. Ils sont tout de même 14 % à avoir voté, le 17 juin, pour le Front National. (3).

Ce sont les agriculteurs et les salariés agricoles qui manifestent le plus de fermeture au niveau de l'opinion générale, bien qu'ils ne soient que 8 % à avoir voté pour l'extrême-droite. Les ouvriers sont situés en position proche des moyennes nationales, tandis que les cadres moyens, et, dans une moindre mesure, les employés, sont globalement ouverts à l'insertion des immigrés, plus même, pour certaines questions, que les couches supérieures.

L'âge et le sexe

Dans l'ensemble, plus on est jeune, plus on est ouvert à l'immigration. Ce sont les 50-64 ans qui sont les plus restrictifs, les plus âgés refusant souvent de répondre.

Malgré une fréquence plus élevée de refus de réponse aux questions posées, les femmes apparaissent toujours comme plus ouvertes et plus tolérantes que les hommes.

Le degré de « proximité » avec les immigrés (voir encadré)

Ce sont ceux qui comptent au moins un étranger ou un naturalisé dans leur famille ou leur belle famille (1/3 des personnes interrogées), ceux dont nous disons qu'ils vivent en « proximité familiale » avec des immigrés, qui sont les plus favorables à leur intégration dans la vie sociale.

Ceux qui connaissent une « proximité relationnelle », qui ont des immigrés parmi leurs amis (46 % de l'échantillon) ou leurs compagnons de loisirs ou de vie associative (28 %), révèlent une position ambivalente. Par rapport aux moyennes nationales, ils sont particulièrement favorables à ce que les Français fassent un effort pour mieux accepter les immigrés, ils seraient très peu gênés par le fait d'être sous les ordres d'un supérieur hiérarchique immigré, et ils souhaitent plus que les autres que le surplus résultant de la différence entre les cotisations sociales versées par les immigrés et les prestations qu'ils touchent serve à la coopération et l'aide au développement. En même temps, ils adoptent, toujours comparativement aux moyennes nationales, une position plus strictement légaliste à l'égard du droit de vote des immigrés aux élections municipales (qu'ils soumettent à l'obligation de naturalisation), ils sont plus restrictifs quant à l'égalité des droits à la promotion professionnelle des immigrés et des Français, et sur la poursuite en justice du racisme, et ils jugent plus souvent qu'il y a trop d'immigrés en France.

Ce sont ceux qui vivent en « proximité non choisie » (voisins et compagnons de travail ; respectivement 44 et 26 % des personnes interrogées) qui s'avèrent globalement les plus réticents à l'acceptation des immigrés, même si, pour certaines questions, ils cèdent cette dernière place à ceux qui ne fréquentent aucun immigré (« non proximité »).

La catégorie de logement

Contrairement à une idée reçue, favorisée par la relation, dans la presse, d'incidents plus ou moins dramatiques survenus dans les grands ensembles, l'opinion la plus ouverte à l'insertion des immigrés se trouve chez les habitants des logements collectifs, et particulièrement chez ceux qui vivent dans l'habitat social. Viennent ensuite, donc, ceux qui logent dans des immeubles collectifs privés, puis ceux qui habitent des maisons individuelles.

Il convient d'y insister : l'effet de grossissement produit par les drames que nous avons connus, et par un discours

médiatique facilement catastrophiste, masquent une réalité d'une banale simplicité : ce n'est que là où vivent ensemble des Français et des immigrés qu'il peut y avoir des heurts entre eux, et que peut s'exercer concrètement l'intolérance des uns à l'égard des autres. Il ne faut ni les masquer, ni en sous-estimer la gravité. Mais il faut dire, et répéter, que la cohabitation n'a pas par elle-même un effet positif ou négatif sur les relations. La cohabitation « sans problème » est, globalement, la plus fréquente, même si, à l'observation sociologique fine, elle révèle un enchevêtrement d'équilibres instables, qui ne s'instaurent pas seulement, loin s'en faut, entre immigrés et Français (4). Les groupes de sexe, d'âge, les trajectoires résidentielles, les catégories socio-professionnelles, y tiennent des rôles souvent déterminants, que cache la cristallisation sur les relations inter-ethniques, ou prétendues telles.

Pouvez-vous m'indiquer approximativement la proportion d'immigrés et de naturalisés dans la population française ?

— Moins de 4 %	2	} 14
— 4 à 6 %	12	
— 7 à 10 %	25	
— 11 à 13 %	12	} 42
— 14 à 16 %	11	
— 17 à 18 %	7	
— Plus de 18 %	12	
Ne sait pas	19	
	100 %	

Aux personnes n'ayant pas cité le taux de 7 à 10 %, il a été précisé : « En fait, il y a actuellement 7 à 8 % d'immigrés dans la population française, et 10 % si l'on compte aussi les naturalisés ».

Diriez-vous que cette proportion d'immigrés et de naturalisés au sein de la population française est plutôt...

... trop faible	2
... trop forte	58
... ce n'est pas un problème	33
— Ne sait pas	7
	100 %

Le MRAP et la SOFRES ont, pour l'élaboration de ce sondage, travaillé ensemble. Cela a permis de tester quelques hypothèses nouvelles issues de la recherche sociologique sur les relations Français-immigrés. Cela a permis, aussi, que des croisements inhabituels soient effectués. C'est ainsi que l'on a choisi de retenir, pour les facteurs de variation des opinions, le type de logement occupé, et la proportion d'immigrés dans la commune de résidence. Enfin, un critère de « proximité » a été construit. Il est assez complexe, mais permet de distinguer les réponses des personnes interrogées selon les relations qu'elles entretiennent avec des étrangers et des naturalisés : celles qui n'en comptent aucun, ni dans leur famille, ni parmi leurs amis, ni dans leur entourage résidentiel ou professionnel (« sans proximité ») ; celles qui ont des amis ou compagnons de loisir parmi eux (« proximité relationnelle ») ; celles qui en comptent dans leur famille ou leur belle famille (« proximité familiale »), et celles qui n'en ont que parmi leurs voisins ou compagnons de travail (« proximité non choisie »). Chacun de ces critères, absents des autres sondages de presse, s'avère pertinent et significatif.

A votre avis, cette proportion de 7 à 10 % est-elle supérieure, inférieure, ou équivalente à la proportion d'étrangers qu'il y avait en France dans les années 30 ?

— Supérieure	69
— Inférieure	11
— Equivalente	9
— Ne sait pas	11
	100 %

Aux personnes n'ayant pas répondu « équivalente », on a précisé : « En fait, c'est à peu près la même que dans les années 30. »

Avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus d'accord ?

— La plupart de ces communautés qui vivent en France pourront bien être intégrées dans la société française. C'est une question de temps...	43
— La plupart de ces communautés ne pourront pas être intégrées dans la société française car elles sont trop différentes...	49
— Sans opinion	8
	100 %

Y-a-t-il des étrangers ou des naturalisés dans votre famille, y compris parmi vos grands-parents ou votre belle famille ?

— Oui, dans ma famille	24
— Oui, dans ma belle famille	9
— Oui, dans les deux	3
— Non	63
— Ne veut pas dire	1
100 %	

La densité d'immigrés dans la commune de résidence

Ici encore, et même si c'est en vain qu'on le répète (5), il faut redire que le pourcentage d'immigrés dans une municipalité ne produit pas mécaniquement, en augmentant, un accroissement de l'intolérance. C'est même, globalement, l'inverse que l'on observe : plus il y a d'immigrés dans une commune, plus les opinions favorables à leur endroit sont fréquentes. Mais ne remplaçons pas une vision simpliste par une autre. Cette tendance générale, que l'on avait déjà observée en 1971 et 1974 (6), souffre quelques exceptions. En particulier, il semble qu'on soit plus réticent à l'insertion des immigrés dans les municipalités qui en comptent une proportion de 6 à 8 %, que dans celles où il y en a moins, et dans celles où il y en a plus.

Abordons maintenant les résultats généraux.

Le poids des étrangers en France

Les immigrés sont loin d'être des inconnus pour les Français. La moitié d'entre eux en ont parmi leurs amis ; un tiers en compte dans son entourage familial ; un quart pratique un loisir ou une activité militante avec des immigrés. Sans compter ceux qui, sans relation élective avec eux, en côtoient sur leur lieu d'habitat (44 %) ou de travail (26 %). Et pourtant... Le premier enseignement de ce sondage, c'est l'ignorance massive. 3 personnes sur 4 surestiment la présence étrangère en France ou avouent en ignorer le poids. 8 personnes sur 10 pensent qu'il y a plus d'immigrés aujourd'hui que dans les années 30, ou ne se prononcent pas sur cette comparaison. Et ce n'est pas le nombre des plus clairvoyants (de 4 à 2 personnes sur 10, seulement), que l'on trouve chez les plus instruits et les cadres moyens, qui peut trancher sur cette méconnaissance générale.

Plus de la moitié des personnes interrogées estime qu'il y a trop d'immigrés, pourcentage qui grimpe à 78 % chez les partisans de l'extrême droite, et qui excède 65 % chez ceux qui se situent à droite ou au centre, et chez ceux qui vivent en proximité non choisie avec des immigrés. Un tiers des Français jugent que la proportion d'immigrés n'est pas un problème, ce qui est le cas de plus de la moitié des titulaires d'une instruction supérieure, et de l'extrême-gauche ; et de plus de 4 personnes sur 10 chez les jeunes (18-24 ans), les couches professionnelles supérieures, les cadres moyens et les employés, les électeurs de gauche et les Parisiens.

La tendance générale à considérer que les immigrés sont trop nombreux s'est

accrue entre 1971 et 1984 (de 52 à 58 %), tandis que l'opinion selon laquelle le nombre d'immigrés « n'est pas un problème » a régressé (de 39 à 33 %).

Les sondages antérieurs avaient montré une relation systématique entre la tendance à surestimer la proportion d'immigrés dans la société française et la propension à juger qu'ils sont trop nombreux. Sans s'inverser globalement, cette relation ne se vérifie nettement ici que chez les partisans de l'extrême droite et chez les possesseurs d'une instruction technique ou commerciale. Elle s'inverse pour les jeunes et les employés, notamment, pour qui la surestimation s'accompagne fréquemment de l'idée que « ce n'est pas un problème ».

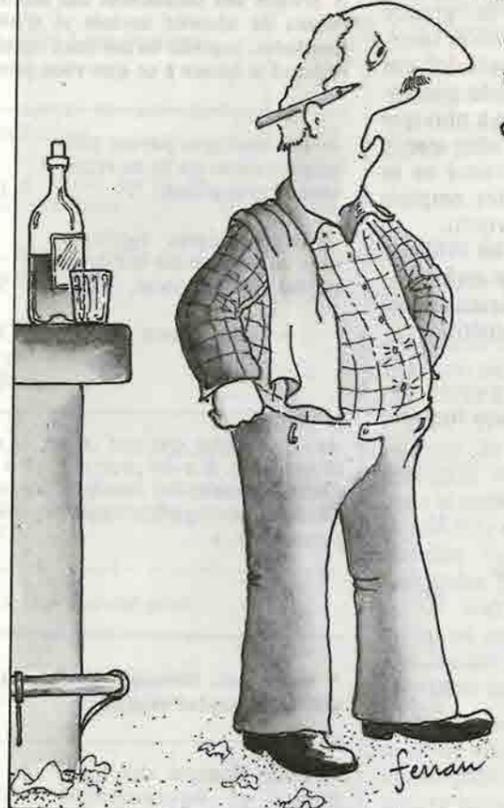
Actuellement, y-a-t-il des étrangers ou des naturalisés parmi...

	Oui	Non	Sans opinion
... vos voisins	44	53	3
... vos collègues de travail	26	49	25
... Les gens avec qui vous pratiquez un sport, un loisir ou une activité dans une association	28	59	13
... vos amis	46	52	2

Je vais vous citer un certain nombre de communautés vivant en France. Pour chacune d'elles, estimez-vous qu'elle est plutôt bien ou plutôt mal intégrée dans la société française ?

	Plutôt bien	Plutôt mal	Sans opinion
— Les Arméniens	37	28	35
— Les Espagnols	81	9	10
— Les Africains noirs	36	48	16
— Les Italiens	81	9	10
— Les Yougoslaves	43	20	37
— Les Algériens	21	70	9
— Les Juifs en provenance d'Europe de l'Est	49	16	35
— Les Portugais	70	18	12
— Les Tunisiens	37	42	21
— Les Antillais	57	20	23
— Les Turcs	19	43	38
— Les Pieds-Noirs	66	21	13
— Les Polonais	75	8	17
— Les Marocains	33	48	19
— Les Asiatiques	47	25	28
— Les Gitans	21	64	15

DES ÉTRANGERS
DANS MA FAMILLE ?
VOUS M'AVEZ
PAS REGARDÉ ?
ON FAIT PAS
DE MÉLANGE
CHEZ MOI !



Voulez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec les affirmations suivantes ?

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Sans opinion
— Les immigrés qui travaillent en France doivent avoir les mêmes possibilités de promotion que les Français	80	15	5
— Le maintien des immigrés en France ne se justifie que s'ils occupent les emplois dont les Français n'ont pas voulu	35	54	11

Quelles sont, selon vous, les deux solutions les meilleures pour améliorer l'entente entre les Français et les immigrés ?

— C'est aux immigrés de faire un effort pour vivre comme les Français ..	51
— Il faut que les immigrés soient répartis entre différents logements, différents quartiers, et différentes communes	27
— Il faut organiser des discussions entre Français et immigrés dans les quartiers où ils vivent ensemble	42
— C'est aux Français de faire des efforts pour mieux accepter les immigrés	32
— Il faut que les immigrés soient regroupés et vivent surtout entre eux ..	12
— Sans opinion	5
% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses.

Les immigrés dans la vie sociale

L'évaluation du degré d'intégration des différentes communautés ou nationalités vivant en France est toujours porteuse d'un contenu complexe et indissociable. Les interrogés répondent à la fois ce qu'ils pensent être un constat, ce qu'ils jugent devoir être du fait des attitudes qu'ils ont eux-mêmes. Ce faisant, ils révèlent leur propre échelle de sympathie ou d'antipathie. Cela s'est vérifié dans toutes les études et tous les sondages effectués, tant en France qu'aux Etats-Unis ou en Grande Bretagne (où des vérifications ont été faites). Toutes les immigrations européennes sont jugées plutôt bien intégrées, et toutes les immigrations africaines, plutôt mal. Quelques vagues migratoires sont mal connues (Turcs, Yougoslaves, Juifs d'Europe de l'Est et Asiatiques : plus d'un quart de non-réponse).

Cette hiérarchie Européens/Africains se retrouve dans tous les sondages depuis la dernière guerre (sauf en 1951, où les Allemands occupaient le dernier rang) (7). A la différence des autres sondages, nous avons ici distingué les trois nationalités du Maghreb. A l'intérieur de la place globalement dévalorisée qui leur est réservée, on relève une hiérarchie, qui va des Tunisiens aux Algériens, situés, derrière les Gitans, en dernière position. Les enquêtes plus qualitatives que les sociologues ont menées montrent qu'on aurait tort d'y voir surtout un effet de nombre, plutôt qu'une conséquence historique du colonialisme et des conditions conflictuelles de la décolonisation de l'Algérie, qui sont pour beaucoup dans les stéréotypes de « l'Algérien », en France.

Les réponses à la question « Quelles sont, selon vous, les deux solutions les meilleurs pour améliorer l'entente entre les Français et les immigrés ? » sont données dans le tableau ci-joint. Soulignons, puisque les interviewés avaient la possibilité de donner deux réponses, que celles qui sont le plus souvent associées sont, en premier lieu « effort des immigrés/efforts des Français » ; en second lieu, « effort des immigrés et discussions communes » ; en troisième lieu « répartition des immigrés et discussion » et, ex-aequo « discussion et effort des Français ». Les variations dans les réponses correspondent à celles qui sont indiquées dans la première partie de cet article. C'est à droite qu'on se prononce pour le regroupement des immigrés, résultat confirmé par ceux du sondage réalisé par l'Humanité-Dimanche vers la même période (8). On trouvait d'ailleurs ces mêmes tendances en 1971.

Au cours de recherches antérieures, je m'étais aperçue que les personnes qui insistaient sur les différentes ethniques, « raciales », culturelles ou religieuses de tels ou tels groupes immigrés étaient généralement plus réticentes à leur endroit que celles qui pensaient que l'intégration dans une société, la nôtre, en l'occurrence, était affaire de temps. Ce sondage donnait la possibilité de vérifier, ou d'infirmer, une telle hypothèse. Elle se trouve nettement confirmée.

Si l'opinion générale est assez partagée (5 personnes sur 10 invoquent la différence pour estimer l'intégration impossible, et 4 sur 10 la jugent possible avec le temps), elle recouvre une cohérence globale qui indique que, malgré sa simplicité, notre question était pertinente. Le « temps », comme perception historique des faits est à gauche, chez les plus instruits, les plus jeunes, les plus urbains autrement dit globalement chez les plus favorables à l'insertion des immigrés dans la vie sociale. La « différence », comme fixation d'une altérité plus ou moins absolue, est à droite, chez ceux qui vivent en proximité non choisie ou sans aucune proximité avec des immigrés, et chez les ruraux, bref, chez ceux qui manifestent la plus grande fermeture à leur égard.

Ajoutons que les réponses à cette question font apparaître une très grande cohérence avec toutes les autres, qu'elles concernent la vie sociale, le monde du travail, les droits politiques... Enfin, comparés à ceux obtenus à une question proche posée en 1971, nos résultats semblent indiquer une progression de la vision progressive de l'intégration (34 % en 1971, 43 % en 1984) et une régression de l'image figée de l'étranger incapable de se fondre dans la collectivité nationale (1971 : 53 % ; 1984 : 49 %).

Les immigrés dans la vie économique et le monde du travail

Le sondage IFOP-Humanité Dimanche indique que 55 % des Français pensent que le retour des immigrés dans leur pays résoudrait (tout à fait ou assez) le problème du chômage, et 51 % estiment que cela ne créerait pas (peu ou pas du tout) de nouvelles difficultés à l'économie française, résultats proches d'un sondage Louis Harris-Le Matin de février 1981 (9).

Cela ne va pas sans contradiction : les mêmes, au moins en partie, pensent que les Français n'occuperaient pas les emplois laissés vacants par les immigrés en cas de départ (66 % en 1974 ; 42 % en 1981 ; 56 % en 1984) (10).

Notre sondage relève le même type de contradiction : alors que la grande majorité (8 sur 10) des personnes interrogées pensent que les immigrés doivent avoir les mêmes possibilités de promotion que les Français, il n'y en a plus que 5 sur 10 pour s'opposer à l'idée que le maintien des immigrés en France ne se justifie que s'ils occupent les emplois dont les Français n'ont pas voulu. L'ambivalence des attitudes est évidente et mériterait une étude plus approfondie, et qualitative, qui éclairerait cette contradiction apparente et répétitive.

Avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus d'accord ?

— En France les immigrés vivent dans l'insécurité	35
— En France les immigrés ne vivent pas dans l'insécurité	50
— Ne sait pas	15
	100 %

86 % des Français ignorent ou veulent ignorer que les immigrés paient plus qu'ils ne touchent à la Sécurité sociale.

Notons, toutefois, que l'ouverture de la vie sociale aux immigrés s'accroît depuis 1951 et 1974. A ces époques, 8 Français sur 10 (1951) et 6 sur 10 (1971) estimaient qu'en cas de chômage, il fallait licencier les immigrés en priorité. Ils ne sont plus que 5 sur 10, en cette époque de crise et de licenciements, pour n'accepter la présence immigrée qu'au prix de son emploi dans les secteurs déficitaires en main d'œuvre nationale.

86 % des interrogés ignorent (par erreur, ou abstention de réponse) que les immigrés paient plus de cotisations sociales qu'ils ne touchent de prestations.

Informés par nos soins de la réalité, rares sont ceux qui pensent que ce surplus doit revenir aux immigrés ici (1 personne sur 8) ou à leurs pays d'origine (1 personne sur 5)...

Plus de la moitié des répondants souhaitent utiliser cet argent pour combler le déficit des caisses de la sécurité sociale ou de l'assurance chômage, ou pour financer des logements et équipements sociaux pour tous. — Autrement dit, pour que les Français en soient les premiers bénéficiaires —...

A propos des cotisations des immigrés aux caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales, laquelle de ces deux opinions correspond le mieux à ce que vous pensez ?

— Les immigrés paient plus en cotisations qu'ils ne reçoivent en prestations	14
— Les immigrés reçoivent plus en prestations qu'ils ne paient en cotisations	53
— Sans opinion	33
	100 %

Aux personnes qui ont choisi la deuxième proposition, il a été précisé : « En réalité, à l'heure actuelle, les immigrés paient plus en cotisations qu'ils ne reçoivent en prestations. »

A votre avis, comment devrait-on d'abord utiliser le surplus existant ?

— Pour financer des logements et équipements sociaux pour tout le monde ..	25
— Pour financer des logements et équipements sociaux pour les immigrés ...	12
— Pour compenser le déficit de la Sécurité sociale ou de l'assurance chômage	31
— Pour financer la coopération et l'aide au développement dans les pays d'origine des immigrés	18
— Sans opinion	14
	100 %

Si vous deviez travailler sous les ordres d'un contremaître ou d'un ingénieur immigré, quelle serait votre réaction ?

— Ça me gênerait énormément	9
— Ça me gênerait assez	11
— Ça ne me gênerait pas beaucoup	16
— Ça ne me gênerait pas du tout	59
— Sans opinion	5
	100 %

Pensez-vous que les immigrés devraient pouvoir voter en France aux municipales ?

— Oui, après un an de séjour en France	10	33
— Oui, après 5 ans de séjour en France	15	
— Oui, après 10 ans de séjour en France	8	
— Non, à moins qu'ils ne soient nés en France	10	63
— Non, à moins qu'ils ne se fassent naturaliser	36	
— Non, en aucun cas	17	
— Sans opinion	4	100 %

Estimez-vous qu'il est juste de poursuivre devant les tribunaux les comportements racistes ?

— Oui, le plus souvent possible	32
— Oui, mais seulement dans les cas graves et les récidives ..	47
— Non	14
— Sans opinion	7
	100 %

Pensez-vous que ces poursuites en justice...

... permettront de réduire les comportements racistes	21
... en fait, ne servent pas à grand chose	66
— Sans opinion	13
	100 %

Laquelle de ces trois attitudes vous paraît la plus répandue parmi les immigrés vivant actuellement en France ?

— La plupart des immigrés veulent vivre sans histoire, et ne se mêlent pas de la vie politique française	33
— La plupart des immigrés veulent affirmer leurs droits, dans le respect des institutions de la France	38
— La plupart des immigrés cherchent, par leurs revendications et leurs activités, à déstabiliser politiquement la France	18
— Sans opinion	11
	100 %

Voilà une conception utilitariste de l'immigration clairement, bien que parfois inconsciemment, exprimée !

L'idée d'avoir un supérieur hiérarchique immigré ne gêne guère qu'1/5^e du public, les trois-quarts n'étant guère gênés (peu ou pas du tout).

Les immigrés dans la vie politique

Dans leur nette majorité (7 sur 10), les Français ne pensent pas que les immigrés cherchent à déstabiliser politiquement la France. Il faut souligner l'importance relative de ceux qui estiment que les immigrés veulent affirmer leurs droits dans le respect des institutions de ce pays (4 sur 10). Cette réponse manifeste une certaine ouverture aux revendications exprimées par des groupes d'immigrés ou de leurs enfants, dans la mesure même où ces revendications, admises ou non, ne sont pas assimilées à une déstabilisation politique.

La majorité de l'opinion est hostile au droit de vote des immigrés aux élections municipales. La seule voie offerte est la naturalisation, c'est à dire l'obligation d'obtenir la nationalité française, pour exercer un droit de citoyenneté, même limité au domaine municipal. L'opinion politique est ici déterminante, mais les autres facteurs relevés ci-dessus exercent également leur influence propre. Il reste tout de même 17 % de réponses refusant aux immigrés toute possibilité d'accès au corps électoral, même en cas de naturalisation. Nationalisme exacerbé au-delà de la Constitution de la République elle-même !

Un tiers des répondants sont tout de même pour l'octroi de ce droit de vote après une période plus ou moins longue de séjour sur notre territoire.

Le racisme

On ne fait pas une recherche sur le racisme à partir d'un sondage d'opinion. La dévalorisation du racisme, au niveau idéologique, est en effet très forte et s'accompagne fort bien de sa pratique quotidienne, ouverte ou feutrée. Notre questionnaire ne comportait qu'une question indirecte sur la répression des propos et actes racistes, mais nous avons trouvé quelques autres indications dans d'autres sondages.

L'une des mesures classiques de l'attitude raciste consiste à interroger sur les mariages mixtes, qui pose, indirectement, celle de la lignée, de la généalogie

à venir. Dans tous les cas, cette question révèle là l'ultime, mais violent, blocage aux relations inter-ethniques.

Le sondage de l'Humanité-Dimanche-IFOP, montre que l'attitude à l'égard du mariage mixte dépend de l'origine, le gendre ou la belle-fille arabe étant les seuls à susciter une majorité de refus, les Africains divisant l'opinion. Il apparaît que cette attitude à l'égard du mariage mixte est corrélée à la préférence politique partisane : les électeurs de l'opposition s'avèrent globalement plus réticents que ceux de la majorité.

Malgré une persistance de la résistance au mariage mixte franco-arabe, la tendance à l'accroissement de la tolérance depuis 1951 et 1971, déjà soulignée, se confirme ici.

82 % des Français estiment qu'il existe aujourd'hui un danger de développement du racisme en France. Toutefois, le racisme n'arrive qu'en 11^e position (4 % de réponses seulement) pour les problèmes jugés les plus importants actuellement. Cette information n'est pas de grande portée : on répond d'autant plus facilement qu'il y a danger de racisme qu'on est soi-même anti-raciste, qu'on fréquente des immigrés, et que les médias vous le disent et vous le répètent. Il reste que les immigrés constituent l'un des problèmes qui ont le plus compté au moment de voter chez 26 % des électeurs du Front National le 17 juin dernier... (11), contre 2 à 3 % seulement chez les électeurs des autres listes. Enfin, si la majorité de nos interrogés se déclarent pour la poursuite en justice des propos et actes racistes (32 % dans tous les cas et 47 % dans les seuls cas graves et récidives), ils ne sont pas très optimistes sur ses effets : 2 personnes sur 3 pensent que la traduction devant les tribunaux ne sert pas à grand chose. Fatalisme ? Cette position nuancée recouvre en fait des positions différentes, l'une qui juge nécessaire l'action en justice, sans illusion sur son efficacité immédiate, l'autre qui ne veut voir sanctionner que les « excès ». Ces deux positions peuvent recouvrir des attitudes générales contraires. En tous cas, l'impact à long terme de la répression du racisme, au moins pour contenir tout risque de banalisation semble donc sous-estimé.

Conclusion

Cet article est déjà un texte de synthèse. Il semble donc difficile de résumer plus encore les grandes tendances.

Disons simplement : — qu'on observe une nette hiérarchisation entre les diverses vagues migratoires, hiérarchisation qui, dans tous les cas

place les Africains au bas de l'échelle, et qui manifeste une cristallisation des refus sur les Maghrébins, et, surtout des Algériens ;

— qu'une tendance à l'accroissement de la « tolérance » se manifeste depuis la dernière guerre, malgré l'aggravation de la crise économique, et même si l'on pense que les immigrés sont trop nombreux en France. La résurgence d'une expression politique explicitement xénophobe pourrait compromettre cette évolution ;

— que la cohabitation avec des immigrés n'induit pas de « seuil de tolérance » au niveau des opinions exprimées : les habitants des villes à forte implantation étrangère le manifestent clairement, autant que ceux du logement social collectif. Il reste que la cohabitation « non choisie », lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'une connaissance personnelle des immigrés que l'on côtoie, tend à induire une attitude de blocage envers l'insertion de ces immigrés dans la vie sociale ;

— que le nationalisme, et le poids de l'histoire, restent très présents dans l'opinion française, comme en témoignent les positions à l'égard de la citoyenneté (droit de vote), et l'importance de « l'algérienophobie ». □

Véronique DE RUDDER

(1) Voir *Différences*, n° 32, mars 1984.

(2) Cf le sondage « sortie des urnes » effectué par la SOFRES pour TFI et *Le Nouvel Observateur*, publié dans *Le Nouvel Observateur*, n° 2228-1024, du 22 au 28 juin 1984, tableau n° 2 sur les motivations des électeurs de la liste de Le Pen.

(3) Idem, tableau n° 1 : « Comment chacun a voté ».

(4) Cf DE RUDDER (V) : « Seuil de tolérance et cohabitation » in *Différences et inégalités*, actes du colloque du 10 décembre 1983 au Palais du Luxembourg. Paris, éditions Différences, 1984.

(5) Qu'on me pardonne ici un certain pessimisme, qui n'exclut pas la volonté d'action pour que changent les représentations dominantes. Mais il est vrai qu'en dépit des efforts des sociologues, auxquels on attribue la paternité de la notion de « seuil de tolérance », et dont ils ont montré, au contraire, l'inanité, celle-ci continue, sous une forme ou sous une autre, de se bien porter...

(6) Cf GIRARD (A) : « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère ; enquête d'opinion publique » in *Population*, n° 5, 1971 et GIRARD (A), CHARBIT (Y), LAMY (M.L.) : même titre in *Population*, n° 6, 1974.

(7) Cf GIRARD (A), STOETZEL (J) : « Attitudes et comportements des Français à l'égard des immigrants » in *Français et immigrés*, travaux et documents de l'INED n° 19, 1953.

(8) Cf *l'Humanité-Dimanche*, 4 février 1984.

(9) Cf *Le Matin*, n° 1251, 4 mars 1984.

(10) Sondages déjà cités : INED en 1974, Louis Harris - *Le Matin* (1981) et IFOP-Humanité-Dimanche (1984).

(11) Cf *Le Nouvel Observateur*, déjà cité.



Pour finir, je vous propose un petit jeu. Pour chacun des personnages suivants, pouvez-vous me dire s'il avait une origine étrangère (lui-même ou ses parents) ?

	Origine étrangère	Pas d'origine étrangère	Sans opinion	
— Emile ZOLA	100 %	27	40	33
— Léon GAMBETTA	100 %	15	54	31
— PICASSO	100 %	86	6	8
— La reine Marie-Antoinette	100 %	64	16	20
— Joséphine BAKER	100 %	74	17	9
— Charles MAURRAS	100 %	5	26	69
— CLOVIS	100 %	22	53	25
— Louis PASTEUR	100 %	8	83	9
— Marie CURIE	100 %	41	45	14
— Maximilien ROBESPIERRE	100 %	8	71	21
— George SAND	100 %	15	64	21

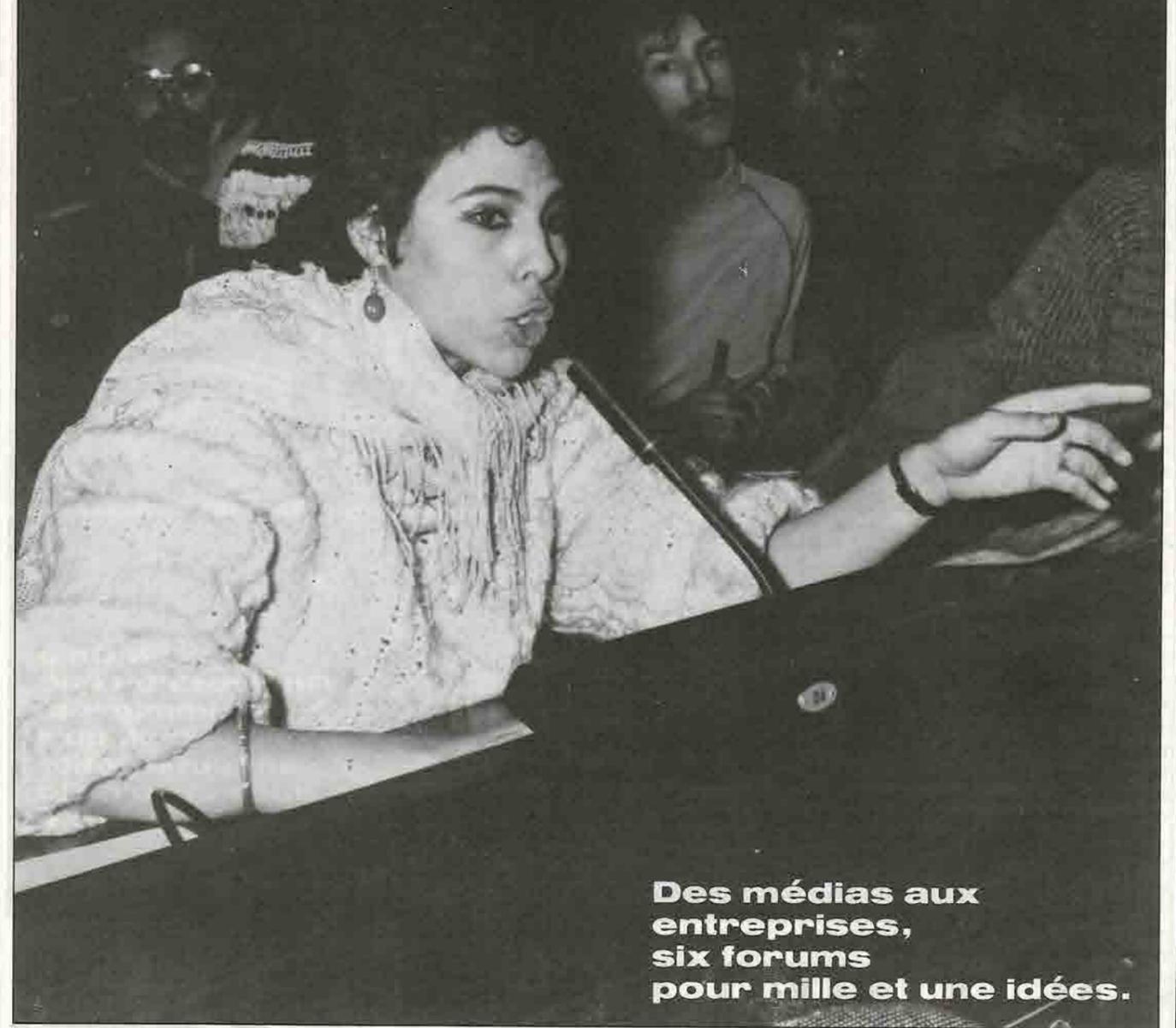
D'OÙ VIENNENT LES HOMMES (ET FEMMES) CÉLÈBRES ?

Emile Zola : 1840-1902, d'origine italienne. Outre son œuvre littéraire, on se souvient de son rôle dans l'Affaire Dreyfus, où il prit la défense du capitaine injustement accusé. Léon Gambetta : 1838-1882, d'origine italienne, un des fondateurs de la troisième République en 1870. Pablo Picasso : 1881-1973, il garda sa nationalité espagnole. La reine Marie-Antoinette : 1755-1793, certains royalistes « nostalgiques » célèbrent encore l'anniversaire de son exécution. Elle était autrichienne. Joséphine Baker : chef d'œuvre du bon goût français et du bal-nègre réunis, était américaine. J'ai deux amours... Charles Maurras : 1868-1952, provençal fondateur de l'Action Française, puis pétainiste, puis emprisonné. Clovis : 466-511, roi des Francs... et belge. Louis Pasteur : 1822-1874, savant français, à qui l'on doit la virologie, et la pasteurisation. Marie Curie : 1867-1934, physicienne d'origine polonaise. Découvre d'ailleurs le polonium et le radium. Maximilien de Robespierre (1758-1794) : né à Arras. Député aux Etats Généraux puis à la Convention Nationale (Montagnard). Il s'affirme au sein du Comité du Salut Public et donne son impulsion au gouvernement révolutionnaire. Après la Terreur, il meurt sur l'échafaud. George Sand (Amandine, Aurora, Lucile Dupin, Baronne Dudevand) (1804-1876) : née à Paris. Romancière. Surtout connue pour ses romans paysans (la Mare au diable, les Maîtres sonneurs), et ses relations avec les artistes et écrivains de son époque.

Ce sondage a été effectué pour le M.R.A.P. par la SOFRES du 25 janvier au 4 février 1984. Il a été réalisé à partir d'un échantillon national de 1 000 personnes, représentatif de la population résidant

en France, âgée de 15 ans et plus, selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

EN PARLER...



Des médias aux entreprises, six forums pour mille et une idées.

— Habitat et cadre de vie —



« On a l'impression que les immigrés, c'est un mal, qu'il en faut à petite dose et qu'on le dilue ! »

DU GHETTO AU FOYER

Logements de l'exclusion, différences et cohabitation, politique de l'habitat, tels seront les grands thèmes abordés dans ce forum : « Habitat et cadre de vie ».

Si cohabiter est fondamental dans la question même que pose le slogan des Assises, se loger est vital et restera pour un bon nombre de participants le tison essentiel du débat qui s'amorce brûlant. Et pour ceux là, se loger c'est aussi être victime d'une politique, d'une ségrégation des plus sévères : celle de l'argent. « A Neuilly, on ne retrouve pas plus d'ouvriers français que d'ouvriers immigrés », souligne une assistante sociale qui s'empresse de fermer la parenthèse sur cette lapalissade. Chargée par sa commune de réaliser des enquêtes-logement auprès de demandeurs inscrits depuis longtemps à l'OPHLM, elle raconte : « Compte tenu d'une décision prise sur des notions de quota, je ne pouvais plus déontologiquement assurer ces enquêtes puisque je savais que celles effectuées auprès des immigrés ne seraient pas prises en compte ».

Un forum qui démarre sur les chapeaux de roue : il est enfin possible de dire les choses, les mots-clé sont au bord des lèvres. On s'empresse : concentration, ghetto, dilution, quota. « Attention ! », s'écrie la présidente, « on a l'impression que les immigrés, c'est un mal, qu'il en faut à petite dose et qu'on le dilue ! ». La politique de quota des communes, on y reviendra souvent...

« Je ne suis pas d'accord avec Véronique de Rudder quand elle dit, suivant ses sondages, que les gens qui acceptent de vivre dans les HLM ne sont pas racistes ». Pour cet habitant des 4000 à La Courneuve, le sondage est faussé au niveau même de la formulation : « Les gens qui vivent dans ces cités, n'acceptent pas d'y vivre, ils n'ont pas le choix. Ils y sont contraints. S'ils avaient les moyens d'en partir, ils partiraient ». « Petit à petit la ségrégation s'installe », poursuit-il, « ces cités, si on ne les modifie pas en profondeur, sont appelées sans cesse à ne reloger qu'un type de population. Un climat d'évitement se crée, l'école libre par exemple en émane... ». La salle sait de quoi on parle. Mais comment articuler toutes les questions. On pense à Paris d'où sont chassés en priorité les immigrés. On pense à toutes ces communes le plus souvent de droite qui, comme Asnières, « veulent bien exploiter les travailleurs immigrés dans la journée, mais préféreraient les envoyer dormir ailleurs, à Gennevilliers par exemple ».

« Il faut absolument que les problèmes de répartition soient étudiés de façon tout à fait technique », expose un urbaniste. « Ne parlons pas globalement des immigrés, c'est se ficher de leur

figure ! », s'indigne un participant. Un Africain sourit : « Est-ce que les Français aujourd'hui, ne vivent pas encore à l'heure de Vasco de Gama ou de Magellan, cette élite qui rapportait de ses voyages une image stéréotypée de l'étranger » : le sauvage au couteau entre les dents, l'étrangleur, le violeur, le voleur. Est-ce peut-être pour cette raison qu'on refuse le logement à tous ceux qui n'ont pas le faciès européen ? Effectivement : on leur refuse le logement, le logement décent. On leur réserve l'autre, le logement à bon marché, le clapier, le foyer, la cité de transit, le ghetto. Mais qu'appelle-t-on ghetto ? L'architecte-urbaniste nous interroge : « Pourquoi faudrait-il, sous prétexte qu'on refuse le ghetto, isoler des gens sur un territoire où tout leur est à l'avance étranger ? Certaines familles, certaines ethnies ont besoin d'être rassemblées quand elles arrivent. Une bonne répartition devrait permettre l'évolution des familles : les cousins arrivent, la famille augmente, les jeunes se marient. Une bonne répartition devrait aussi éviter l'uniformisation : nous considérons bon pour tout le monde ce qui est à peu près bon pour le métropolitain de base. Je renvoie au concept de l'appropriation du territoire, non pas simplement en terme géographique ou notarial, mais à un ensemble de comportements qui fait que les gens sur leur territoire se sentent plus forts. » En un mot, la première chose à prendre en compte : le souhait des familles. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Utiliser la loi Quillot

Un syndicaliste poursuit : « Le logement est malade du profit et c'est la crise capitaliste qui a produit ce système. La question du 1 % logement par exemple : cette contribution, ça rapporte quand même 10 milliards de francs. Le 0,10 % dont on parle, qui est soi-disant pour le logement des immigrés, c'est 10 % de cette masse. Nos camarades français et immigrés ignorent trop souvent ce que l'on fait de leur part de salaire différé. C'est un combat qu'il faut mener au niveau de l'entreprise, en créant des commissions logement. On a construit 330 000 logements l'année dernière, il faudrait en construire 400 000 tout de suite ».

Une jeune fille se présente au micro : elle vient des bidonvilles de Marseille et ce qu'elle a au fond du cœur depuis 20 ans, elle tient à l'exprimer : « Si c'est construire pour construire et laisser vide, c'est pas la peine. Aujourd'hui il faut faire du bruit sur tous ces logements vides à Paris et à Marseille ! » La salle applaudit. « Je m'excuse mais je voudrais que les gens comprennent l'intérêt d'apprendre l'Espéranto à l'école ! ». Cette voix n'a pas eu besoin du micro

pour se faire entendre, elle s'est glissée avec agilité dans un silence. « C'est la langue internationale ! ». « Il semblerait que ce monsieur se soit trompé de forum. » Rires de la salle qui reconnaît les bienfaits de la détente. Mouna, l'aguiguiste-routard-prédicateur célèbre s'en retourne apostropher ailleurs.

Le débat reprend, sans attendre, avec un responsable de la FETAF : « Pour parler des problèmes relatifs à l'immigration, nous pensons qu'il faut placer l'analyse dans son contexte historique. L'immigration trouve son origine dans le développement inégal du capitalisme. Il représente effectivement les méfaits des séquelles de la colonisation et du néo-colonialisme qui passent par le rapport pays dominant — pays dominé. C'est d'abord la lutte de toute une classe, la classe laborieuse, pour des conditions de vie décentes. Dans le cadre des foyers, il faut reconsidérer les rapports entre les gestionnaires et les résidents. Il faut définir le statut des locataires, car, sans un véritable statut, c'est une façon de marginaliser la population immigrée, de la maintenir sous tutelle. Il faut utiliser la loi Quillot, et mettre sur pied un conseil de maison qui aura pour tâche de concilier les points de vue des gestionnaires et ceux des résidents de ces foyers. » Foyers-taudis, foyers-transit, foyers surpeuplés... on n'aura pas fini d'en parler de si tôt ! On en manque, la moitié de la salle en témoigne. : « 700 à 800 000 immigrés travaillent en isolés. On ne dispose que de 150 000 lits. » Où dorment donc les autres ? Dans les hôtels garnis, chez les marchands de sommeil, à 3 ou 4 à se relayer pour dormir. « Les marchands de sommeil ne sont pas toujours où l'on croit. Tenez-vous bien : il s'agit du foyer de la Villette, géré par le Bureau d'Aide Sociale de la Mairie de Paris. Un foyer de transit prévu pour 5 ans. Pendant 7 ans, on y a logé 206 immigrés auxquels on faisait payer 1 400 F pour 16 m². Ils y logeaient à 4 ! Et c'est en plein mois de décembre qu'on les met dehors !... »

Les responsables des organismes gestionnaires ne sont pas tous des goujats et l'un d'entre eux veut bien confirmer : « C'est honteux effectivement. Il y a des taux de sur-occupation de l'ordre de 40, 50 voire même 400 % dans certains foyers. C'est tout simplement le résultat du déséquilibre entre l'offre et la demande. Quand on veut faire évacuer les locataires pour des questions de sécurité élémentaire, il faut pouvoir les loger ailleurs. Et on ne peut pas loger les gens ailleurs s'il y a blocage au niveau des collectivités locales, puisque certaines communes refusent de loger les travailleurs immigrés. Alors on laisse les choses en l'état et l'on constate qu'il y a 4, 5, 6 personnes dans des chambres de 5 m².



Par ailleurs, cette sur-occupation explique des surcoûts. Car il est évident qu'un foyer sur-occupé coûte 4 fois plus cher qu'un foyer normalement occupé. Les loyers sont donc plus élevés qu'en secteur HLM. Et on assiste à un phénomène qu'il faut dénoncer, de clochardisation, de bidonvillisation, de dégradation du patrimoine logement, du fait de cette impossibilité qu'ont les gestionnaires de construire de nouvelles capacités ».

Tragique constatation : toute une faune spécialisée se penche sur la question ; des architectes travaillent sur l'habitat, des bureaux d'études, des groupes de travailleurs sociaux et d'associations se mettent en place, des commissions de logement se créent dans les entreprises, et... ça bloque quelque part. On aurait presque envie d'inventer d'autres mots. C'est un Argentin, un travailleur social du quartier du Pigeonnier à Amiens qui prendra cette liberté : « Il faut différencier le problème de l'immigration de celui de la discrimination sociale. Quand on parle des problèmes de mairies, des problèmes de logement, de quota, on est en train de faire allusion à un problème social. C'est pas un problème de l'immigration. Il faut analyser le problème même du logement social. Pas seulement pour les immigrés mais pour l'ensemble des couches sociales qui sont malheureusement en train de subir cette politique de logement. Le logement social, c'est une politique à laquelle on a dû s'adapter. On devrait cesser de parler du problème des immigrés et du problème des Français, et s'atteler à travailler sur le problème de la politique d'attribution ». Des mots, tout ça ! Certains ne semblent pas convaincus : « On ne pourra pas régler le problème de l'habitat des immigrés sur le seul logement social ? ».

Un salon de thé

Où donc chercher les débuts de solutions ? A Grenoble peut-être. Cette commerçante a su dépasser la mauvaise grâce de ses compatriotes en vivant avec ceux pour qui les portes se ferment parce qu'ils sont immigrés, chômeurs, délinquants et jeunes. Un témoignage : « A la Ville Neuve, j'ai monté un petit salon de thé. Je pensais qu'il serait fréquenté par toute une faune d'intellectuels. Et il

se trouve que c'est tout à fait le contraire qui s'est passé. Ce sont les jeunes chômeurs qui l'ont investi. On a été amené à faire des choses très chouettes ensemble. Ça dure depuis trois ans et j'ai bien envie que ça continue malgré les difficultés financières que ça représente. Il faut dire aussi que les « bien-pensants » du quartier, à part un petit groupe, ne viennent pas dans ce salon de thé parce que les Arabes, les loubards, ceux qui agissent dans la galerie, sont là.

« Par contre, ceux qui viennent peuvent découvrir que les jeunes chômeurs arabes sont capables de faire le service quand je suis toute seule, sont capables de discuter avec les adultes et il se passe la chose la plus intéressante qui soit sur un quartier, c'est le vrai mélange, la vraie tolérance. Les jeunes apprennent à connaître les adultes et les adultes les jeunes. Des relations s'établissent ; on fait du théâtre ensemble, avec certains jeunes, certains adultes, pas tous. Entre autres, étant donné qu'il fallait bien occuper notre temps en dehors du service des limonades et du thé, j'ai essayé de mettre à profit leurs passions. Il s'agissait pour moi de les faire reconnaître comme des individus à part entière. Je suis devenue présidente d'un club de football de loubards arabes. Et là, j'ai eu droit au racisme, en ce qui me concerne. Qu'est-ce que c'est que ces nanas qui se mettent au sport ?

« Une présidente de foot, ça n'existe pas ! Me voyant arriver avec une équipe d'Arabes, c'était le bouquet ! Par contre, quand les Arabes en question, qui se faisaient traiter de sales bougnoules et de sales melons, ne ripostaient pas et montraient de quelle façon ils étaient capables de jouer au ballon, ils étaient devenus des individus comme les autres. Et ça, c'était la plus belle chose qu'il m'a été donné de connaître : qu'ils soient reconnus par les adultes et qu'ils aient acquis cette maîtrise de ne plus répondre aux provocations du début à la fin du match.

« Etant commerçante, j'ai subi le racisme des autres commerçants qui ne comprenaient pas ce que je pouvais faire avec ces jeunes qui les volaient, qui cassaient leurs vitres. Pour eux c'était absolument inadmissible... J'ai connu le racisme des flics qui venaient sans arrêt faire des contrôles d'identité, qui me percevaient comme complice parce que moi je n'avais pas de problème, pas de vitres cassées, pas de vandalisme. J'étais donc forcément leur complice. Le racisme aussi des « bien-pensants » qui ne mettront jamais les pieds dans un lieu aussi « mal famé » que celui-là. Or, quand on y vient, on se rend compte que c'est un salon de thé mignon avec des... des jeunes gens sympas, qui sont comme tout le monde. » La salle applaudit,

admirative. La présidente du forum lui accorde 1/4 d'heure de détente.

L'après-midi tire à sa fin et l'on n'a pas encore cerné les grandes questions : est-ce que tout regroupement est un « ghetto » ? Est-ce que le « ghetto » ne renvoie pas à une certaine image de pauvreté ? Le « ghetto » n'est-il pas plutôt dans le regard de l'extérieur qui enferme pour mieux rejeter, pour ne plus permettre d'en sortir ?

En sortir, bien sûr ! Comment ? En créant des structures ! « C'est pas un hasard. C'est quand il y a conflit et problème, que le secteur social se développe ! ».

En inventant peut-être ? Ne pas baisser les bras surtout ! « J'habite à Grigny - Grande Borne, à 20 km au sud de Paris ; j'interviens pour dire que le « ghetto » se trouve dans le regard de ceux qui y vivent, et dans celui de l'extérieur. Cette cité est d'environ 15 000 habitants. C'est une cité qui a recueilli tous les travailleurs des bidonvilles qui ont construit beaucoup de bâtiments en Essonne, et aussi des gens qu'on rejetait de Paris. Cette cité a maintenant 15 ans, les plus aisés en sont partis, et on est actuellement dans une concentration de misère, de cas sociaux. Et c'est ça finalement qui fait le ghetto. Dans cette cité il y a 1/3 d'étrangers, 1/3 de Français des DOM-TOM et 1/3 de Français qui vivent dans les mêmes conditions que les migrants. 15 % des logements sont inhabitables, reconnus insalubres. J'entrevois aujourd'hui deux types de solutions. Il y a des petites initiatives qui viennent des gens eux-mêmes. Ils ont créé une association « Vivre ensemble à Grigny », des gens très simples. Dans cette association, ils ont découvert qu'ils étaient capables de faire quelque chose en faisant une fête et ils ont voulu continuer à prendre leurs problèmes en main.

Psychose

« Je crois qu'il est important pour eux, pour sortir de cette psychose-là, de faire des choses ensemble. Pour l'autre solution, bien sûr on pourra dire que ça relève de l'assistance. Grigny-Grande Borne a été reconnu îlot sensible, et devant des problèmes qui nous dépassent, l'apport de gens de l'extérieur reconnaissant que les habitants de la cité sont des gens comme les autres est important... Il y a quand même une voie de solution avec la réfection des logements et la question scolaire. »

Il est temps maintenant pour les connaisseurs en matière de « foyers » de prendre tour à tour la parole et de dénoncer, car il y a des scandales qui n'ont que trop duré. Ici une militante du MRAP : « On parle des gens mal logés, je dirais même plus : à Paris il y a des

gens qui ne sont pas logés. Il y a des possibilités, mais M. Chirac ne veut pas les utiliser. Et le Fonds d'Action Sociale, il faudrait peut-être en parler. Financé à 80 % par les allocations des travailleurs immigrés dont les familles sont restées au pays, le FAS est géré en majorité par le patronat. On peut se poser beaucoup de questions quant à l'utilisation de ces fonds. Ils vont trop souvent subventionner des actions bidons ! Et quand on sait que l'argent que donne le FAS est ensuite géré par le Bureau d'Aide Sociale qui se charge donc de répartir les dépenses et de s'occuper de gérer tous les foyers au niveau de Paris, ça donne une idée des problèmes critiques qu'on a en ce moment dans la ville ».

Un leurre

Là, un résident d'un foyer de St-Denis : « Ça peut paraître paradoxal pour certains, mais depuis 1981 aucun foyer nouveau n'a été construit dans la région parisienne. Or des foyers-taudis, il y en a des dizaines, voire des centaines. On nous parle de politique de résorption des foyers-taudis ou des hôtels-meublés, moi je dis : c'est un leurre. Là où j'habite, 522 personnes sont surexploitées depuis 16 ans. Aujourd'hui elles demandent à vivre dans de bonnes conditions, dans un nouveau foyer. On leur répond : non, non, 522 personnes c'est trop, c'est inacceptable, on va vous faire un foyer de 229 personnes. Qui prend cette décision ? Ce n'est pas la société gestionnaire, c'est là tout près, c'est Mme Georgina Dufoix ».

Sidi Gueye, de la FETAF, rapporteur du forum estime opportun d'intervenir. Après un rappel historique, il explique : « Il n'y a pas eu de politique de prévision de la part des sociétés gestionnaires, qui devaient s'attendre à ce que les célibataires qu'ils avaient logés se marient, fassent venir leurs femmes. Il n'y a pas eu de politique prospective prévoyant le relogement de ces mêmes immigrés. Les gens se sont retrouvés dans des cités de transit, dans des hôtels garnis, espérant vainement un logement HLM, inscrits sur des listes où d'autres attendaient, des Français notamment ». Nous avons à faire à l'insidieux, au serpent qui se mord la queue. Revenons donc à la question du financement du logement social, à la notion de quota, à la politique de ségrégation sociale et raciale. Un conseiller général nous ramène sans plus attendre à des chiffres : « Dans le Val-de-Marne (1 200 000 habitants), il y a 11 000 personnes qui vivent dans 425 hôtels garnis. 87 % de ces établissements se trouvent dans 17 communes, 17 communes dirigées par la gauche. Dans 10 autres communes du département, les hôtels garnis ont disparu. Les propriétaires aidés des élus locaux les ont laissés

pourrir. Et qu'est-ce que l'on voit consommer à la place de ces hôtels ? Des logements de haut standing. On constate que ce sont finalement toujours les mêmes communes qui consentent à l'effort ! ».

« Je voudrais vous répondre en faisant une proposition », enchaîne le responsable d'un organisme gestionnaire. « Serait-il possible que volontairement les offices HLM et les collectivités loca-



La Goutte d'Or

les réservent un certain pourcentage des logements à des associations dans lesquelles seraient représentés les travailleurs immigrés ou des associations qui travaillent avec eux, ainsi qu'à des « familles à problèmes ». Actuellement, ça vient de se faire à Rennes... »

La salle s'échauffe : « Le contribuable, c'est aussi l'immigré, et le FAS c'est d'abord l'argent des immigrés. Le FAS prend environ 2,5 millions de francs par an depuis 1954 aux travailleurs immigrés. Il est chargé notamment des problèmes de logement et des constructions de foyers ». « J'ai quelque chose à dire : le FAS finance des services sociaux qui refusent d'embaucher des travailleurs sociaux maghrébins. Le FAS finance l'émission « Mosaïque » et les immigrés payent leur redevance. C'est avec l'argent de la redevance qu'il faut financer « Mosaïque », et non avec l'argent du FAS ! ». « On n'est pas là pour mettre le FAS en accusation ! » réplique la présidente du forum. « Ce que nous réclamons, c'est le droit au logement. Les dossiers qui sont mis à la poubelle, on n'en veut plus ! »

C'est l'heure de rendre la salle. Véronique de Rudder, principale responsable du sondage SOFRES sur la présence des immigrés en France mettra, non sans peine, un point final à la discussion houleuse de cette première journée de réflexion : « Il n'y a actuellement pour les immigrés, ni rejet absolu, ni possibilités suffisantes de s'auto-organiser... Si l'on veut être conséquent avec le titre « Vivre ensemble avec nos différences », on doit s'opposer à cette alternative rejet-invisibilité que le politique tend à nous imposer. Ce qui est en question, c'est à la fois leur possibilité de vivre avec des Français et à la fois leur possibilité de s'auto-organiser, là où ils le veulent, sur les bases qu'ils veulent. La discussion doit porter aussi sur l'habitat et pas seulement sur le logement... »

Communication sociale

18 mars, 9 heures : la nuit a porté conseil. On retourne à ce forum, sur d'autres bases, avec des idées, avec une volonté de méthode. Les intervenants s'inscrivent : il est grand temps d'inverser la vapeur, d'instaurer un véritable seuil de tolérance, celui des logements vides, de valoriser les moyens mis en œuvre pour une autre politique de l'habitat, d'évoquer l'envergure des actions pour le développement social des quartiers dégradés. « A Amiens, dans le quartier du Pigeonnier, notre objectif est la mobilisation de la population, et sa participation aux décisions dans leur vie quotidienne. Pour cela, on a mis sur pied un véritable projet de communication sociale sur la base d'une action d'information et de formation. Ce qui est important, dans l'intervention de notre équipe, c'est que cette dynamique qui s'établit, on cherche à la faire passer au niveau des administrations.

« On met en place des comités réduits, des comités par sous-quartiers, par groupe d'immeubles. Les résultats de ces réunions sont évoqués dans une commission spécifique par thème, et aboutissent finalement au comité de quartier. Notre but également est de trouver des moyens de financement qui puissent permettre d'appuyer des actions de groupes qui n'appartiennent pas à une structure traditionnelle et qu'on appelle souvent d'une façon péjorative, les « inorganisés ». On essaie de mettre en balance la demande des structures organisées, les associations, et la demande de groupes inorganisés. Le plus gros effort qui a été fait jusqu'à présent, c'est de pouvoir donner non seulement la crédibilité aux mécanismes qui se sont créés, mais aussi la possibilité de décaler d'un cran le niveau de la prise de décision.



« La logique du logement social basée sur l'habitat et non sur la vie sociale du quartier ou sur la gestion de l'ensemble du quartier, fait que ce logement social est fortement inadapté à la population réelle du quartier. Ce qu'on constate dans la population de jeunes, c'est qu'il s'agit d'une population qui s'appréhende elle-même de façon inter-ethnique. C'est donc un problème qui déborde largement la question des rapports entre Français et immigrés. Pour nous, le problème essentiel est que cette population de jeunes intervienne réellement sur la réhabilitation et sur le projet global de développement social. Il faut peut-être revoir la conception même de ce qu'on appelle « le mouvement associatif », loi 1901, etc. C'est vrai que les jeunes ne rentrent pas dans ce cadre-là, dans le fonctionnement habituel du mouvement associatif ». Les jeunes, mais où sont donc les jeunes ? Les jeunes ne sont pas là pour l'instant pour répondre à ce que l'on croit bon ou mauvais pour eux. Dommage !

La parole est maintenant à Mme Sylvie Rucheton, du Secrétariat chargé de l'immigration, qui rappelle les grands aspects de ces fameux contrats d'agglomération. Mis en œuvre en 1981, ces contrats sont signés entre les municipalités et l'Etat. 37 contrats ont été signés en 1983, correspondant à un budget de 20 millions de francs. Un effort a été réalisé pour 84 avec un budget de 42,5 millions de francs. Le gouvernement reconnaît le handicap des petites communes qui n'ont pas la priorité à ces contrats. Mais les ressources du FAS peuvent compléter les aides de l'Etat : « Il est entendu entre le FAS et l'Etat, que nous subventionnons sur les crédits d'Etat tous les contrats d'agglomération retenus au titre des programmes locaux de développement social, mais qu'ailleurs, là où il y a une intention d'aider à l'insertion des immigrés, le FAS sera très attentif aux demandes ». Et par rapport à la journée de la veille où il a été question essentiellement du logement, Mme Rucheton poursuit : « Il est important de rappeler que les problèmes de logement des immigrés ne relèvent pas uniquement du FAS. Le logement est d'abord financé par la CNLI, la Commission Nationale de Logement des Immigrés, qui a un budget de 0,10 % du 1 % patronal. Par

ailleurs, on s'est aperçu que 80 % des crédits de la CNLI allaient à des aides, peut-être très utiles, mais qui ne créaient aucun logement nouveau en faveur des immigrés. De ce fait le gouvernement a décidé d'investir la moitié des crédits réservés aux immigrés pour créer des logements et non plus pour subventionner, réhabiliter ou entretenir des offices HLM qui ont déjà reçu de l'argent pour ça ». « La bagarre sera dure ! », croit bon de préciser cette représentante du gouvernement, « les HLM vont hurler, il y aura des pressions locales ! Il va falloir imposer cette décision ». Mais c'est la crise, et il faudra bien avoir des idées. Du côté de la loi Quillot, n'y a-t-il pas des aspects nouveaux qu'il conviendrait de prendre en considération ? « Il est évident que ceux que nous avons en face, les propriétaires, font tout pour que cette loi ne soit pas utilisée. Il faut se faire violence ! Il y a un combat de responsabilisation à mener à tous les niveaux pour que les droits nouveaux soient utilisés. Il n'y a pas le jeune, le vieux ou l'immigré, il y a le locataire dans son ensemble. Il y a la possibilité aujourd'hui dans toutes les cités populaires d'avoir des représentants statutaires et reconnus de par une loi d'ordre public ! La réunion trimestrielle, il faudra l'imposer. Et quand je parle de locataire, c'est au sens large du terme, avec toutes les questions qui sont soulevées dans les cités ».

Devant tant de bonnes résolutions, les propositions fusent : « Qu'on mentionne dans le rapport que les travailleurs immigrés demandent à gérer, par

« Il y a des évolutions, les choses se mettent en place... et ce n'est pas fini ».

un organisme qu'ils vont créer en collaboration avec les Français, le 0,1 % logement qui revient aux immigrés. Nous ne voulons plus qu'on gère nos affaires à notre place. C'est nous-mêmes qui allons chercher les solutions qui nous conviennent. » « Moi, je demande qu'une motion soit adressée au maire de Paris pour dénoncer et condamner vigoureusement la politique arrogante et raciste qu'il mène envers les immigrés ». « Au niveau du FAS, il faut que la participation des travailleurs immigrés et des associations de travailleurs immigrés à la gestion soit effective ». « Il faut clairement définir le rôle de la CNLI. Que cette commission ait droit de décision. Ça permettrait à l'Etat de se substituer aux collectivités locales en cas de refus ! ».

Il va sans dire qu'on revient inévitablement à la question du FAS. On s'adresse désormais directement à la présidente du

forum qui, pour certains, représente à elle seule toute la confusion instaurée autour de cet organisme. « C'est une politique très fine de laquelle les organismes gestionnaires tirent infiniment de profit. » « Nous reprochons au FAS d'avoir dilapidé l'argent des travailleurs immigrés pour des subventions d'associations absolument inconnues ». « Je peux donner des exemples ! ». Le ton monte, tout le monde veut prendre la parole en même temps, la présidente tranche : « Je crois que vous avez raison dans la mesure où vous dites qu'il y a eu des abus réels. Mais il y a des évolutions, les choses se mettent en place... et ce n'est pas fini ».

C'est maintenant au délégué fédéral du Parti Socialiste chargé de l'immigration à Paris, de faire son entrée. Avec chiffres à l'appui, pour mieux dévoiler la politique de M. Chirac, maire de ce « Paris-standing » : « Le logement social à Paris est sinistré par M. Chirac lui-même. » « Dans la période 77-82, la ville de Paris a réalisé 19 538 logements sociaux. Dans le même temps 47 963 logements de standing ont été livrés. Il y a eu des dizaines de milliers de logements à Paris, protégés par la loi de 48, qui ont été démolis ou rénovés à peu de frais, et livrés sur le marché spéculatif. 10 à 20 000 par an ! Quand on examine comment la Ville a exercé son droit de préemption, on constate, de 77 à 81, qu'elle ne l'a pas exercé à plus de 4 %. Et on ne peut pas faire de logement social si on n'exerce pas le droit de préemption ! »

Il y a vraiment de quoi lui en vouloir à

Chirac ! « Je suis tout à fait prêt à signer dès demain la motion faite au Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Paris, d'autant que le directeur est non seulement un instrument politique de M. Chirac mais qu'il exerce une véritable paranoïa vis à vis des immigrés ! ».

Ce sont maintenant les cinq dernières minutes, il faut rendre la salle : les derniers scrupuleux rectifient certains chiffres. Les dossiers, motions et propositions écrites sont rendus à la présidente du forum. Quelqu'un se permet encore de souffler, pour le rapport final, le cas des logements des étudiants étrangers... et, à croire que ces Assises ont passionné : une voix au micro demande que « chacun parte avec les adresses des différentes associations représentées pour qu'on puisse continuer à travailler et constituer un dossier à transmettre aux ministères par l'intermédiaire... du MRAP, par exemple ! ».

Habitat et cadre de vie

Rapport présenté par
Sidi Titiane GUEYE

Présidente
Andrée CHAZALETTE



Les discussions au forum « Habitat et Cadre de vie » ont été d'une exceptionnelle richesse, et je vais m'employer à vous en livrer l'économie.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais vous donner un chiffre approximatif du nombre de participants : environ 300 la première journée et 250 la seconde. Les débats ont permis de passer en revue les aspects les plus importants du problème traité, à savoir :

- le caractère ségrégatif du type de logement proposé aux immigrés en particulier, et à toutes les catégories sociales de conditions modestes, en général ;
- le cas des foyers surpeuplés de la région parisienne, qui sont à la limite de l'insécurité ;
- le problème des cités de transit ;
- le cas des offices HLM et l'attitude des communes, des organismes de gestion et de l'Etat.

L'examen de telles données a abouti à des propositions constructives allant dans le sens de l'amélioration afin de rendre possible le « vivre ensemble ». Lors des débats, le caractère ségrégatif du type de logement proposé a été fortement souligné et dénoncé.

Pour beaucoup d'intervenants, cette donnée procède d'une certaine politique du logement qui tourne le dos à la prise en compte de l'émancipation de l'individu dans le cadre d'une bonne insertion et d'une bonne cohabitation.

Concernant, par exemple, les immigrés, il a été constaté que le paramètre racial s'ajoutait aux mauvaises conditions de

logement conditionne objectivement le phénomène de rejet et engendre des conflits.

Dans le cas précis des cités de transit et des foyers, des descriptions précises ont été faites pour bien mettre spécialement en évidence l'aspect ségrégatif du logement social.

Pour les foyers, des exemples précis de surpeuplement dans la région parisienne ont été fournis pour souligner le danger et l'insécurité qui en découlent pour les résidents.

Il ressort de tout cela que l'improvisation manifeste qui a présidé à la venue de bon nombre d'immigrés (immigrés qu'on est allé chercher), est la cause principale de l'absence de structures d'accueil pour l'hébergement dans des conditions décentes.

Par ailleurs, l'institutionnalisation du foyer-hôtel (pour les immigrés), outre le fait qu'elle précarise les conditions de vie des immigrés, exclut, en général, toute possibilité pour l'immigré marié de procéder dans des conditions satisfaisantes au regroupement familial.

Bon nombre de participants ont mis l'accent sur cet aspect humain de la vie des immigrés (le regroupement familial) pour exiger la fin des mesures discriminatoires dont sont victimes les immigrés au niveau des commissions d'attribution de logements HLM.

La discussion autour du problème des cités de transit a été, elle aussi, très intéressante.

Des exemples vécus, soit à Paris, soit à Marseille, nous ont été rapportés et commentés avec une charge affective exceptionnelle.

De l'avis de tous les participants du forum, le problème de l'accès au logement reste pour l'ensemble des mal-logés un cas dramatique.

Il faut ajouter à cette donnée, selon certains autres, les facteurs qui caractérisent la domination politique, économique et culturelle dont les pays d'origine des immigrés ont été victimes, et qui semblent être la cause au moins indirecte de leur condition de mal-logés.

Le cas des Gens du Voyage, les Tziganes, a été, également, évoqué.

A ce niveau, on a souligné la lente évolution des mentalités qui pénalisent ces populations auxquelles on refuse le droit du choix du type d'habitat, notamment, le droit de stationnement.

Dans un tel contexte défavorable au départ, il a paru illusoire à l'ensemble des intervenants de prêcher le dialogue et la tolérance pour l'entente et la compréhension des diverses communautés, qui ont pour lot commun d'être des mal-logés.

La revendication fondamentale, qui découle d'une telle situation, est l'obtention, dans les conditions optimales (délai raisonnable, surface correspondant à la taille de la famille, etc...) de logements corrects pour les immigrés et l'ensemble des mal-logés.

Après l'évocation du type de logement ségrégatif et la mise à nu de toutes les conséquences négatives qui en découlent, les participants au forum ont passé en revue les différentes institutions concernées (HLM, sociétés gestionnaires, Etat, etc...).

Ghettos

De l'avis de tous, l'accès à un appartement HLM relève aujourd'hui du miracle pour un immigré.

Des obstacles de taille sont dressés pour lui en compliquer l'attribution.

Des éléments qui nous ont été rapportés, il ressort que, sous prétexte d'éviter des concentrations (sous-entendu maintenir un quota), on refuse systématiquement l'attribution de logements à des familles d'immigrés.

Il découle d'une telle donnée que le regroupement familial, en ce qui concerne les immigrés, hormis les complications administratives d'une période encore récente, est loin d'entrer dans les mœurs sociales.

Et c'est ici le lieu de faire part des critiques sévères faites à l'endroit de certaines communes, notamment celle de Paris, en matière de politique de logements sociaux ou de foyers de travailleurs immigrés.

Il a été reproché, par exemple, à la Ville de Paris, de pratiquer une politique systématique de réhabilitation somptueuse de certains quartiers sans aucune prévision pour le logement social.

Et cet aspect ségrégatif en matière de logement est particulièrement aggravé par la politique d'abandon et de déguerpissement préconisée par le Bureau d'Aide Sociale (B.A.S.), comme cela a été le cas, récemment, avec le foyer de la Villette.

Par ailleurs, un autre scandale a été dénoncé : celui du logement vide. Les participants ont estimé nécessaire, sous ce rapport, l'adoption de dispositions particulières pour mettre un terme à une telle anomalie.

Toujours, au niveau des communes, l'existence des « ghettos » a longuement été évoquée.

Néanmoins, tous les avis ont concordé pour reconnaître la réalité du « phénomène ghetto » et le danger qui en découle.

Leur nature, les liens, qu'ont les ghettos avec la pauvreté, la marginalisation dont sont victimes leurs occupants, ont été passés au crible pour montrer combien est inacceptable le refus de certaines municipalités de voir s'implanter sur leur territoire des foyers de travailleurs immigrés.

Qui finance ?

Consécutivement à ces critiques formulées à l'endroit des communes, la discussion s'est aussi engagée autour du cas des sociétés gestionnaires de foyers de travailleurs immigrés (ex : ASSOTRAF, SONACOTRA, ADEF, SOUNDIATA, etc...).

Nonobstant les thèses avancées par certains de leurs représentants, qui ont invoqué la difficulté d'obtention de permis de construire dans certaines municipalités, les sociétés gestionnaires ont été largement mises en cause.

Pour beaucoup d'intervenants, les foyers, dans la plupart des cas, institutionnalisent le statut précaire de l'immigré en matière d'habitat.

Les foyers renforcent la marginalisation de la population immigrée. Ils compromettent toute ouverture vers l'extérieur et toute insertion dans le tissu urbain environnant.

Le type d'habitat qu'offrent les foyers, ne permet aucune concertation, aucun dialogue entre résidents et sociétés gestionnaires.

Les augmentations illégales du coût des loyers et certains litiges procèdent d'un manque réel de coopération.

Et cela est d'autant plus inadmissible que ce sont les immigrés qui, pratiquement par l'intermédiaire du FAS, financent leurs logements.

L'intervention de l'Etat a été particulièrement souhaitée pour la prise en charge de la construction des foyers.

A ce sujet, les participants au forum ont estimé insuffisante la contribution de

l'Etat pour la construction de foyers ainsi que pour l'habitat social en général, et cela, en dépit d'avancées importantes.

Tel est le résumé des critiques et remarques faites au cours des débats.

Des propositions concrètes ont été avancées afin de réunir les conditions objectives d'une meilleure cohabitation, condition *sine qua non* du « vivre ensemble ». L'unanimité s'est faite pour stigmatiser toute notion de quotas dans l'attribution de logements aux travailleurs immigrés. Pour aller hardiment dans le sens d'une véritable promotion du logement social, la recommandation a été faite à l'endroit des institutions concernées, de veiller à la rénovation du parc H.L.M.

Concernant le financement, les intervenants du forum ont mis l'accent sur l'impérieuse nécessité d'utiliser le 1 % consacré au logement et que cela soit la règle, sans exception, au niveau de toutes les communes.

Il faut aller vers des solutions nouvelles qui mettent fin au statut précaire d'habitat pour immigré. Pour ce faire, une seule voie : une répartition équilibrée de l'implantation des foyers, entre toutes les communes sans exceptions.

Tout en insistant sur la nécessité de procéder à la rénovation du parc hôtelier existant, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'intégrer la construction de logements de travailleurs immigrés dans la planification nationale du logement.

Evoquant la dimension culturelle qui relie l'occupant à son habitat, beaucoup d'intervenants ont pensé utile de faire appel, à l'avenir, à des architectes africains pour la conception d'un type de logement respectueux de la personnalité individuelle et collective de l'immigré africain.

En ce qui concerne le Conseil National pour le Logement des immigrés, les intervenants ont surtout insisté sur le manque d'informations du rôle effectif qu'il joue.

Pour l'ensemble des participants au forum, il s'avère impérieux de faire mieux connaître le rôle joué par cet organisme, afin de permettre aux associations d'immigrés d'être informées.

Cela devrait permettre, par exemple, de mieux suivre la destination du 0,1 %, réservé au logement des immigrés, et qui, quelquefois, disparaît dans les sables de la bureaucratie.

Il faut souligner que des discussions ardues ont été menées pour exiger plus de transparence dans les dépenses qu'effectue le Fonds d'Action Sociale. La participation à la gestion (financement) des foyers a été déplorée et on a mis en cause le financement qu'il octroie pour des émissions comme « Mosâïque », alors qu'une telle émission

devrait normalement être financée par les Sociétés nationales de diffusion.

Et cette attaque, il faut le reconnaître, a été d'autant plus virulente que le budget du FAS provient essentiellement du reliquat des salaires différés des immigrés : à savoir le non-paiement des allocations familiales aux enfants restés au pays.

La question des « squatts ». A ce propos, la notion de « squatt contrôlé » a été avancée. Selon les tenants de cette thèse, il s'agirait d'une occupation contrôlée qu'aurait permise le dialogue entre le gouvernement et les occupants. Dans le même ordre d'idées, des propositions allant dans le sens d'une participation du mouvement associatif à la réalisation de logements sociaux ont été faites :

a) confier la gestion de certains foyers repris et « retapés » à des associations (surtout antiracistes) qui en assureraient la gestion et la location ;

b) mettre sur pied un dispositif qui soit apte à enrayer la pénurie de logements sociaux universitaires dont souffrent les étudiants africains.

Expériences de mise en œuvre de structures d'animation et d'amélioration de l'habitat au niveau des quartiers.

Il s'agit, concrètement, d'opérations nationales de développement de quartiers.

Se prendre en charge

L'expérience en cours à Amiens a suscité beaucoup d'intérêt et illustre toute l'importance de telles opérations dans le cadre de la cohabitation et de la recherche de solutions idéales, permettant un échange entre différentes communautés dans un parfait esprit de tolérance.

A ce niveau, il a été fortement recommandé de procéder à une dynamisation de l'activité des habitants des quartiers, pour une réelle prise en main de leurs propres affaires.

Encore une fois, l'accent a été surtout mis sur la nécessité d'une collaboration effective entre associations d'immigrés, mouvement associatif et autorités locales pour la recherche de solutions acceptables pour l'ensemble des communautés vivant ensemble.

J'en aurai terminé quand j'aurai ajouté simplement ceci : selon tous les participants au forum, rien ne changera si les habitants eux-mêmes ne prennent pas en charge leurs propres affaires, en utilisant toutes les dispositions légales existantes, notamment, celle de la Loi Quilbot.

Car, il ne suffit pas de critiquer les institutions établies, il faut aussi agir ensemble pour faire changer la situation. □

Chronique du flagrant racisme

Préface
de Casamayor

Un livre du MRAP

144 pages
52 F

Mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples

Chronique
du flagrant racisme

Préface de Casamayor

Cahiers libres 387 / Editions La Découverte

Avec la crise, les vieux démons du racisme resurgissent sous des formes nouvelles : la lutte pour l'emploi, l'insécurité, etc. S'il est essentiel de combattre les idées fausses sur ce sujet, la lutte doit aussi se mener sur le terrain concret de la défense des victimes du racisme au quotidien.

Ce guide pratique analyse les possibilités offertes par la loi de 1972 pour lutter contre les injures racistes, le refus de logement, de travail, de service dans un café, etc.

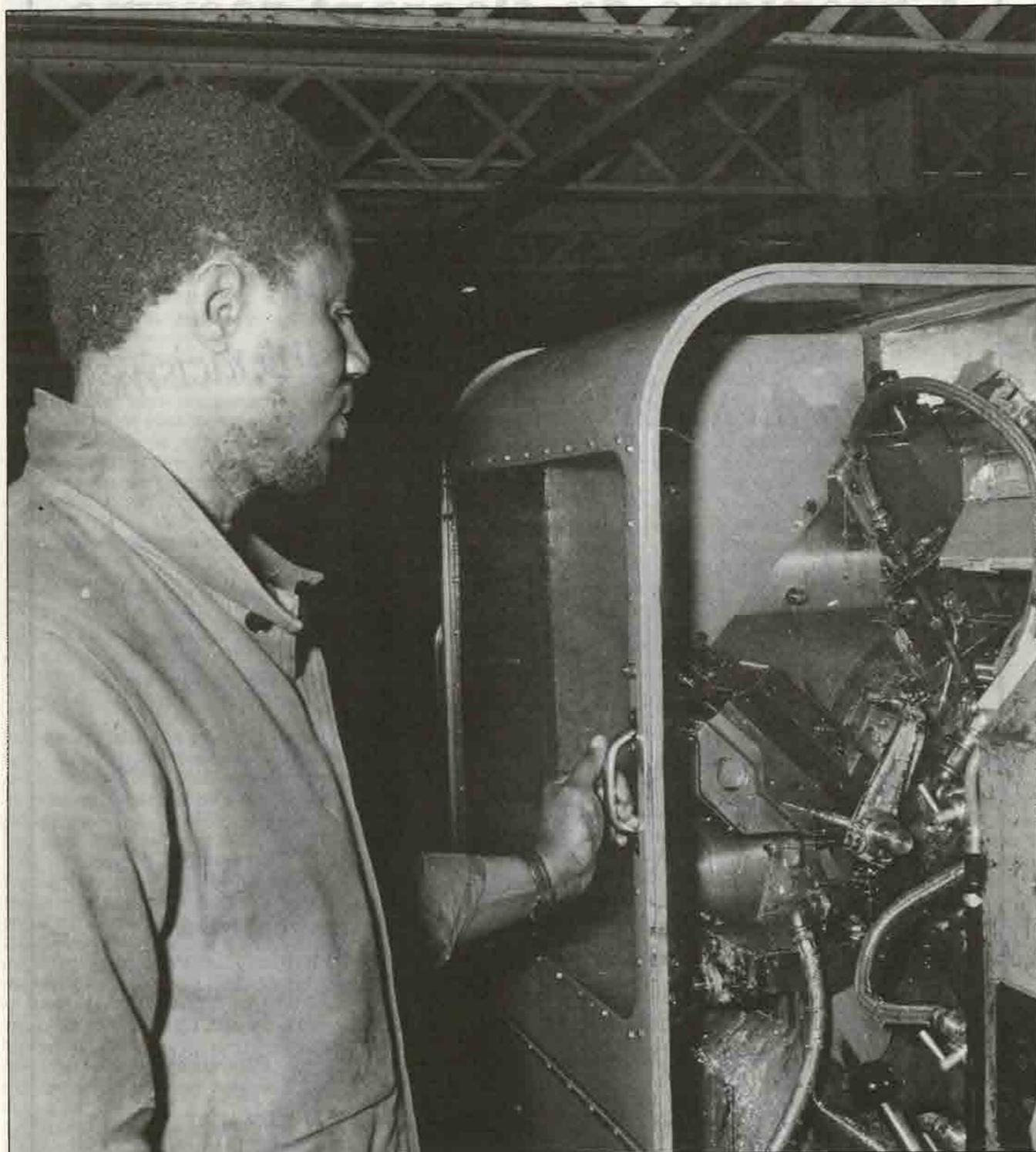
Cahiers libres



Editions La Découverte

1, place Paul-Painlevé, Paris V^e - Tél. : 633.41.16

— *Entreprises et droits des travailleurs* —



**Tandis qu'on s'organise dans les grandes entreprises, rien ne va plus dans les PME.
Pas facile d'y faire respecter la loi...**

LA CRISE, LA CRISE

Le forum « Entreprise et Droits des travailleurs » a montré l'intérêt d'étudier le rôle de l'immigration en période de crise économique. Lors de son introduction, le professeur Henri Bartoli a tenu à rappeler quelques données historiques sur le travail et la présence des immigrés, ces quinze dernières années.

Nous avons assisté dans les années 70 à une fermeture de l'embauche à fort pourcentage immigré. Les frontières n'étaient plus ouvertes et les travailleurs étrangers ont vu leur effectif diminuer. On a constaté une stabilisation, puis une sédentarisation, une tendance à ne plus « retourner au pays » dans les années 73-76. Dès lors, nous avons vu apparaître de nouvelles lignes de partage sur le marché du travail et une transformation des structures de l'emploi. Selon les chiffres publiés en janvier 1984 par l'Institut National de la Statistique, 34,7 % des travailleurs immigrés se retrouvent dans l'industrie manufacturière, 20,9 % dans le bâtiment-travaux publics, 33,4 % dans les services (nettoyage, hygiène) et 7,7 % dans le commerce.

Une première constatation s'impose : la majorité des immigrés n'est plus dans l'industrie mais dans le secteur tertiaire. Le glissement est patent depuis les années 1979 : moins 11 % pour l'industrie, moins 9,5 % pour le bâtiment et plus 14,2 % pour les services ; quant au commerce, il est en hausse de 2,1 %. Au cours de ces mêmes années, des changements technologiques importants interviennent : automatisation des postes de travail, accélération de la production, intensification aussi, car il est à noter que les nouvelles formes d'organisation (le non-taylorisme) ne concernent que 4 % de la main-d'œuvre. Nous assistons dans le même temps à une restructuration du travail par type de spécialisations et de tâches par groupes d'ouvriers, ce qui a tendance à enfermer les travailleurs dans certains types d'emplois. A cette époque également, la préférence à l'embauche est de plus en plus donnée aux détenteurs d'un diplôme : l'école est le reflet d'un passé, d'une origine sociale. Le patronat est à la recherche d'une flexibilité accrue de la main-d'œuvre avec recours à la précarisation : sous-traitance, travail à domicile, intérim, contrats à durée déterminée. La présence des immigrés est donc intéressante, notamment dans le secteur intérimaire qui emploie majoritairement ouvriers et non qualifiés. En cela, le patronat manifeste sa volonté d'un rééquilibrage ethnique de sa main-d'œuvre. En tout cas, si l'on compare licenciements et promotions, la différence est sensible entre les immigrés et les nationaux.

On peut toutefois constater une évolu-

tion de la qualification des travailleurs étrangers. Comparons les chiffres : en 1971, le pourcentage de manœuvres était de 26,7 %, en 1984 il est de 14 %. Pour les O.S., il est de 40,1 % en 1971 et de 33,1 % en 1984. Pour les ouvriers qualifiés, on passe de 26,8 % à 37,3 %. Cette montée de la qualification de la main-d'œuvre étrangère est dû, pour une bonne part, à l'arrivée des immigrés du Sud-Est asiatique, qui ont un niveau de formation plus élevé. C'est la même situation pour les jeunes de la deuxième génération. On peut observer que 44 à 48 % des Italiens et des Espagnols ont une qualification. 47 % des Turcs sont O.S. contre 43 % des Marocains. Les Algériens sont manœuvres à 24,8 %. Il n'y a donc pas un problème uniforme, mais de situations changeantes, les plus défavorisés étant les Africains et les Maghrébins.

Il est essentiel d'aborder la question des droits nouveaux des travailleurs. Les choses, à vrai dire, ont évolué lentement. Le premier texte intéressant date du 27 décembre 1968. C'est une loi admettant, sous certaines réserves, l'accès des travailleurs étrangers aux fonctions de délégués syndicaux. Le 27 juin 1972, la possibilité d'élection au comité d'entreprise leur est reconnue, à la condition de savoir lire et écrire le français. Le 11 juillet 1975, cette condition est supprimée ; les travailleurs

l'entreprise sont confrontés à divers problèmes : insertion difficile dans la production, le plus souvent sans préparation, exploitation sans vergogne. Autant de difficultés qui les placent dans une situation d'infériorité pour leur vie professionnelle.

En 1975, des circulaires avaient déjà traité de la formation, de la préformation, des tâches qui devraient être remplies. Mais où en sommes-nous ? La formation fait-elle l'objet d'un avenant au contrat de travail et est-elle précédée d'un stage dans le pays d'origine ? En principe, l'employeur se doit d'assurer cette initiation en la rémunérant. Il faut envisager également la question essentielle de la « mise à niveau ». Un droit qui devrait concerner les quatre millions d'immigrés vivant en France. Mais sur ceux-ci, 500 000 à un million utilisent les « mots de passe » de la pauvreté, un langage tel qu'ils ne peuvent exprimer profondément ce qu'ils ressentent. Ils se trouvent ainsi extrêmement défavorisés dans la vie professionnelle.

Alors comment procéder à cette mise à niveau ? Existe-t-il des manières spécifiques d'enseigner, un enseignement plus ouvert sur la vie ? Quel type de pédagogie, et dans quel lieu, peut-on envisager ? Où en est la pré-formation pour les jeunes et les adultes, cette fameuse « seconde chance » dont on a tant parlé ? 15 000 places en 1980 : un chif-

« La majorité des immigrés n'est plus dans l'industrie, mais dans le secteur tertiaire. Le glissement est patent depuis 1979 ».

étrangers ont accès aux fonctions d'administration et de direction des syndicats, bien qu'une limite soit imposée quant à leur pourcentage dans les organes dirigeants. La loi du 4 août 1982, reconnaît une plus grande liberté aux travailleurs dans l'entreprise, avec le droit à l'expression directe et collective de tous les salariés. Mais où en sommes-nous de l'auto-organisation des travailleurs ? Qui sont leurs « porte-parole », et qui s'est approprié ce droit d'expression ? Enfin, n'oublions pas que le 7 octobre 1982, les conditions d'éligibilité des délégués du personnel ont changé et que les élus ont désormais des compétences économiques au niveau du comité d'entreprise. Alors qu'en est-il des délégués de chaîne, des négociations relatives à cette question entre patronat et syndicats, de la représentation des immigrés au conseil d'administration du FAS (Fonds d'Action Sociale) dont le rôle a été modifié et redéfini le 30 juin 1982 ? Interrogations d'importance suivies d'une autre série de questions. Les immigrés lors de leur arrivée dans

fre ridicule par rapport aux besoins et aux demandes. On ne peut passer sous silence les questions relatives à la durée des stages, à leur sélection d'entrée, et à leur issue. Trouve-t-on un emploi et de quel type ? Une somme de problèmes qui nous interpelle et pose directement la question de la formation et du retour. Car celui-ci est inconcevable sans envisager une négociation avec les pays d'origine, sans s'interroger sur les plans de développement mis en place, sur la langue, la culture, sur les possibilités d'insertion, de réinsertion dans la société du pays d'origine.

Les interventions lors de ce forum « Entreprise et Droits des travailleurs » furent nombreuses. Nous avons choisi d'en citer quelques-unes parmi les plus significatives.

Après avoir évoqué les manques, les absences, et la non-application des lois Auroux, un responsable syndical d'une grande firme automobile est revenu sur la qualification des immigrés. Car s'il est vrai que le nombre d'OS diminue statistiquement, cela ne signifie pas nécessai-



rement que les postes occupés présentent un plus grand intérêt. C'est plutôt le résultat d'une lutte pour ne plus être « O.S. à vie ». Par ailleurs, le changement de statut est dû, dans la plupart des cas, à l'ancienneté et non à la formation professionnelle. Lors d'un licenciement économique, on voit régulièrement des qualifications ne pas être reconnues dans une autre entreprise.

L'adaptation au poste de travail, l'interchangeabilité, appelée « enrichissement des tâches », sans oublier le chômage, sont les autres aspects de la diminution des O.S. dans les statistiques. Mais de toute façon, cela ne signifie pas une diminution de l'intensité du travail.

Prenons l'exemple de la Régie Renault et des discussions actuelles sur les classifications. Le patronat refuse la reconnaissance des qualifications et la possibilité de passer de l'une à l'autre. Si l'on aborde maintenant le problème des mutations technologiques, il est nécessaire d'envisager une reconversion des travailleurs : dans un atelier, 120 peintres, tous d'origine étrangère, effectuent sur deux ans un stage pour être tuyauteur, plombier, carreleur, passer du stade de P1 à P2 et être capables d'assurer la maintenance élémentaire des futurs robots. Pour arriver à cet accord, une dizaine de débrayages furent nécessaires, ce qui illustre avec force la résistance patronale.

Sélection arbitraire

Mais de l'automobile, passons à la fonction publique : un travailleur originaire des départements d'Outre-mer, nous a apporté son témoignage : possédant le même diplôme qu'un métropolitain, il est resté homme de ménage et n'a pu accéder au titre d'agent hospitalier. A qualification égale, le salaire est inférieur, la sélection à l'embauche arbitraire.

Autre situation difficile évoquée : celle des travailleurs immigrés dans la région de Montpellier, secteurs du bâtiment ou de l'agriculture. Très souvent, il s'agit là d'ouvriers clandestins, payés au noir, littéralement séquestrés par leurs patrons, sans protection sociale et sans possibilité de se défendre.

A la suite de ces témoignages, Mme Martine Frachon, député des Yvelines, est intervenue pour préciser et expliciter la loi Auroux. Il est possible en effet désormais d'arrêter tout travail lorsque l'ouvrier juge, à tout moment, sa vie menacée. Les comités d'hygiène et de sécurité ont vu leurs droits s'élargir. Mais il est réel qu'il existe là encore une mauvaise information sur le contenu de ces nouvelles dispositions, et la lutte à mener sans cesse pour l'application par le patronat de ces mesures législatives.

L'exemple des travailleurs de l'entreprise Remetal, à Saint-Arnoult en Yvelines a permis à tout un chacun de comprendre à quel point l'exploitation peut être inhumaine et intolérable, l'isolement total et la solidarité des travailleurs français-immigrés indispensable et essentielle. Car comme le souligna avec force une femme immigrée, lorsque l'on fait neuf heures de travail, ces neuf heures pour « l'étranger » sont bien souvent synonymes de mépris et d'humiliation, humiliation qui, hélas ! ne s'arrête pas à la porte de l'usine.

Ainsi, la première partie de ce forum a montré l'extrême urgence d'appliquer, dans les petites et moyennes entreprises à l'instar des grandes, les nouveaux droits des travailleurs, prévus par les textes législatifs.

« Les travailleurs immigrés, l'immigration dans son ensemble, de phénomène conjoncturel, sont devenus éléments structurels et durables de l'économie et de la société française... Vouloir régler le problème de l'emploi par le rejet des travailleurs immigrés est une fausse solution. Tenter de faire croire que le renvoi des immigrés permettrait leur substitution par des chômeurs français est une mystification ». Ces quelques phrases du rapport de Mario Fornaciari illustrent bien l'enjeu du débat, de la formation au retour des travailleurs immigrés.

Mais entrons directement dans le vif du sujet avec l'intervention de M. Pastuglia, président de l'Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs immigrés dans l'entreprise. « Le sort de ces travailleurs, dans le domaine de la formation professionnelle, est lié à celui des autres salariés. Car en France, pays de traditions, qui forme les médecins ? Eh ! bien, ce sont les médecins. Qui forme les travailleurs ? ce ne sont pas les travailleurs ». Cette formation professionnelle dépend en fait de décisions patronales. Pour les travailleurs immigrés, la situation est aggravée : le cursus passe par l'alphabétisation, la pré-formation et seulement après ils peuvent accéder à une certaine qualification. En fait, on les infantilise. On oublie simplement que les travailleurs immigrés doivent apprendre et



Michel CHASSAT

Des conditions de travail souvent

apprendre vite, mais en tenant compte bien sûr de toutes leurs capacités, leur savoir-faire, leur expérience professionnelle. Mais on nie cet acquis, on nie toute pratique au long de ces années passées chez Talbot ou Citroën. Prendre cela en compte permettrait d'aller beaucoup plus rapidement vers une formation qualifiante.

Par ailleurs, l'on ne peut passer sous silence la discrimination en ce qui concerne les congés de formation : les immigrés n'y ont pratiquement pas droit. Les stages, à part les stages de l'AFPA et de l'Université, sont payants à 50 %. Ce qui ne peut guère favoriser les plus démunis.

Les deux questions formation et retour sont liées. Le responsable de l'AFRAM (Association pour la Formation, la Réinsertion et le Retour des Africains Migrants) nous a fait part des expériences tentées en direction du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie. Un apprentissage technique est prévu dans le domaine agricole dans la campagne française, à la suite d'un enseignement théorique. Mais ces témoignages posent



douteuses, une formation professionnelle quasiment absente : tout n'est pas rose...

question, dans la mesure où trop souvent nombre d'associations se battent seules, sans moyens, sans liaisons et surtout sans approche globale d'un problème qui devrait faire partie d'une stratégie de coopération entre pays concernés. Là encore, le gâchis est énorme.

La question du retour

Concentrer les bonnes volontés dans une réelle politique de développement permettrait de résoudre ces difficultés. A partir de ces différentes initiatives, il est nécessaire d'aller vers une institutionnalisation des projets, en n'oubliant pas le lien pratique et théorique au milieu ambiant. Il s'agit de donner les moyens au pays du Tiers-Monde de retrouver leur indépendance et se garder d'estimer que seule l'évolution occidentale est la voie à suivre. La question du retour ne peut être posée sans faire référence au « dialogue Nord-Sud », à la situation des pays concernés, à un nouvel ordre économique international. Et en tout état de cause ne peut s'envisager que sur la base du volontariat. Il est très impor-

tant d'insister sur ce point, car les travailleurs immigrés ont acquis le droit de choisir librement de rester en France ou de retourner dans leur pays d'origine.

Le responsable de la C.G.T. de Citroën, — Aulnay, Akka Ghazi, a lui aussi tenu à évoquer cette question en posant d'autres interrogations : les commissions gouvernementales censées traiter de ce problème du retour prennent-elles en compte le choix des travailleurs ? Car sous prétexte de révolution industrielle, le patronat se permet de licencier sans vergogne. Mais c'est ce même patronat qui a fait venir les ouvriers de leur pays, lorsqu'il en avait besoin. « Doit-on partir avec un diplôme, une qualification pour garder les vaches ? Accélérer les licenciements, jeter les travailleurs à la rue est une solution idéale pour le capital, en oubliant la responsabilité même du patronat ! » Ce dernier devait, depuis la loi de 1971, verser 1 à 2 % pour la formation professionnelle. Malheureusement, les syndicats n'ont sur ce sujet qu'un droit de consultation et ne peuvent imposer leur point de vue.

La formation, et c'est à déplorer, n'est par tournée vers les techniques nouvelles. Tout simplement par manque de moyens, de crédits, de financement. Un seul stage digne de ce nom a été organisé en 1975, spécifiquement pour 11 travailleurs immigrés à la Régie Renault. La majorité de l'argent va donc à la formation des techniciens, cadres, ingénieurs. Ne serait-il pas normal d'obliger le patronat à appliquer les lois existantes ? En fait, trop souvent la formation va vers le bas et non vers le haut.

Concertation avant tout

C'est ainsi que les témoignages des travailleurs immigrés ont mis en évidence les inquiétudes ressenties, même si l'ensemble des participants à ce forum s'est félicité de la politique gouvernementale qui a rejeté toute idée de renvoi autoritaire et qui a basé sa politique sur le volontariat et la concertation avec les pays d'origine. □

Entreprise et droits des travailleurs

Rapport présenté par
Mario FORNACIARI

Président :
Henri BARTOLI



Notre forum avait à débattre une des questions essentielles qui place l'immigration au cœur même de la crise puisqu'il s'agit de sa place, de son rôle et de son avenir dans l'appareil de production du pays. Le nombre de participants (cent quatre-vingt-un samedi après-midi et près de cent ce matin) ainsi que le nombre d'interventions, quarante et une au total, montrent l'intérêt que ce forum a suscité.

A quelles conclusions sommes-nous arrivés à partir des expériences vécues par les intervenants et des propositions avancées ? Il a été montré que l'immigration massive de main-d'œuvre n'est pas un phénomène naturel et inéluctable. Elle est liée à des causes économiques et politiques découlant d'un développement inégal de différents pays. Sa place et son rôle en France sont intimement liés au développement du capitalisme français. C'est lui qui, en fonction de ses objectifs économiques et politiques, en a déterminé le nombre et son utilisation.

La relation Français et immigrés dans l'entreprise est pour une part essentielle dépendante et conséquente de la politique du patronat. Dans les périodes d'expansion économique, il a fait appel à une abondante main-d'œuvre sous-qualifiée pour accomplir les tâches subalternes dans ses grandes unités de production et dans les secteurs-clés de l'économie. Dans les périodes de récession et de crise économique, il se sert de l'immigration comme « bouc émissaire ».

L'immigré, quelle que soit sa nationalité, est toujours mis en concurrence avec les autres travailleurs français et immigrés. Il en est de même des femmes et des jeunes. La crise accentue les oppositions fallacieuses et les phénomènes de division à partir des réalités quotidiennes qui cachent l'antagonisme fondamental entre celui qui possède les moyens de production et celui qui, quelle que soit sa nationalité, son sexe ou son âge, est contraint de vendre sa force de travail pour vivre. C'est dans ces périodes de crise que la relation Français et immigrés est la plus difficile et où le racisme et la xénophobie trouvent le terrain le plus fertile.

Mais la relation Français et immigrés est aussi fonction du rapport de force créé dans l'entreprise. Rapport de force dépendant à la fois de l'état de conscience des uns et des autres d'appartenir à la même classe ouvrière, d'avoir en face le même adversaire et de la nécessité de s'unir et de s'organiser ensemble pour se défendre et faire progresser les droits à égalité, indépendamment de la nationalité de chacun, mais en fonction du travail fourni et des richesses créées.

Des PME aux grandes entreprises

Il est incontestable que c'est dans les grandes entreprises où se trouvent de grandes concentrations de travailleurs, où l'expérience de l'organisation et de la solidarité ouvrière est devenue une force matérielle, que la relation Français et

immigrés est la meilleure, où le racisme et la division ont le moins de prise, où l'immigré comme le Français peut acquérir la confiance de ses camarades de travail et jouer un rôle actif et dirigeant dans l'organisation syndicale. Les grandes grèves de ces dernières années, en particulier dans l'automobile, pour le droit à la dignité des travailleurs immigrés, aidés en cela par le changement politique intervenu dans le pays et les droits nouveaux acquis par les travailleurs, l'ont amplement démontré.

Par contre, la discussion a démontré que dans les moyennes entreprises, la relation Français et immigrés est la plus difficile. Les raisons en sont simples. Les droits des travailleurs, anciens et nouveaux, sont encore trop souvent méconnus, contestés, inappliqués et bafoués ; l'organisation syndicale difficile à constituer du fait de la répression patronale. De multiples exemples ont été cités, que ce soit dans l'industrie comme dans le tertiaire, dans les établissements de santé, ceux du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie, dans les entreprises du nettoyage.

Quand, dans ces entreprises, les travailleurs immigrés représentent la grande majorité du personnel, certains patrons se conduisent aujourd'hui encore comme de véritables négriers.

Le cas de l'usine Remetal, dans les Yvelines, est suffisamment démonstratif. Depuis quatre mois, vingt-trois travailleurs maliens de cette entreprise sont en lutte contre le traitement d'esclaves qui leur est imposé par leur patron.

Or, ce sont maintenant dans les PME que le plus grand nombre de travailleurs immigrés tend à être employé. Comment faire pénétrer les droits nouveaux dans ces entreprises et les faire appliquer, a été une préoccupation issue du forum.

Des inspecteurs du travail plus nombreux

C'est pourquoi, d'une part, il semble nécessaire d'utiliser les grands moyens d'information et de communication tels la radio et la télévision pour faire connaître ces droits aux travailleurs, les moyens légaux qu'ils ont à leur disposition pour les faire appliquer. D'autre part, il semble aussi nécessaire de multiplier les postes d'inspecteurs du travail, non seulement pour intervenir dans les cas d'un conflit du travail, mais aussi pour faire respecter les lois concernant les droits nouveaux à l'expression des travailleurs, les conditions de travail, les règles d'hygiène et de sécurité dans les PME et plus généralement, disons, le droit syndical.

Enfin, il semble nécessaire qu'une action plus résolue soit conduite contre les tra-

fiquants et les employeurs de main-d'œuvre clandestine, afin que la loi votée à cet effet pour l'arrêt de toute nouvelle immigration ne reste pas lettre morte. C'est en agissant pour régler ces problèmes quotidiens qu'ensemble, Français et immigrés, créent les conditions d'une relation basée sur l'intérêt commun qui est l'arme de la lutte la plus efficace contre le racisme et la xénophobie.

Les travailleurs immigrés, l'immigration dans son ensemble, de phénomène conjoncturel, sont devenus élément structurel et durable de l'économie et de la société française. Ils participent à son évolution. Ils sont partie prenante dans les transformations de l'emploi dans les avancées techniques, dans les modernisations nécessaires. Vouloir régler le problème de l'emploi par le rejet des travailleurs immigrés est une fausse solution. Tenter de faire croire que le renvoi des immigrés permettrait leur substitution par des chômeurs français est une mystification.

Accepter cette idée, ce serait accepter demain l'idée du renvoi des femmes des emplois salariés, des jeunes aussi. Ce serait accepter l'idée qu'il y a trop de créateurs de richesses, qu'il n'y a plus de besoins à satisfaire. Ce serait accepter l'idée que le marché français est saturé, que l'élargissement des échanges internationaux, de nouvelles coopérations internationales seraient impossibles. Ce serait accepter l'idée qu'il ne faut pas répondre aux besoins grandissants des pays en voie de développement, que des millions d'hommes, de femmes, d'enfants sont condamnés à mourir de faim dans le monde et qu'en France il serait nécessaire de licencier, de réduire la production industrielle et agricole.

Marche arrière

Par leur travail et les richesses qu'ils ont créées et continuent de créer, les travailleurs immigrés ont droit au respect. Ils ont acquis le droit de choisir librement de rester en France ou de retourner dans leur pays d'origine. Leur licenciement ou leur renvoi arbitraire, autoritaire, est inacceptable. Leur droit à l'emploi, à la formation professionnelle, doit leur être assuré au même titre qu'aux travailleurs français. Leur formation et leur qualification adaptées aux techniques nouvelles est une nécessité pour une plus grande efficacité économique et pour vivre mieux dans l'entreprise.

Ne pas être OS à vie est une grande revendication de dignité. Les travailleurs immigrés ont acquis une expérience professionnelle, un savoir-faire qui leur permettraient d'acquérir cette formation qualifiante. La formation des immigrés est une des conditions essentielles de leur insertion dans la société française.

L'évolution des emplois des immigrés avec une augmentation en pourcentage des emplois qualifiés montre cette aptitude. Pour autant, faut-il y consacrer les moyens nécessaires pour eux comme pour les travailleurs français. Les uns et les autres, employés dans les travaux les moins qualifiés, ne doivent pas être exclus de la formation. Or, par exemple, chez Citroën-Aulnay, 1,8 % de la masse salariale est consacrée au plan de formation 84, mais seulement 10 % de cette somme est consacrée à la formation des OS qui représentent la majorité du personnel de production.

Or, il semble nécessaire de faire beaucoup plus pour élever prioritairement les bas niveaux de qualification. Dans le cadre de l'extension de la loi sur la formation continue, les plans emploi-formation, il est possible dans une véritable concertation avec les travailleurs et leurs organisations syndicales qui devraient avoir plus de pouvoir et de droits dans ce domaine, d'établir des plans de formation qui tiennent compte à la fois des intérêts de la production et des intérêts des hommes.

La formation des O.S.

Des mesures spécifiques adaptées à chaque catégorie de travailleurs, aux aspirations et au savoir-faire de chacun sont nécessaires. Des exemples positifs ont été donnés au cours de la discussion : celui de l'atelier de peinture au département 74 chez Renault par exemple. Si l'automatisation de cet atelier a supprimé les emplois manuels de l'atelier, une formation de reconversion des travailleurs concernés a permis la création de nouveaux emplois dans de nouveaux métiers. Les cent treize travailleurs de cet atelier, après deux ans de formation, passeront à la qualification de P2, dans des métiers qu'ils auront eux-mêmes choisis en fonction des besoins nouveaux de l'entreprise.

La modernisation peut donc être et doit être créatrice d'emplois si elle prend en compte l'allègement de la pénibilité du travail, la réduction du temps de travail, la croissance du pouvoir d'achat. La formation ne doit pas être perçue comme un retour à l'école. Elle doit, pour être efficace, être effectuée dans le milieu ambiant et, si possible, dans l'entreprise elle-même.

Aux moyens de l'entreprise, doivent être associés des concours extérieurs : l'Education nationale, la FPA, les associations d'alphabétisation et de formation des migrants, afin que la formation à des métiers plus qualifiés soit conçue comme l'apport d'un ensemble de connaissances non séparées les unes des autres et intimement liées à la production.

Mais s'il n'y a pas de création d'emplois et croissance industrielle, la formation par elle-même n'est pas créatrice d'emplois. Elle ne peut pas être une solution au chômage. Quant au retour pour une réinsertion dans le pays d'origine, en aucun cas il ne peut être conçu comme une solution au chômage.

Le retour pour une réinsertion dans le pays d'origine ne peut être que l'aboutissement d'un choix personnel et individuel, soit pour contribuer au développement économique, social et culturel du pays, soit pour y vivre les jours d'une retraite gagnée par le travail. C'est là une aspiration légitime qui est toujours vécue toutefois, collectivement et individuellement, de façon différente, d'une émigration à l'autre, et qui se heurte à des difficultés objectives réelles. Le choix du retour doit être librement consenti ; aucune contrainte ne peut être tolérée. Des accords avec les pays d'origine sont nécessaires pour réussir cette réinsertion.

Les immigrés, leurs organisations syndicales et leurs associations doivent être associés à la réalisation de ces accords ; la concertation doit devenir la règle. Ces accords doivent être basés sur l'intérêt mutuel tenant compte des conditions, des besoins diversifiés et différents d'un pays à l'autre et qui dépendent de leurs divers degrés de développement.

Le candidat volontaire au retour doit être informé des conditions et des garanties de sa réinsertion. Une formation-retour en harmonie avec son savoir-faire et les besoins de son pays doit lui être assurée. Les droits sociaux acquis en France et leur revalorisation doivent lui être garantis. Une aide à la réinsertion tenant compte des années de travail en France, des frais de voyage et d'installation doit lui être accordée.

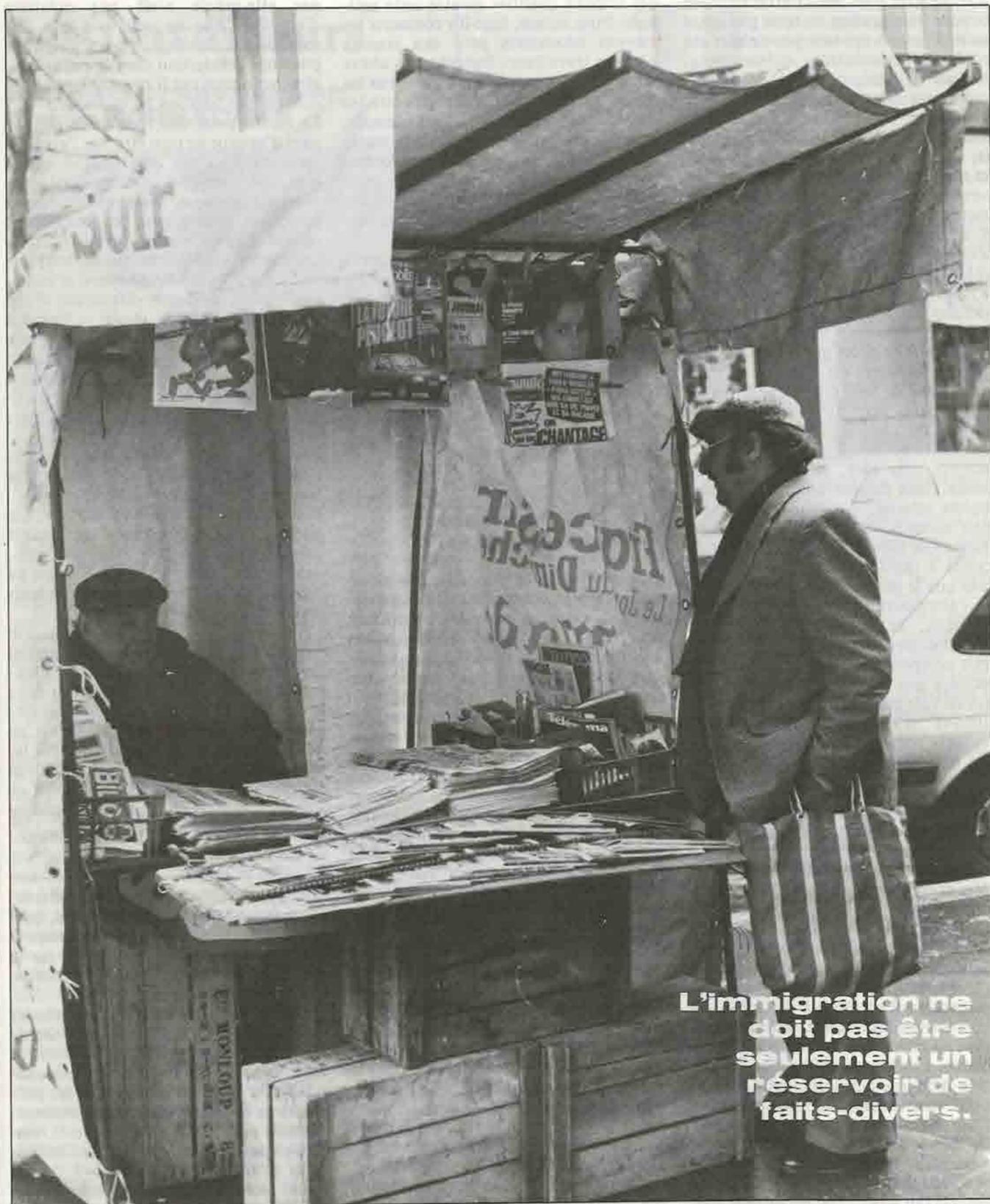
Inquiétudes

Nous nous félicitons que le gouvernement se soit prononcé dans ce sens, qu'il rejette toute idée de renvoi autoritaire et qu'il base sa politique du retour sur la base du volontariat et de la concertation avec les pays d'origine.

Néanmoins, les inquiétudes sont grandes chez les immigrés. Il serait souhaitable que, dès que possible, le gouvernement fasse connaître l'état de ses consultations avec les pays intéressés et les propositions concrètes que le gouvernement formule pour faciliter le retour et la réinsertion de ceux des immigrés qui le désirent.

Telles sont, rapidement résumées, les constatations et les propositions de notre forum, qui appellent les travailleurs français et immigrés à s'unir et à agir ensemble sur la base de l'égalité des droits et des devoirs, contre l'exploitation, le racisme et la division. □

— Médias —



L'immigration ne doit pas être seulement un réservoir de faits-divers.

DONNER A CONNAITRE

Il est bien naturel, pour ces Assises, de voir se tenir à la présidence du forum « Médias », des journalistes de télévision. Télévision qui absorbe quotidiennement trente millions de téléspectateurs. Les journalistes sont investis d'un pouvoir, ont pour tâche de transmettre l'information, de nous représenter en quelque sorte.

Bernard Langlois le samedi, Noël Mamère le dimanche, accompagnés de Nacer Kettane, responsable de **Radio Beur**, animent les débats et les consommateurs de l'information, venus nombreux pour exprimer leurs doléances, posent des questions. Les médias ne sont-ils pas au service des hommes, de tous les hommes ? « Oui, mais... dit Bernard Langlois, pour qu'il y ait matière à information, il faut qu'il se passe quelque chose qui sorte de l'ordinaire ». Le scoop ! C'est la règle d'or du journaliste « à la une » : en matière de trains, il faut qu'ils déraillent, en matière d'immigrés, il faut une situation de drame, de conflit, quelque chose qui sorte de l'ordinaire ! Où va-t-on se demander les mécontents dans la salle. Mécontents, mais chaleureux : c'est effectivement dans une ambiance vivante et non dépourvue d'humour que se déroule cette première journée.

La télévision en voit de toutes les couleurs : « Pourquoi les Antillais ne sont-ils pas représentés à la télévision ? » « J'ai entendu un journaliste de RTL dire à la télévision que les ouvriers marocains de chez Talbot n'y mettaient pas le cœur parce qu'ils n'étaient pas français, et on s'étonnait que Talbot coule ! Il n'y a eu aucune réaction dans la presse ». « Les médias ont joué un rôle scandaleux dans la promotion de Le Pen. Notre radio et notre télévision ont servi de marche-pied à ce personnage grotesque ! »

« Qu'est-ce qu'il faut faire pour que les médias s'intéressent aux problèmes ? Il a fallu attendre une semaine avant l'arrivée de la Marche pour l'égalité pour voir se déplacer une équipe de télévision ! » « Je n'ai pas le droit au droit de réponse, moi ! »

« Les choses qui se passent à l'Est, ça intéresse les médias : on suit les événements de la Pologne minute par minute. Sur ce qui se passe au Maroc ou en Tunisie, on ne dit presque rien ».

« Je ne comprends pas pourquoi, lorsqu'il y a une émission de télévision sur l'antisémitisme en France, on a automatiquement droit à la présence de l'ambassadeur d'Israël. Par contre, qui a déjà vu un historique du problème palestinien à la télé, qui a déjà vu dans des débats, des juifs antisionistes s'exprimer ? » Mohamed, journaliste : « Je crois qu'il ne faut pas dissocier les crises que connaissent aujourd'hui les

médias, notamment de service public, de ce qui se passe dans le pays. Les luttes politiques et syndicales sont également reflétées dans les médias. Le problème de l'immigration est devenu un enjeu politique. C'est clair et net : aujourd'hui des municipalités se perdent, pas simplement à cause du problème de l'immigration c'est vrai, mais ce problème compte. Un exemple : en novembre dernier, dans le magazine **Vendredi sur FR3**, un reportage sur Dreux, suivi d'un débat sur l'immigration : Alain Juppé, RPR, en face de lui Françoise Gaspard, ex-maire de Dreux. Je pense qu'à un débat sur l'immigration, la présence d'un responsable d'une association d'immigrés aurait été la bienvenue.

A Dreux, il existe, des associations d'immigrés. On parle de l'immigration dans les médias, mais on en parle comme un acteur absent, plus comme un moyen de lutte politique intérieure que comme une composante de la société française. On a parlé de la Pologne. Mais la Pologne, c'est payant sur le plan politique ! Ça aide à l'anti-communisme ! En décembre, l'Unesco organisait une conférence sur Jérusalem. Un journaliste d'Antenne 2 y était présent. Le lendemain, je m'étais étonné qu'il n'y ait eu aucune image sur le sujet. Sa réponse m'a sidéré : « Tu comprends, lorsqu'il y a deux cent mille soldats aux portes de Varsovie, on ne parle pas de Jérusalem ! Ce n'est pas le moment, ce n'est pas d'actualité ! »

de mots. On n'arrête pas de parler d'immigrés, mais quand il s'agit de chercher au CNRS, on dira un étranger. On pourrait dire pareil pour le maçon ou l'OS de chez Talbot. Chez nous, les Français ce ne sont pas des immigrés, ce sont des coopérants. A la télé quand on veut qualifier quelque chose de mauvais ou de sale, on emploie le terme noir ».

Mosaïque, mosaïque...

« Il y avait le péril jaune, ensuite le péril rouge, on parle maintenant du péril vert. Sous cette couleur on sous-entend l'intégrisme musulman. L'information telle qu'elle est donnée dans nos pays est complètement déformée. C'est l'amalgame total. Dans l'imagerie du Français moyen, un musulman est quelqu'un d'enturbanné qui tue les infidèles et qui fouette les autres.

L'Islam, ce n'est pas cela. Il y a des musulmans qui conçoivent leur religion d'une façon saine et objective. On ne voit jamais à la télévision les motivations de la révolte iranienne au départ, et l'aspiration de ces jeunes qui ont su ébranler et faire partir un des régimes les plus durs. Ça, on n'en parle pas.

En Tunisie, on ne manifeste ni pour le rouge ni pour le vert, on manifeste pour du pain. Nous ici, on analyse, on interprète : ce sont des intégristes. Mais on ne dit pas que la Tunisie bat le record de chômeurs, que 95 % de ses jeunes ne

« Quand on parle des médias, il faut aussi voir qui les manipule. »

« Quand on parle des médias, il faut aussi voir quels sont les gens qui les manipulent. A l'intérieur des médias, il y a des luttes qui se mènent. Au moment où la police a enquêté sur une affaire de drogue à Paris, on a assisté à un véritable matraquage vis-à-vis des immigrés comme étant pourvoyeurs de drogue. A une époque où le racisme va croissant, présenter de telles images, même si elles correspondent à une certaine réalité, c'est peut-être entretenir des stéréotypes très dangereux dans les cerveaux de ceux qui regardent l'émission ».

Une Camerounaise : « Toutes les fois où j'entends gens de couleur je me demande : mais de quelle couleur ? Ça veut dire que la norme, c'est le blanc et le reste ce sont les gens de couleur. Le blanc aussi est une couleur ! On peut dire le noir, ce n'est pas une insulte, hein ! ». Une Guadeloupéenne avec une carte d'identité française : « Les médias, c'est un problème d'images et

sont pas scolarisés, qu'on ne leur garantit rien. Et lorsqu'on est désemparé, il est bien normal qu'on se destine, soit à la délinquance, soit au fanatisme le plus dur. Pour l'immigré d'ici, ce n'est déjà pas si simple, qu'on lui rajoute cette image de là-bas, c'est odieux !

« Dans la campagne Nescafé, on voit l'Africain qui tous les soirs donne un coup de poing au Français. Comment reçoivent-ils tout ça, eux qui sont déjà terrorisés ! »

Où est le débat sur les médias ? « Je pose la question aux journalistes engagés, responsables, aux syndicats de journalistes : que faites-vous ? Dans le monde du cinéma, on voit des jeunes cinéastes monter. Ils ont leur rôle à jouer. Est-ce qu'on les voit quelque part ? Si nous de l'extérieur, nous nous battons sur le terrain, avec les syndicats, vous qui êtes engagés dedans, qu'est-ce que vous faites ? »

« Il est intolérable que trois ans après l'arrivée de la gauche au pouvoir, ce soient encore les immigrés qui paient Mosaïque. »

« Ce n'est pas un hasard si Mosaïque est apparue à un moment où il y avait la grève des foyers SOCANOTRA, où un organisme qui s'appelait la Maison des travailleurs immigrés avait organisé des festivals culturels. Cette émission est apparue au moment d'un foisonnement d'initiatives, tant au niveau du logement qu'au niveau d'une revendication de la reconnaissance de l'identité culturelle.

A partir de cette réalité, il était évident que le pouvoir giscardien ne pouvait que la reconnaître et essayer en tout cas de la canaliser s'il voulait qu'elle ne lui échappe pas complètement. Donc la programmer à des heures qu'il juge les moins dangereuses pour lui ».

« Cette émission n'a pas évolué d'un pouce. Quand on montre les pays du Maghreb, on montre le soleil, la mer, le Club méditerranée. On ne montre jamais les gens qui crèvent de faim, qui n'ont ni eau ni électricité ». Françoise Gaspard : « Il est intolérable que trois ans après l'arrivée de la gauche au pouvoir, ce soit encore l'argent des immigrés qui paie les émissions de Mosaïque. Alors que les immigrés paient par ailleurs comme tout le monde la redevance.

A mon avis, Mosaïque doit disparaître à terme pour être complètement intégrée dans les programmes banalisés ; mais Mosaïque répond encore actuellement à un besoin, et je pense qu'il devrait y avoir un éclatement de Mosaïque sur des heures de programmation qui ne soient pas seulement le dimanche matin, où les immigrés qui ont bossé toute la semaine, dorment, et où d'autres font le marché. Je pense aussi qu'il faut saisir la Haute Autorité et les présidents de chaînes, pour qu'ils fassent suffisamment de place à la réalité de la population qui vit en France, aussi bien sur le plan des variétés que sur le plan des programmations de cinéma ».

Un réalisateur de Mosaïque : « Mosaïque, c'est rien à côté des trois chaînes de télévision, c'est une heure trente chaque dimanche matin. A la télé, c'est pas le fait d'avoir changé J.P. Elkabach qui va modifier quelque chose. Ce sont les ateliers de productions, les structures de productions, les chefs d'ateliers, c'est tout un fonctionnement complexe qui fait que les choses ne bougent pas comme ça du jour au lendemain.

En ce qui concerne l'horaire de l'émission Mosaïque, ça a été un pur hasard. Quand l'émission a été créée, il n'y avait pas de créneau horaire et TF1 servait de relais couleur pour FR3. C'est pour ça que Mosaïque a été casée à dix heures trente. Ceci dit, Mosaïque a montré qu'il y avait des téléspectateurs le matin. Vous n'avez pas remarqué que Dimanche-Matin est à onze heures, que Gym-Tonic est à dix heures ! Dans deux cas, si ça marche, la télé démarrera à sept heures du matin. La télévision n'a pas d'horaire.

Effectivement, depuis trois ans, on demande à la direction de FR3 de nous accorder une émission à vingt heures trente : évidemment, c'est refusé. Le pouvoir de la télévision est dans certains domaines plus fort que le pouvoir politique. J'essaie, moi, de servir l'immigration en toute honnêteté, en toute conscience. Nous passons notre temps simplement à répondre aux erreurs de TF1 ou de Antenne 2, aux contre-vérités qui passent, aussi.

De plus, nous essayons de dépasser l'aspect immigration, parce que le problème de la spécificité de l'immigré est très discutable. Veut-on une spécificité migratoire et être un ghetto à tous les niveaux, même culturel, ou bien vit-on dans une société française et on veut qu'on nous regarde comme tout le monde ? Beaucoup d'immigrés connaissent mieux la culture française que la plupart des Français : on a une double, une triple culture, tant mieux ! Faisons attention à la spécificité ».

Les yeux sur les sondages

Bernard Langlois : public, privé, le débat est dépassé. « On est officiellement un service public et en fait, on marche selon les critères du privé : les directeurs de chaînes, les journalistes, tout le monde a les yeux sur les sondages. Et tant qu'on fonctionnera sur cette logique-là, on supprimera les gens d'ici pour les remplacer par le Théâtre de Bouvard, on mettra Résistances à vingt et une heures quarante pour laisser la série à vingt heures trente. Mais c'est aussi vous qui faites les sondages. C'est vous qui regardez la télévision, c'est vous qui choisissez vos programmes ! Il y a aussi de votre part une certaine responsabilité. Il y a une façon de regarder la télévision, vous n'êtes pas complètement blanc dans cette affaire ! Le courrier des lecteurs de Télé 7 Jours, ça a l'air con, mais c'est important que ce ne soit pas simplement les racistes, les xénophobes et les imbéciles qui s'expriment ! »

A travers le problème de l'expression des immigrés dans les médias, se pose la question plus générale de l'expression de

la population toute entière. Albert Lévy, rapporteur du forum, nous rappelle en ce dimanche matin, notre responsabilité à tous, journalistes et citoyens, devant les campagnes racistes, devant les propos favorisant le développement des préjugés racistes, de certaine presse spécialisée : « Quels sont donc les moyens les plus appropriés pour résister au racisme au travers des médias ? » « La rue est un grand média », souligne en passant un militant, « les gens sont aussi dans la rue, entre leur lieu de travail et leur domicile. Utilisons des affiches pour faire passer le message. Les gens racistes ne savent pas trop pourquoi ils le sont, mais ils regardent les affiches ».

« Cessons de baisser les bras », proclame un optimiste. « On s'enferme dans un problème de professionnalisme. Soit on dit qu'on n'arrivera jamais à intervenir sur les grands médias, et alors on reste dans son coin ; soit on donne du scoop aux grands médias sans essayer de les changer, comme les jeunes des Minguettes ou même encore... J.M. Le Pen ! » « On pourrait facilement modifier le rapport de forces, si toutes les radios libres, toutes les revues, toute la presse régionale entamaient une circulation de l'information. Il faut mettre en place une structure d'impulsion de ces contacts entre public, petits, moyens et grands médias. Parce que si on continue comme ça, à travailler chacun dans son coin, on va créer des ghettos ».

Une militante du Parti Socialiste propose que « nous appelions tous à la mobilisation contre les campagnes racistes, dans une publicité pleine page ». Un responsable d'une association maghrébine interculturelle pense qu'il faudrait concrétiser le discours, un peu mieux, « dans le sens du progrès et non dans le sens de la délation ».

Un militant du MRAP des Landes, s'étonne de l'écart qui existe entre Paris et la province, voudrait user de sa différence pour dire : « Dans ce mouvement qui a réuni des signatures aussi diverses que celles de René Piquet, Georges Sarre, Françoise Gaspard, Chaban-Delmas et Olivier Stirn, qui représentent théoriquement d'après cet appel 50 % au moins de l'opinion française anti-raciste, ne pourrions-nous pas demander à la Haute Autorité que soient réparties, proportionnellement à leur influence, les idéologies de la non-violence, de la fraternité, à côté de celles qui sont répandues sans cesse de façon consciente ou non, d'une façon subtile, dans les médias nationaux que sont la télévision ? »

Le président de séance, journaliste de ce média national, s'oppose : « La Haute Autorité n'est pas là pour fixer de nouvelles normes. Ce n'est pas en établissant des revendications administratives,

en faisant des pages de publicité dans un journal, qu'on arrivera à démonter l'argumentation raciste ».

Noël Mamère est plutôt partisan de la dose homéopathique : « J'avais voulu faire une semaine sur les différents problèmes de la deuxième génération dans C'est la vie ; sur Antenne 2. J'ai trouvé beaucoup de journalistes pour me dire : attention, trop d'immigrés, ça va rebutter les gens. Ils n'avaient peut-être pas tort. Les Français ne sont pas prêts à recevoir une surinformation ».

Et dans l'affaire Talbot : « Tous les jours, les immigrés s'exprimaient sur le sujet. Il y avait des journalistes pour dire : attention, on va croire qu'il n'y a que des immigrés en France ! Il ne faut pas oublier que la télévision, comme la radio, c'est du spectacle. Il y a une mise en scène de l'évènement et ça peut être positif. Il y a mille manières d'aborder les problèmes des immigrés ! »

Mamère relate alors l'expérience de Nacer Kettane à Antenne 2 midi : « On lui a donné une équipe de télévision pour qu'il fasse un reportage sur la manière dont ils vivaient, lui et sa communauté. Les réactions ont été nombreuses et positives et ont permis de donner une vision des problèmes de la communauté immigrée en France tout à fait différente de la manière dont nous, nous l'abordons. Avec un point de vue dynamique. Il a envisagé les problèmes de l'anti-racisme autrement qu'en termes de rapport de forces ou de revendications ».

Médias communautaires

Dans la lutte de l'immigration pour ses droits sociaux et professionnels, et dans sa revendication d'une reconnaissance de l'identité culturelle, la réappropriation de la parole est primordiale : « Cette expression, au niveau des médias communautaires, n'a pas été facile. En même temps qu'il y avait réappropriation de la parole, il fallait lutter contre un carcan énorme qui pesait sur le dos de cette immigration, qui était une espèce de prostitution par les pays d'origine. C'était toujours un représentant d'une association qui apportait une voix officielle. Et la réalité socio-culturelle de l'immigration n'apparaissait pas ».

Mai 1981, les choses changent. Les immigrés s'associent librement. Des radios communautaires se créent dans toute la France : dix huit de ces radios, sur Paris et la région parisienne, d'autres à Rouen, Strasbourg, Lyon, Marseille... « Ces radios communautaires sont conçues pour reconstituer une atmosphère reliant l'immigré à sa culture d'origine, à son pays. Elles sont conçues pour que les immigrés puissent communiquer entre eux. Elles sont conçues pour permettre aux Français de

découvrir l'autre, sans ce folklore que détient l'appareil du tourisme ». « A Radio Berbère, nous sommes six associations à nous partager la fréquence que l'Etat, en 83, devait subventionner à cent mille francs par an. Nous sommes fin mars 1984, et nous n'avons encore pas touché un centime ! »

Le rédacteur en chef de Tropic FM : « Je remets en cause le fait d'être une radio locale privée, parce que c'est vrai, maintenant c'est un ghetto ! On nous a donné une tranche horaire, mais on l'a fait habilement. Notre situation, nos problèmes, nous les réglons entre nous... »

« A Radio Beur, nous essayons de montrer qu'une nouvelle culture est en train de se faire jour, qui est la rencontre de deux cultures, la culture maghrébine et la culture française. Depuis trois ans que nous existons, nous sommes confrontés en tant que média communautaire à un double problème : nous sommes média, nous l'avons montré. Nous avons publié en France et ailleurs dans le monde, la liste exhaustive des jeunes victimes de crimes racistes morts depuis quelques années. Malheureusement la plupart du temps, nous sommes utilisés comme objet par les médias nationaux : comme on va voir un jeune qui a volé une mobylette, on parle de Radio Beur comme d'un élément de sociologie ».

Un responsable de Média-Soleil dénonce, lui, la répartition officielle des fréquences : « Je crois que ce découpage veut bien dire ce qu'il veut dire : on met les Arabes et les Noirs ensemble, les Dom-Tom ensemble, et les immigrations européennes ensemble. C'est là qu'on découvre que les Beurs seraient assimilables au même titre que les Portugais, les Italiens ou les Espagnols. C'est un découpage colonial comme l'Occident a l'habitude d'en faire depuis le 19^e siècle ».

« Je pense que Radio Beur et Média Soleil devraient remettre en cause le découpage des fréquences, pour éven-

tuellement arriver à constituer un nouveau média, une radio interculturelle ou intercommunautaire, et ainsi laisser la possibilité aux radios dites communautaires, comme Radio Berbère, de travailler dans leurs créneaux ».

Nacer Kettane, interpellé surtout comme producteur d'information, pour clore ce forum, partira du principe qu'il est bon de s'affirmer partout où l'on peut s'affirmer : « C'est important d'exister ailleurs que là où on voudrait nous mettre. Il y a un certain nombre de fréquences sur la bande FM, un certain nombre d'espaces dans la presse, dans l'audio-visuel, l'idée que nous défendons à Radio Beur est celle de conquérir l'espace culturel et d'exister partout ». « Il faut mener la lutte antiraciste sur un front le plus large possible. Dans cette perspective, nous envisageons de mettre en place une coordination des différents médias qui sillonnent la France : un réseau de communication de l'information ».

A cet instant, rappelons-nous l'avertissement de Noël Mamère : « L'un des problèmes de l'information, c'est l'embourgeoisement. Le principe du journaliste, c'est d'être curieux, d'aller chercher les grands courants qui traversent la société. Ça peut aller à l'encontre de l'opinion publique. Il faut savoir lui montrer ce qui aujourd'hui ne lui paraît pas important, mais qui demain sera dans sa vie quotidienne ».

« La manière de concevoir l'information va changer. L'écllosion des radios locales le présume déjà : elles sont une concurrence terrible pour les radios périphériques. Les satellites feront sauter le monopole. La multiplicité des radios et des télévisions communautaires feront changer la relation des usagers à la télévision. On n'a plus le droit aujourd'hui d'avoir des revendications strictement corporatistes. On doit se préparer aujourd'hui à la révolution technologique... » □



Le rôle des médias

Rapport présenté
par Albert LEVY

Présidents : Bernard LANGLOIS,
Nacer KETTANE, Noël MAMÈRE



Les discours et les écrits provoquant à la haine, à la discrimination ou à la violence racistes, qu'ils soient le fait de politiciens ou de journaux spécialisés, on en connaît hélas ! les effets. On peut même, à travers les sondages, mesurer la contamination grandissante de l'opinion publique. Il est plus difficile d'évaluer les effets de l'action contre le racisme que mènent ou devraient mener les médias. D'abord parce que, si elle a lieu, elle vient après coup, et il y a un important handicap à surmonter. Ensuite, parce qu'elle ne peut pas recourir à des moyens aussi massifs et aussi grossiers, il faut bien le dire, que le fait la propagande raciste. Dans l'état actuel des choses, face à la montée du racisme, la dénonciation pure et simple de celui-ci risque de conduire à la culpabilisation de ceux qui en subissent l'influence, sans pour autant les en libérer. De même, la proclamation des grands principes, les incantations, s'avèrent inefficaces. Il s'agit moins de parler du racisme que de lui couper l'herbe sous les pieds, d'armer les esprits pour les rendre mieux capables de résister à ses mensonges et à ses mirages. Le forum consacré aux médias a fonctionné pendant les deux jours avec la participation de deux cent cinquante à trois cents participants. Il a été présidé

simultanément, de façon symbolique, par deux journalistes de la télévision, Bernard Langlois et Noël Mamère, et par un responsable de Radio-Beur, Nacer Kettane. Les débats ont porté, pour une grande part, sur la télévision, sur ce qu'on pense, ce qu'on ressent par rapport à la télévision. C'est normal, étant donné le rôle important que joue ce moyen de communication, qui peut être la meilleure et la pire des choses, et qui est la pâture quotidienne de trente à trente-cinq millions de téléspectateurs.

Images et vocabulaires

Il a été relevé, au cours des débats, un certain nombre d'attitudes dans les médias, et notamment la télévision et la radio, qui peuvent favoriser le développement des préjugés racistes. On observe une tendance très nette à montrer les immigrés uniquement dans des situations dramatiques ou conflictuelles, d'où une image négative et généralement marginalisante, sans parler de ces journaux qui, lorsqu'un délit a été commis par un immigré, publient sa photo et insistent sur l'origine du délinquant alors qu'ils ne le font pas lorsqu'il s'agit de délinquants « bien de chez nous ». Le forum a dénoncé en particulier le rôle

des médias dans la promotion de M. Le Pen sur le devant de la scène, non pas pour dire qu'on ne doit pas lui donner la parole, mais pour regretter qu'il n'y ait pas, dans ces cas, de réponse apportée par ceux qui luttent contre le racisme. Des participants ont mis en relief le danger de certaines images et d'un certain vocabulaire par rapport à l'immigration. On a cité, par exemple, une émission consacrée à la carte de dix ans où les propos tenus par les représentants d'une association étaient illustrés par des images de la Goutte d'Or montrant les immigrés comme une masse envahissante, au moment même où l'on parlait de leur accorder cette carte. De même, dans une émission où a paru M. Yves Montand, lorsqu'il a été question des revendications excessives de certains groupes, on a illustré ce propos par des images de la Marche pour l'Égalité.

Un problème général

Le forum a relevé une assimilation à peu près constante de l'Arabe avec le terrorisme, avec le fanatisme. Cela concerne aussi bien l'image que la parole. Ou bien des expressions comme « gens de couleur » : on peut se demander de quelle couleur il s'agit, et si le blanc n'est pas une couleur ! Ou encore le fait de dire, quand une victime doit susciter la sympathie, qu'elle a été assassinée, mais lorsque c'est quelqu'un de lointain, qu'elle a été tuée ou simplement a trouvé la mort. On nous a cité des exemples très précis de ce genre de vocabulaire, ainsi que de l'assimilation des immigrés à la drogue, au squatt, à la délinquance. Il y a aussi des omissions, des mensonges par omission. Les médias s'abstiennent souvent d'informer sur des faits racistes graves, notamment des bavures policières ; ils ne parlent généralement pas de l'action contre le racisme. Ils évoquent assez souvent le génocide juif, ce qui est normal et nécessaire, mais beaucoup de participants se sont plaints de ce que l'on ne dit pratiquement rien du génocide arménien, de la situation des Palestiniens, ou encore de l'apartheid. Au fil des débats, le forum s'est aperçu qu'en mettant l'accent sur les insuffisances ayant rapport à l'immigration, c'est un problème beaucoup plus général et beaucoup plus profond que l'on posait. C'est vrai que seul le Blanc, ou presque, a la parole à la télévision, mais cela relève d'un conformisme niveleur, d'un jacobinisme centralisateur, qui fait que l'on veut donner l'image d'un présentateur qui soit acceptable par tous les publics, qui soit un certain modèle d'un certain Français moyen — un peu au-dessus de la moyenne, en fait. Un participant a cité les États-Unis — qui pour-

tant ne sont pas toujours un modèle en matière de lutte contre le racisme — où l'on voit en alternance, à la télévision, des journalistes blancs et des journalistes noirs ou portoricains ou d'autres origines, de façon à donner une image pluraliste de la société.

Les cultures des minorités vivant en France sont ignorées par les médias, mais les Français eux-mêmes peuvent se sentir frustrés, dans la mesure où ce qui leur est imposé, c'est essentiellement le modèle culturel américain, je dirai plutôt sous-culturel, dans le sens où M. Jack Lang a parlé de fast-food culturel, correspondant au fast-food alimentaire que nous subissons par ailleurs. S'il est vrai que les immigrés n'ont pas souvent la parole dans les médias, les simples gens en général, même s'ils sont français, n'ont guère d'occasions de s'y exprimer : les critères pour paraître à la télévision sont tout à fait étrangers à ce qu'ils représentent.

Nous avons analysé aussi la forme générale qui est donnée à l'information. On a beaucoup parlé de trains dans ce forum sur les médias. On a dit que ce qui intéresse l'information, ce ne sont les trains qui arrivent à l'heure, ce sont les trains qui déraillent. Eh ! bien, il faut peut-être aussi parler des trains qui arrivent à l'heure, mais surtout, nous y avons fortement insisté, il faut dire *pourquoi* les trains déraillent. Il manque une dimension d'explication, d'approfondissement de diversification des sources, pour aider les gens à comprendre, à juger. C'est vrai pour les immigrés, mais cela concerne l'ensemble de l'information. Enfin, nous avons abordé le problème de l'information internationale. Trop souvent, le journaliste se considère comme un auxiliaire du diplomate, et non pas comme celui qui doit parler des hommes. Il s'exprime au nom des institutions au lieu de montrer les peuples, les civilisations.

Langue de bois ?

En présence de cet ensemble de données, on peut se demander si cette locution, que l'on emploie souvent à tort et à travers, la « langue de bois », n'a pas gravement contaminé les médias, ceux notamment du service public. Le problème est différent en ce qui concerne les médias de province, qu'il s'agisse de la radio, de la télévision ou de la presse écrite. On constate en province une plus grande ouverture aux opinions les plus diverses, et aussi aux diverses couches qui composent la population, notamment aux immigrés. On a cité de nombreux exemples intéressants. Dans ces conditions, la décentralisation apparaît comme positive et nous pensons qu'il faut en tirer le plus grand profit.

Ce qui est fortement apparu à travers ce forum sur les médias, c'est un besoin profond d'expression de la part de la population immigrée. On parle des immigrés, on parle sur eux, mais on ne leur donne pas suffisamment la parole. De nombreux représentants des radios communautaires étaient présents. Depuis mai 1981, ces radios peuvent permettre aux immigrations de se faire entendre à elles-mêmes et de se faire entendre aux autres. Au moment où M. Le Pen a passé à l'émission « *L'heure de vérité* », cela a été justifié par le réalisateur en disant que l'émergence du Front National était le seul fait politique nouveau de la dernière période. Or, nous voulons, pour notre part, affirmer que, s'il y a un fait politique nouveau, et considérable, c'est bien l'émergence de l'immigration, en tant que population, en tant que culture, et qu'il faut en prendre acte également.

Un intervenant, éducateur dans le quartier des Halles, notait que lorsqu'il y a quelques années, il s'adressait à un de ces jeunes qui sont autour de lui, et l'appelait Momo, cela voulait dire Maurice ; aujourd'hui, il l'appelle encore Momo, mais cela veut dire Mohamed. Il y a nécessité de favoriser l'expression de ces communautés étrangères, jusque-là marginalisées ; pas seulement étrangères d'ailleurs, car parmi les participants, il y avait beaucoup de Français d'origine immigrée. Elles doivent pouvoir s'exprimer, pas seulement à travers les radios communautaires (qui sont, il est vrai, écoutées par un Français sur quatre auditeurs), mais il faut faire en sorte qu'elles apparaissent également dans les grands médias.

Le forum a souligné, dans ce domaine, la responsabilité des dirigeants des chaînes, qui n'agissent pas suffisamment dans ce sens. Nous avons abordé le cas de « Mosaïque », excellente émission, dont nous souhaiterions qu'elle ne demeure pas un ghetto, mais qu'elle éclate dans d'autres émissions, à d'autres heures de la journée et d'autres jours de la semaine. Nous avons parlé aussi de la responsabilité des journalistes, non pas bien sûr d'une façon manichéiste, parce que nous savons qu'ils ne peuvent pas tout, et aussi que certains progrès ont été accomplis. L'un d'eux a indiqué que, depuis le 10 mai, les journalistes ont plus de moyens qu'auparavant de résister aux pressions, et particulièrement aux pressions gouvernementales. Il en résulte une plus grande responsabilité pour chacun d'eux.

Il est certain que les comportements que nous relevons ne sont pas nécessairement volontaires de leur part, qu'ils peuvent commettre des erreurs, mais alors se pose la question de la formation de

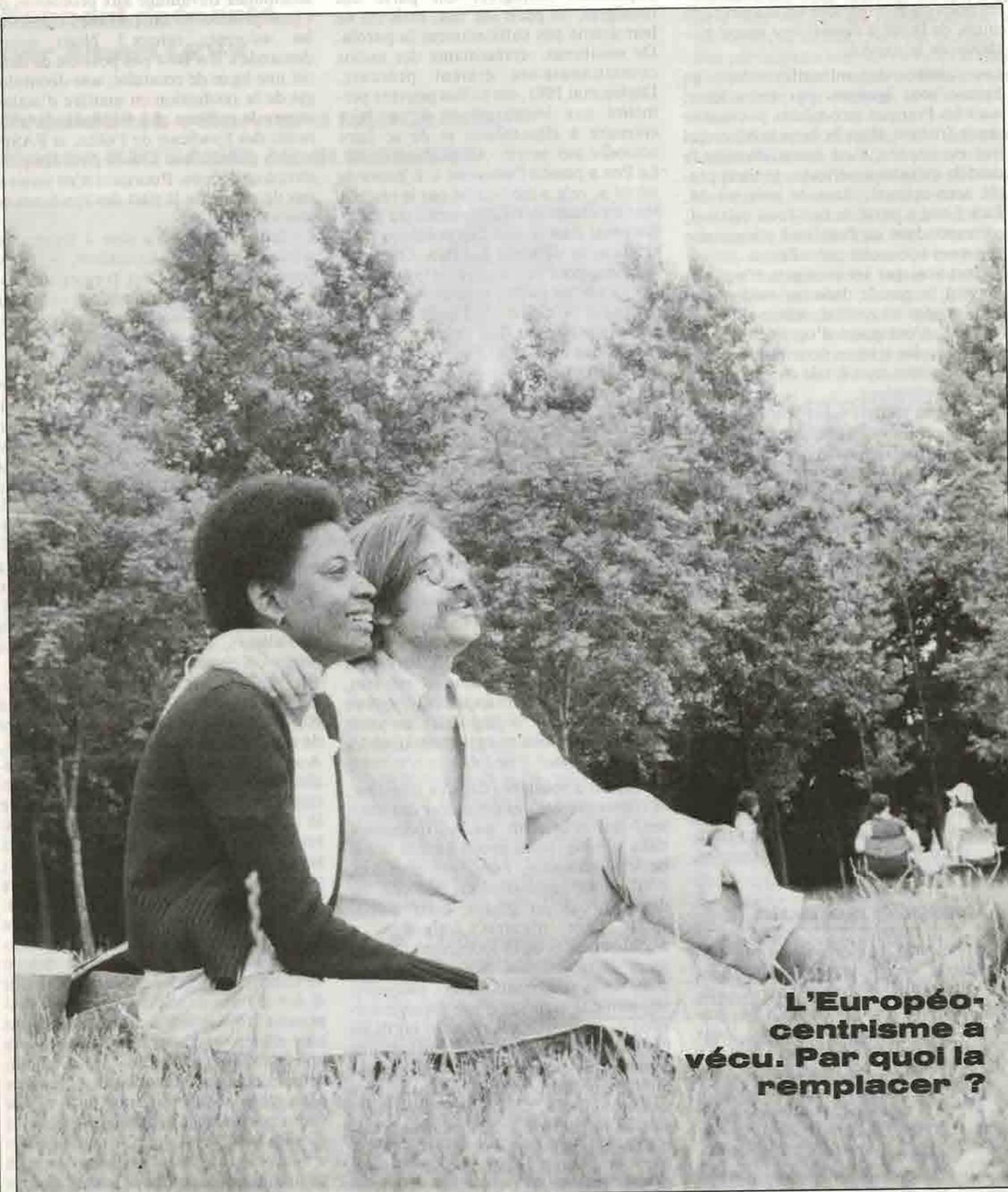
ces journalistes, qui disposent tout de même d'un énorme pouvoir, sans contrôle réel de l'opinion. Comment les sensibiliser davantage aux problèmes de l'immigration et du racisme, comment les informer mieux ? Nous avons demandé s'il n'était pas possible de définir une ligne de conduite, une déontologie de la profession en matière d'action contre le racisme. La Fédération Autonome des Syndicats de Police, la FASP, a bien élaboré une charte pour les policiers à ce propos. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la part des syndicats de journalistes ?

La lutte contre le racisme à travers les médias ne peut pas se réaliser, je l'ai en commençant, dans des formes qui risquent de susciter des réactions en retour de lassitude, de méfiance ou d'hostilité.

Notre responsabilité

Il y a une action permanente, quotidienne à mener, à dose homéopathique, et qui n'apparaisse pas comme une pression massive sur l'opinion. Il importe surtout d'expliquer. Par exemple, on a signalé qu'au moment des grèves de Talbot, on montrait tous les jours des travailleurs de cette entreprise, des immigrés revendiquant, criant, et que cela a été globalement ressenti d'une façon négative. Mais si l'on avait mieux expliqué ce que pensent, ce que veulent ces travailleurs, ce qu'ils sont, sans doute aurait-on obtenu des résultats inverses. On peut résumer les nombreuses propositions qui ont été formulées dans ce forum, en disant qu'il faudrait prendre de nouvelles habitudes dans les médias. Avant tout, celle de montrer de plain-pied les différentes religions, les différentes cultures, les différents aspects de la vie sociale. Lorsque des enfants apparaissent sur l'écran, qu'ils ne soient pas seulement des enfants blonds et roses ; quand on interviewe des gens dans la rue, qu'il y ait, parmi eux, des immigrés. En conclusion de ses travaux, notre forum a souligné qu'en dehors de la responsabilité des journalistes, en dehors de la responsabilité des PDG des radios et des chaînes de télévision, il y a la responsabilité des citoyens. C'est à nous tous d'intervenir, de faire en sorte que nous soyons entendus aujourd'hui, demain, à la suite de ces Assises par nos démarches collectives, nos lettres, nos coups de téléphone individuels — à condition bien sûr, qu'on ne nous raccroche pas au nez. Nous ne sommes peut-être pas aussi impuissants qu'on pourrait le croire. Si nous agissons, eh ! bien, il est possible que des changements se produisent. Il y en a déjà eu. Nous pouvons beaucoup faire pour que les médias répondent à ce que nous en attendons. □

— Histoire et culture —



L'Européo-centrisme a vécu. Par quoi la remplacer ?

SE RACONTER NOS HISTOIRES

Le forum « Histoire et Culture » fut introduit par un exposé de Michel de la Fournière. Il débuta son intervention sur le thème Islam et Occident sur lequel tant de discours ont été entendus, tant de propos divergents ont été écrits. Ils ont ensemble un contentieux énorme : agressivité, ignorance, mépris ! Ces éléments ont été déterminants dans leurs relations beaucoup plus qu'un dialogue positif ne s'est instauré.

« Certes un dialogue a toujours existé, et c'est le mérite des associations (petites, mais grandes par leurs ambitions) telle que « Islam et Occident » de l'avoir montré. Toutefois ces deux civilisations se sont rarement rapprochées. En France, comme dans les pays de l'Islam, comment ne pas voir que cette mémoire millénaire conduit, sinon au rejet, du moins à la méfiance. En France, on identifie l'Islam à une menace : les hordes sarrazines, le déferlement des cavaliers venus des Pyrénées, les croisades, les guerres de libération nationale, le sang versé. Dans cette peur de l'Islam communiant (comme dans une espèce de réconciliation nationale) le laïc athée horrifié par l'intolérance d'un Khomeini et le chrétien angoissé par le sort de la communauté maronite au Liban. Le rejet est le même. L'attachement profond à la survie de l'Etat d'Israël a fortement contribué à la défiance envers toutes les nations arabes, qui ont si souvent voulu le rayer de la carte.

Une masse énorme de clichés, de phantasmes, de jugements tout fait, avec au cœur une hantise du métissage, rejoint tous ces vieux mythes de la pureté du sang, laquelle fut à l'origine du premier génocide des juifs (XV^e et XVI^e siècles en Espagne), et qui aujourd'hui est au cœur de la pensée de la Nouvelle droite.

Nous sommes là au cœur de la pensée raciste selon laquelle une nation est un peuple et que coule dans ses veines des caractéristiques qui font que ce peuple est celui-là et non un autre ; plus il gardera la pureté de ce sang, plus il sera fort.

Cela est vieux comme l'humanité : les républiques grecques avaient déjà ces convictions fondamentalement racistes.

Les peuples de l'Occident et bien d'autres ont également raisonné de cette façon. Pas toujours, d'ailleurs, en période de crise : l'Espagne était à son apogée au XV^e siècle, lors de sa période anti-juive. Il faut combattre ces thèses au niveau des principes. Mais le problème de la coexistence et du dialogue des cultures doit, aussi être correctement posé. S'il existe dans toutes les nations un fait culturel dominant, il ne doit pas être nécessairement agresseur. Si ce fait culturel, en général diversifié et contra-

dictoire, est chargé de références communes, il peut être finalement accepté.

Si cela n'empêche pas les tensions, les luttes, ni les oppositions politiques, une nation peut trouver une unité, une identité. Parallèlement, les cultures minoritaires doivent être respectées et avoir les moyens de vivre. Il faut donc distinguer trois niveaux : le droit à l'existence, le respect et le dialogue. Nous pouvons faciliter la coexistence des cultures par la reconnaissance mutuelle de ce que croit l'autre, de ce qu'il pratique, et par l'abandon des mensonges de nos histoires respectives. Il faut donc aller à la recherche de la vérité à travers l'autre, aller au-delà de la position abstraite des défenseurs des droits de l'homme, qui s'attache beaucoup aux droits mais ne regarde guère les hommes. Le pasteur Johnson, citant Lincoln disait de lui : « Il haïssait l'esclavage mais il n'avait que faire des nègres ». L'abbé Grégoire, lui-même, qui est à l'origine de l'action pour la reconnaissance des droits civiques des juifs français, n'a jamais fait une seule fois référence à leurs problèmes, aux moyens que l'on pouvait leur donner de suivre leur judaïsme.

Il nous faut faire un énorme effort pour

« Il est important de reconnaître ces cultures et de chercher à construire, à partir des apports de chacun, une civilisation de l'universel. »

expurger nos manuels scolaires, nos feuilletons télévisés, nos bandes dessinées, de tout ce qui est véhiculé. Ces stéréotypes enseignent aux enfants, aux adultes, un mépris de la différence des autres. Quant au dialogue, au vrai dialogue, il ne faut pas, au nom des ressemblances, prétendre à une espèce d'égalitarisme de tous les niveaux. « Comme tous les hommes sont frères, camarades, les différences n'ont pas d'importance ». Ce n'est pas vrai, car ces différences correspondent à des civilisations authentiques, qui ont produit dans différents domaines.

Il est important de reconnaître ces cultures et de chercher à construire, à partir des apports des uns et des autres, une autre civilisation, une civilisation de l'universel. Nous n'y arriverons pas à marche forcée. Il y a des difficultés. Il faut un infini respect, une infinie patience, d'infinies précautions, pour arriver à ce vrai dialogue. Vouloir s'engager dans cette voie, suppose que l'on croit en un certain nombre de principes : la foi dans une unité biologique du genre humain, avec les conséquences morales qui en découlent. Pour nous, les

différences évoquées, toutes fondamentales qu'elles soient, ne sont jamais aussi fondamentales que l'idée d'un ancêtre unique. Image qui éclaire parfaitement le principe sur lequel nous appuyons pour engager le dialogue. Idée fondamentalement démocratique, anti-raciste : un droit naturel existe.

Sur le problème « de nation et de peuple » il est nécessaire de préciser certaines définitions. Une nation doit se définir autour de principes et d'idées acceptées et non autour de la notion de peuple. Lorsque l'on dit que « parce qu'il y a un peuple, il doit y avoir une nation », on est menacé par la dérive autoritaire et raciste. Grand principe des nazis : « Ein Volk, Ein Reich, Ein Führer ». En ce sens je me sens plus de la même nation d'un Mario Soares que d'un Jean-Marie Le Pen. J'ai beaucoup plus de choses en commun avec l'ambassadeur d'Algérie qu'avec un homme peut-être moins extrémiste que J. Marie Le Pen... Ma nation, c'est aussi cela, ce sont des idées vécues en commun, une certaine conception de la vie en société et d'un monde à construire.

Par l'intermédiaire de l'Etat, de nombreuses collectivités, par l'action de l'école, par l'action de quelques médias,

(qui pourraient être plus nombreux) l'objectif est de faire place tout de suite à la culture de groupes minoritaires. Car la parole des communautés étrangères, plus ou moins constituées, des minorités nationales, est essentielle dans la lutte contre le racisme. Ce ne doit pas être le repli. Il faut relever ce défi, pour vivre ensemble avec nos différences, comme quelque chose qui est une donnée, là aussi essentielle, de notre humanité. »

Divers intervenants ont, à la suite de l'exposé de Michel de La Fournière, démontré par leurs pratiques quotidiennes, combien la méconnaissance était à l'origine du rejet des autres communautés. Un responsable du MRAP de Nîmes fait part de son expérience en tant qu'enseignante. Elle souhaite une révision de nos manuels scolaires. « Nous avons, a-t-elle dit, pratiqué une politique de mépris à l'égard de l'Algérie ». D'autres, allant dans le même sens ont estimé avoir grand besoin d'apprendre l'histoire de ces pays, du Maghreb ou de l'Afrique noire.

« Mais c'est un problème pour tous car la majorité des Français méconnaissent leur propre histoire ; par ailleurs il y a

« Lorsqu'on vit en France, on ne peut échapper à la culture de ce pays. Mais nous venons avec notre propre bagage. »

une mystification de cette histoire, aujourd'hui. Il faut l'assumer. Et cela n'est pas simple : c'est une lutte qu'il ne faut pas minimiser. »

Question difficile, surtout pour les jeunes de la « deuxième génération » : « Ils sont porteurs de deux cultures, leur culture d'origine, et la culture française. Il leur faut assumer ce brassage. Ce n'est pas simplement une affaire de statut, de nationalité ».

« La culture, c'est le fond du problème... » affirme une femme juive, qui arrivée en France en 1938, n'a pas voulu apprendre le yiddish. « Je ne voulais pas être juive, et je trouve merveilleux aujourd'hui que les jeunes Maghrébins revendiquent leur culture. » Le mur, pour elle, c'est la méconnaissance de l'autre, le manque de curiosité, le manque d'intelligence.

« S'en sortir, c'est essayer de comprendre l'autre. Lorsque l'on subit le racisme, on est marqué dans sa chair, on le vit affectivement. Il ne faut pas rejeter le contact avec sa famille. Le drame, c'est la langue différente, celle qui n'est pas familiale, qui n'est pas celle de la mère. Car une langue c'est une façon de penser. Toute forme d'exclusion, l'exclusion des Maghrébins, des juifs, des communistes — lorsque l'on met des gens à part —, est une façon de mettre un mur. Pour qu'il n'y ait pas de mur, il faut écouter, comprendre, questionner. » Pour le représentant de la Fédération des travailleurs africains (la FETAF), « la culture regroupe l'ensemble des activités humaines. Lorsque l'on vit en France, on ne peut échapper à la culture de ce pays. Mais nous venons avec notre propre bagage et celui-ci doit être accepté ».

Le porte parole de l'Union Culturelle Arménienne, s'est élevé contre l'intervention de « certains » à la télévision : « Comment, sous un gouvernement de gauche, peut-on laisser dire : deux millions de chômeurs = deux millions d'immigrés de trop ! » Il poursuit : « Comment a-t-on pu, pendant des années, qualifier les Arméniens d'apatrides ? »

Un travailleur immigré tient à demander s'il est possible de vivre sa culture

« quand on est à sept dans une pièce, quand on est au chômage et que l'on n'a pas de quoi subsister. Dans ce cadre-là, il n'est pas question d'échapper à la culture française mais tout simplement de pouvoir y accéder ! N'oublions pas non plus que lorsqu'on parle d'insertion, il faut aussi parler de réinsertion ».

Pour Pierre Taguieff, « il faut se garder d'idées trop simples sur ce qu'est la Nouvelle droite. Il faut se garder des effets pervers de l'éloge de la différence. Pour les déjouer, il faut en connaître le fonctionnement et les usages : l'intégrisme de la différence ! Nous pouvons distinguer deux formes de racisme : le racisme identitaire et le racisme inégalitariste. La Nouvelle droite, le GRECE développent un néo-racisme, différentialiste. Le racisme, en général, comme idéologie moderne, est apparu au XIX^e siècle contre l'universalisme, contre l'idée qu'il puisse y avoir des idées, qu'il puisse exister des valeurs communes entre tous les hommes. Le postulat fondateur du racisme est qu'il n'y a pas universalité des valeurs humaines. Et c'est le premier acte.

Que l'on soit révolutionnaire ou scientiste, l'important est de briser l'universalité au XIX^e siècle et toutes les déclarations des droits de l'homme. D'autre part, on assigne un individu à ses appartenances, supposées fixes, éternelles : c'est la catégorisation des individus. Et troisièmement, ces catégories, ethnie, nation, peuple, race, sont supposées absolues : la différence est une zone d'indétermination idéologique ; elle est un enjeu pour la Nouvelle droite aujourd'hui. Nous sommes dans la politique et dans le culturel... On observe aussi une biologisation de ces différences. A travers ces quatre traits, nous avons à faire à un racisme de la différence. La différence n'est que le passe-partout de l'identité. L'ennemi, c'est l'autre, pas en tant qu'inférieur, mais en tant qu'autre. C'est cette phobie du contact qui mène au génocide.

Un cinquième trait permet de passer à un second type de racisme, moins pervers, même s'il est scandaleux, et plus visible. C'est le racisme lié au colonialisme, celui de l'inégalité, mais qui suppose une échelle commune entre les hommes. C'est un racisme modéré ! Au contraire le racisme de la différence identitaire suppose, lui, une inassimilabilité, une incomparabilité, une incommunicabilité entre les hommes. Définitives et insurmontables. L'autre racisme suppose simplement une hiérarchie.

Dans les questions politiques, on doit distinguer trois zones dans la Nouvelle droite. Un premier camp, populiste, de type auto-défense.

Le GRECE par ailleurs : renaissance européenne, retour au modèle hiérarchi-

que de société. L'ennemi principal, ce sont les colonialistes, les judéo-chrétiens, la « décadence », les inventeurs de l'égalitarisme, des sociaux-démocrates aux communistes. (Il est nécessaire de prendre connaissance des liens entre le GRECE, Magazine Hebdo, la revue Eléments). Et, enfin la lutte contre l'égalitarisme et le nivellement dont s'inspirent le Figaro Magazine, et le Club de l'Horloge, pôles de la Nouvelle droite. »

La nécessité de lutter

A la suite de l'exposé de P. Taguieff, un intervenant dit regretter que le terrain idéologique ait été inoccupé par la gauche, pendant des années, cela pour des raisons électoralistes. Mais revenons au racisme dit populaire : « Quand ce genre de racisme se développe, c'est lors de la crise... la peur de perdre un emploi, un statut social. En fait, on reporte son sentiment d'insatisfaction sur le voisin, sur l'autre ». Alors comment surmonter ce rejet ? Les gens doivent se transformer eux-mêmes, au travers des luttes ; la Marche pour l'égalité en est un exemple parmi tant d'autres. Il faut souligner l'importance des luttes sociales, politiques, culturelles. Parce que actives, elles transforment. Ce ne sont pas seulement des luttes pour ou avec les immigrés, ce sont des luttes pour tous.

« En conclusion, dira Michel de la Fourrière, il y a une nécessité de lutte idéologique contre la Nouvelle droite. Il ne doit pas y avoir non plus d'ambiguïtés sur nos références aux droits de l'homme. Nous devons également relativiser l'importance des revendications régionales françaises, refuser de les mettre sur le même plan que le « vivre ensemble avec nos différences », tel qu'il est posé par les communautés immigrées actuelles. Car, on risque d'aboutir à une double erreur : nier l'existence d'une nation française, et nier l'intérêt de la civilisation dans toute sa profondeur historique.

Enfin, nous devons dénoncer une vieille tradition encore présente dans quelques recoins de nos universités, de nos académies, cet orientalisme de bazar, tous les sous-produits de la culture de masse, et ce qu'ils véhiculent : « l'Arabe ceci, l'Arabe cela... ». On n'a, sans nul doute, pas suffisamment réagi contre cela, contre cette fausse science. Il est nécessaire de bien identifier et de comprendre les spécificités de ce racisme populaire : contre ce racisme, ce qui compte, ce sont des actions simples, concrètes afin de démystifier tout ce qu'il y a de mensonger, de faux dans ses thèmes.



On essaie de justifier le racisme par la science... Neuf scientifiques de toutes disciplines répondent. 80 pages d'arguments irréfutables.

A commander aux Editions Différences, 89, rue Oberkampf, 75011 Paris. Tél. : 806.88.33. 35 F l'exemplaire + 8 F de port.

Histoire et culture

Rapport présenté par
Geneviève DOMENACH-
CHICHE.

Président : Michel
De La FOURNIERE.



Albert disait à l'instant que le fait politique de ces dernières années a été effectivement l'émergence du fait de l'immigration. Je crois que l'immigration est aussi un fait culturel et notre commission Histoire et Culture s'est préoccupée de clarifier les contours de ce phénomène.

L'objectif de ces Assises est de parvenir à vivre ensemble, non malgré nos différences ou avec nos différences, mais de vivre ensemble nos différences. Notre commission — puisque tout le monde a cité les chiffres — je dirai que nous aussi étions très nombreux : 200 hier et un peu moins ce matin. Pour y parvenir, nous avons envisagé trois étapes, trois dimensions. La première de ces dimensions est celle du droit et c'est une dimension qui constitue un préalable. Droit d'abord à l'intégrité physique, à l'essentiel. Rappelons-nous ce qui a déclenché la Marche des Beurs, cela a été justement le refus des jeunes des Minguettes d'être « tirés comme des lapins ». Autre droit : le droit à des conditions de vie décentes, conditions de logement, conditions de travail qui ont été traitées dans d'autres forums. Enfin, l'expression des cultures : habitudes de vie, religion. La seconde étape, la seconde dimension, c'est celle du respect qui va au-delà du droit et par là-même je voudrais nous demander à nous-mêmes de prendre garde, de faire attention à ne pas nous laisser aller à une conception trop abstraite des Droits de l'Homme qui s'attache souvent davantage au droit, qu'à l'homme, et, là, on rejoint le problème du respect, le problème de la reconnaissance mutuelle, de la valeur de l'autre, de ce à quoi il croit et pour cela, il faut abandonner un certain nombre de messages, mais tout le monde doit abandonner un certain nombre de messages et un certain nombre de stéréotypes qui sont véhiculés par nos cultures respectives.

Méfions-nous !

On doit aussi bien abandonner l'image toute faite du franco-roumi, du roumi, que celle de l'Africain fétichiste ou qui est perçu d'abord à travers son appartenance tribale. On doit abandonner en particulier sur l'Afrique — nous avons ce matin dans notre commission un Africaniste, un historien — une approche ethnologique de l'Afrique qui est beaucoup plus présente que l'approche historique. Troisième stade : le stade du dialogue. Or pour dialoguer, il faut être deux. Et chacun des protagonistes, pour dialoguer, doit savoir qui il est. C'est d'abord si on sait qui l'on est, que l'on se permet de s'ouvrir à l'autre, de dialoguer avec l'autre. Ainsi, nous, représentants de la culture dite majoritaire, avons à gérer notre propre culture, à

prendre garde aux dangers d'affadissement de notre identité, de nos valeurs, qui sont des valeurs universelles. Or, méfions-nous et réfléchissons ensemble, et ne sombrons pas trop facilement dans la démagogie. « Méfions-nous de l'examen narcissique de nos différences », disait ce matin Taguieff. Méfions-nous de l'effet pervers de l'éloge de la différence. Soyons conscients qu'il nous faut à terme bien évidemment favoriser la convergence car il y a double nécessité : nécessité d'approfondissement de nos cultures et de nos spécificités respectives, mais aussi nécessité d'un minimum de références communes. Soyons conscients que le racisme repose sur cette idée qu'il n'y a pas de valeurs communes entre les hommes. Or, les valeurs qui nous fondent, qui fondent cette démocratie, ces valeurs républicaines qui fondent notre culture en France reposent sur ces principes simples, mais qu'il faut rappeler, d'universalisme, de l'ancêtre commun, de l'unité biologique du genre humain. Or, ces valeurs simples ont à émerger à nouveau face à ce dont nous devons, les uns et les autres, prendre conscience : l'angoisse et le sentiment d'insécurité de certains Français, de ceux qu'on appelle les petits blancs, qui se demandent souvent où ils vont, qui vivent cette crise avec une angoisse telle qu'ils se posent la question à terme : mais qui diable sont-ils ? Et cette insécurité ressentie même, cette angoisse est génératrice du racisme quotidien, pervers, diffus, et surtout irrationnel, relayé par un discours parfaitement huilé, parfaitement rationnel, parfaitement maîtrisé, qui est le discours de la Nouvelle-Droite, discours inégalitaire qui, lui est fondé idéologiquement.

Alors je voudrais vous présenter les perspectives, les propositions, les pistes, que nous avons essayé d'élaborer. Il y a ce qui dépend d'une décision institutionnelle, d'un Maire, d'un Inspecteur d'Académie, d'un Ministre, et il y a ce qui dépend des gens... nous-mêmes.

Nous avons dénombré quatre pistes. La première : développer la place des cultures minoritaires dans notre vie sociale. Leur donner un droit de cité, encore une fois pour l'enrichissement de chacun, pour l'enrichissement de tous. Est revenue la proposition d'organiser des fêtes, d'organiser des lieux où les gens se rencontrent, où ils expriment leurs cultures et où ils donnent ; c'est une culture du don et non pas une culture de la séparation. Nous avons beaucoup réfléchi sur la façon dont devait se gérer ce type de rencontre et quels étaient les vecteurs de ces rencontres culturelles et, en premier lieu, la musique, qui peut permettre une transmission de valeurs culturelles et la cuisine et toute une série de choses. Mais nous faisons, les uns et les autres, beau-

coup de fêtes et je crois qu'il n'y a pas lieu ici d'épiloguer... Deuxième vecteur : la culture c'est d'abord une langue et d'abord la langue maternelle qui, là encore, soyons lucides, et ne faisons pas d'analyse trop raide, langue maternelle qui peut ne pas être la langue nationale du pays de départ. Or la possibilité d'apprendre et d'utiliser, même imparfaitement sa langue d'origine au sein de l'école, représente un élément de valorisation par rapport aux camarades autochtones de ces enfants issus des populations immigrées. De plus, l'apprentissage de la langue maternelle à l'école, son institutionnalisation, représentent un pont jeté entre les valeurs culturelles de la famille et celles qui sont véhiculées par l'école. Ceci aide bien sûr l'intégration et la réussite scolaire des enfants ; aide les enfants à trouver un équilibre psychologique qui est fondamental et aide à sortir de ce que beaucoup de nos camarades décrivent comme étant cette schizophrénie de l'enfant séparé en deux. De plus, la maîtrise de la langue maternelle favorise l'apprentissage correct de la langue du pays de résidence et le développement du processus d'apprentissage de connaissances. La réussite scolaire de ces enfants est favorisée. Troisième vecteur, troisième élément : l'enseignement de l'histoire. Et, bien sûr, le problème des manuels scolaires. Notre enseignement de l'histoire, nos manuels scolaires sont souvent par trop ethnocentristes, par trop centrés sur l'histoire vue de l'hexagone et une explication de l'histoire de ce point de vue. Ce matin, un ami historien nous présentait effectivement, le cheminement de l'histoire à travers l'histoire de l'Égypte ancienne, de la Grèce Antique, de Rome, pour en arriver à l'histoire de la France franco-française. Or, les profs d'histoire rappellent rarement aux enfants de 6^e que l'Égypte est d'abord un pays africain. Ce type de transformation des contenus des méthodes des manuels scolaires, s'il a réglé le problème au niveau des textes, du contenu scientifique, a aussi à être attentif au problème des illustrations de ces mêmes manuels scolaires. Autre élément, et là

c'est effectivement un niveau symbolique, les noms de rues... Un ami africain nous disait ce matin que l'une des rares rues, l'un des rares noms africains utilisés pour dénommer les rues, les places, est celui de Félix Eboué. Ce n'est pas totalement neutre qu'il n'y ait que Félix Eboué qui ait prêté son nom à une rue. Il y a aussi, Albert le disait à l'instant, la participation, mais commune, diffuse, quotidienne, des immigrés dans les feuillets. Il est 4 heures moins le quart.

Passion contre passion

Une émission vient de se terminer à la télévision que nos enfants regardent les uns et les autres qui s'appelle « L'École des Fans ». Est-ce que dans cette émission animée par Jacques Martin il y a souvent des enfants immigrés ? C'est encore une fois une lutte au niveau quotidien et au niveau symbolique. La deuxième piste est le développement du mouvement associatif. Mouvement associatif interculturel, mouvement associatif : les mouvements de jeunesse, les mouvements d'éducation populaire, mais aussi le mouvement associatif spécifique, autonome, créé par les communautés elles-mêmes, mais pour cela, il faut effectivement que les communautés créent elles-mêmes des mouvements associatifs. Troisième et dernière piste : la lutte contre le racisme, cette lutte contre la Nouvelle-Droite est une nécessité culturelle, mais pas seulement une lutte avec des pancartes, pas seulement une lutte passions contre passions, et même si la colère nous étroit souvent, il faut dépasser, et en tous les cas ne pas se contenter d'une lutte passions contre passions : il faut mener une lutte politique, une lutte idéologique, qui doit être menée par l'ensemble des forces de Gauche qui constituent cette société civile, pas seulement les partis, mais aussi les mouvements d'éducation populaire, les syndicats, et cette lutte politique, cette lutte idéologique, nous y avons tous intérêt les uns et les autres, Français et immigrés.



— Ecole et éducation —



Notre enseignement n'est pas adapté à l'accueil des enfants d'origine étrangère. On entrevoit pourtant quelques solutions.

LES DEFIS DE L'ECOLE

Scientifiques, spécialistes et militants, étaient au rendez-vous de l'UNESCO pour examiner de près la rupture née, dans le contexte scolaire, du choc entre culture originelle et culture de la société d'accueil.

La fréquence des retards et des échecs scolaires interpelle d'autant plus ce forum, que son constat est habituellement banalisé, interprété, happé comme argument à la thèse subversive qui voudrait faire dire à certains que « les enfants étrangers font baisser le niveau des enfants de l'école française ».

« L'école, c'est du racisme ! » crie un jeune Maghrébin. « Je suis portugaise et pourtant je suis gentille et sympathique » justifie une adolescente. « Dans une famille d'immigrés, quand l'aîné réussit, tous les autres réussissent... » assure une directrice d'école. C'est criant et ça nous interpelle tous : qu'ils aient réussi ou échoué, c'est là qu'ils ont fait leurs premières expériences du racisme.

« L'école laïque, Jules Ferry, l'avait définie dans la création d'un pacte Etat-famille », nous rappelle le président de séance, « un pacte fondé sur une conception universaliste de l'Homme, évacuant ainsi la particularité, la diversité et par là même la richesse de chacun de nous » : une école, qui écarte de fait les communautés intermédiaires, associatives ou de nature religieuse.

Mais tandis que le 20^e siècle s'achève, l'interculturalité s'impose et l'école de Jules Ferry pourrait bien s'en trouver compromise.

Le docteur Berthelie, le psychiatre d'une expérience de recherche-action CEFISEM dans le secteur lyonnais, manie avec précaution toute statistique concernant l'échec scolaire des enfants de travailleurs migrants. Il précise que leur fréquence de retard est identique à celle que l'on constate chez les enfants autochtones issus des classes les plus défavorisées, et apporte dans la matière une notion nouvelle, celle de l'« écart ethno-socio-culturel » entre la société réceptrice et la société d'origine dont sont issus les parents.

Et se référant au langage, le Dr Berthelie met en évidence trois phénomènes :
 • Les difficultés d'expression verbale sont liées à une maîtrise insuffisante de la langue du pays d'accueil. « La maîtrise d'une langue, c'est autre chose que l'acquisition du vocabulaire et de la grammaire. Le langage est un appareil symbolique transmetteur de la culture que les mots véhiculent avec eux. Il n'est pas évident que, pour ces enfants dont les parents n'appartiennent pas à la même culture que nous, la manière dont ils utilisent les mots et ce qu'il y a derrière, soit la même chose que pour nous, et a fortiori la même chose que ce qu'entend l'école ».

• L'acquisition de la langue du pays d'accueil suppose une maîtrise préalable de la langue maternelle. « La maîtrise de la langue maternelle, qui est la langue du foyer, parce qu'elle a une fonction structurante dans la formation de la personnalité, doit être acquise très tôt dans le cours du développement de l'enfant. Tout se jouerait donc avant six ans. »

• La langue maternelle intervient d'abord, en raison de la charge affective dont elle est porteuse, comme un médiateur ou un transmetteur culturel. « Si l'on veut qu'un enfant puisse acquérir une langue seconde pour pouvoir être au même niveau que ses condisciples autochtones, il est indispensable que son éducation préscolaire, c'est à dire en cycle maternel, soit donnée en langue maternelle. »

Le Dr Berthelie, conscient de l'impossibilité, dans la réalité, de promouvoir une éducation préscolaire en langue maternelle devant la multiplicité des ethnies, des cultures et des langues, abordera son expérience par un autre biais, en l'occurrence celui de l'interculturalité, afin d'aboutir à une minimisation de l'échec scolaire.

Jules Ferry avait fondé l'école laïque sur une conception universaliste de l'Homme, qui évacuait la diversité. Il faut la redécouvrir.

Le professeur Camigliery, lui, s'est penché sur les paramètres négatifs de la relation immigrés maghrébins et société française. Il pose le problème du changement de culture sous l'angle de ses conditions aliénantes et malsaines qui le rendent dysfonctionnel. « Les dysfonctions les plus inquiétantes proviennent, non pas de l'écart entre les codes culturels en présence, mais de ce que les réactions à cet écart se font dans le cadre d'une relation asymétrique avec la société d'accueil, dans une situation de domination qui contribue à alimenter des réactions d'oppression et de rejet, des images négatives, dévalorisantes, infériorisantes » :

• Réaction de ghetto ou rétraction très poussée sur le système originel. Dans le cadre familial, le système traditionnel est durci, il devient une espèce de fantasme, une image décollée de la réalité qui a peu à voir avec la culture d'origine. Ce système rigidifié essaie de s'imposer aux enfants de façon systématique : « C'est comme ça chez nous », « c'est notre religion qui veut ça », « on n'est pas des Français ». Autant de principes devant lesquels les enfants ne marchent pas.

• Réaction, moins fréquente, d'une volonté, souvent paternelle, d'occulter la culture d'origine, de faire comme si elle n'existait pas.

Cette attitude a l'inconvénient de pousser les enfants à se croire intégrés : s'ils en voient tardivement les signes négatifs, leurs réactions peuvent être violentes, du rejet de la société d'accueil au mépris envers les parents.

• Consentement à négocier avec cette société d'accueil. Si leur vécu d'une situation de domination-rejet est pénible, leur sentiment de culpabilité se renforce. Toute concession faite au système étranger est assortie du maintien de traits traditionnels qui aboutissent à des situations incohérentes.

Les obstacles à la progression scolaire, d'après le professeur Camigliery, proviendraient, non pas de carences ou de manques, mais plutôt de l'intériorisation d'un vécu familial douloureux et de la perception à travers lui de cette situation asymétrique.

A l'intervenant, surpris, qui s'interroge sur l'image négative que donne le professeur de la « 1^{ère} » génération comme « génération fermée », M. Camigliery

précise que ces recherches ont été faites aussi par des jeunes Maghrébins dans le cadre de travaux universitaires.

Pour beaucoup d'enseignants dans ce forum, le discours théorique sur l'échec scolaire des enfants d'immigrés est désormais dépassé. « Il y a échec scolaire parce qu'il y a résistance des enfants à ce qu'on leur apprend. Et ça c'est une bonne chose ! », va jusqu'à dire une enseignante de collège de La Courneuve. « Chez nous, poursuit-elle, tous les profs sont persuadés de faire de la garderie et rien de plus. Peu importe ce qu'on fait, peu importe les résultats, tout ce qu'on nous demande, c'est de les garder ». « De ce point de vue-là, ironise-t-elle, l'école fonctionne bien. Il y a une école qui prépare les élites et il y a une école qui garde les enfants issus du peuple et de la classe ouvrière. La promotion sociale de l'école, presque personne n'y croit. Parmi les enfants, quelques-uns, à force de travail et soutenus par des parents qui ont un projet pour eux, arrivent jusqu'à la faculté. Mais, en général, l'ambiance est au découragement. Les enfants et les enseignants se supportent tant bien que mal, parce que finalement on s'aime bien. On passe le temps ! ».

« A niveau socio-économique égal, on pourrait presque dire que les enfants français ont plus de difficultés que les enfants d'immigrés. Il n'est pas rare de voir des élèves de la « deuxième génération » en tête de classe. »

Et, puisque les murs de l'UNESCO ont ce jour là les oreilles de l'antiracisme, elle reprend : « *Le racisme sur la question de l'école, c'est principalement l'idée que les immigrés font baisser le niveau de l'école française. Au nom de tous mes collègues, je m'élève en faux contre cette idée !* »

« *A niveau socio-économique égal, on pourrait presque dire que les enfants français ont plus de difficultés que les enfants d'immigrés. Il n'est pas rare de voir des élèves de la « 2^e génération » en tête de classe, en français, en histoire, en anglais, à tous les niveaux.* »

Pour cette jeune enseignante, enquêtes sociologiques, statistiques en tout genre, enquêtes comparatives ou thèses de 3^e cycle, ne nous apprennent jamais rien que ce que nous savons déjà. Pour elle, faire avancer l'antiracisme à l'école consiste à prendre le problème, non pas à l'école, mais à l'extérieur de l'école ; là où des groupes de théâtre, des clubs de vidéo, des associations de jeunes immigrés, se forment. « *Aujourd'hui un enseignant antiraciste doit sortir de l'école, aller vers ces jeunes, et discuter avec eux d'une prise en charge non pas par l'école, non pas par l'Etat, non pas par le médecin scolaire, l'orthophoniste ou l'assistante sociale, mais par eux-mêmes.* »

Des réformes inconnues

En matière d'échec scolaire, les remèdes restent du domaine expérimental. Notons au passage, que la réforme Legrand ou réforme des collèges, qui a pour but de favoriser la scolarisation ininterrompue du 1^{er} cycle en retardant les paliers d'orientation jusqu'à la seconde, et de mettre en place un système de tutorat pour les élèves les plus en difficulté, ne touche encore que 15 % des collèges. La circulaire ministérielle du 13 avril 1983 invitant les inspecteurs d'Académie à introduire dans les écoles des cours de langues d'origines est encore fortement inconnue et les moyens mis en œuvre pour cet enseignement sont particulièrement limités.

Par ailleurs, les CPPN (Classes pré-professionnelles de niveau) et les CPA (Classes professionnelles d'apprentissage) voient grossir leurs effectifs : des jeunes de quatorze ans, voyageurs sans

bagages, souvent tout juste sortis du primaire, mijoteront jusqu'à seize ans pour ensuite prendre le chemin de l'ANPE ou de la mission locale d'insertion professionnelle.

Pour information, le rapporteur du forum nous communique, qu'à l'échelon national et selon une enquête récente du ministère de l'Education Nationale (rendue publique au colloque de Bordeaux de février 1984), « *pour les élèves originaires de la catégorie socio-professionnelle ouvrier non-qualifié, les taux d'entrées en CPPN ou CPA sont un peu plus importants chez les élèves français que chez les élèves étrangers nés en France* », que « *l'étude du déroulement de la scolarité dans les 1^{er} et 2^e cycles montre que le pourcentage d'élèves parvenus jusqu'en terminale, est plus élevé chez les étrangers nés en France que chez les Français appartenant aux mêmes catégories sociales* ».

En hypothèse de conclusion, les résultats de ce colloque organisé par le ministère de l'Education Nationale, mentionnent que « *ces études amènent à se demander si la catégorie socio-professionnelle ouvrier non-qualifié, traduit une identité de niveau culturel chez les familles des élèves français et chez celles des élèves étrangers* ». En d'autres termes, « *si les étrangers n'occupent pas souvent un emploi sous-qualifié par rapport à leur niveau culturel, sanctionné ou non par un diplôme* ».

D'une dynamique enthousiaste à l'extérieur de l'école, l'association **Vivons ensemble à Mantes-La-Jolie** est venue à la tribune en porter témoignage : il s'agit d'une expérience de non-professionnels, d'un groupe de jeunes, qui ont mis en place un système d'aide scolaire pour pallier la faiblesse du niveau scolaire, dans la ZUP du Val Fourré. « *Nous formons des groupes de cinq à six enfants répartis sur les différents quartiers de la ZUP. Ces groupes sont homogènes de par le niveau, hétérogènes de par l'origine ethnique. Chaque groupe a son tuteur qui rencontre régulièrement ces enfants durant toute l'année scolaire. Cet aîné lui apporte l'aide qu'il ne trouve pas chez lui (l'aide aux devoirs), mais aussi tout ce qui peut lui permettre de s'épanouir et de valoriser sa scolarité.*

Habitant le même quartier, nous connaissons particulièrement les enfants et les familles, les enseignants aussi,



pour être passés par les mêmes écoles. Au stade où nous en sommes, nous constatons que l'enfant s'aperçoit très vite de l'intérêt porté à sa scolarité. Il en accepte les règles du jeu en s'intéressant lui-même. Par ce système de tutorat, nous parvenons petit à petit à motiver les parents : en leur rendant visite le plus souvent possible, en allant avec eux au Conseil de parents d'élèves et en leur expliquant l'évolution de cette scolarité, l'orientation qui en découle etc. Les résultats scolaires témoignent en faveur d'une expérience à poursuivre... » Bel exemple en effet de pédagogie interculturelle ! Mais comment étendre ce type d'intervention ?

De l'interculturel et de la pédagogie

« *On dit qu'il n'y a pas d'intelligence sans esprit de relativité. Bien sûr ! Et comment faire acquérir l'esprit de relativité aux enfants, si on ne leur apprend pas dès le plus jeune âge à relativiser, c'est à dire à comparer, à leur faire découvrir d'autres cultures d'autres modes de vie, d'autres façons d'appréhender le réel ?* »

« *Les immigrés ont précipité la réflexion*

sur la nécessité de prendre en compte le passé culturel de chacun, son passé socio-culturel. »

L'expérience interculturelle du docteur Berthelot au CEFISEM de Lyon débute en 1977, et touche aujourd'hui trente écoles maternelles dans la région Rhône-Alpes : « *Le but est l'introduction des cultures étrangères dans une institution scolaire française. Faute de signifiant, c'est à dire de la langue, ce que l'on introduit c'est ce que cette langue signifie, c'est à dire la culture.*

D'autre part, l'existence institutionnalisée d'enseignants ou d'intervenants représentant des aires culturelles différentes et s'adressant à l'ensemble des enfants, (sans distinction de nationalités de cultures ou de langues, et à parité statutaire avec les institutrices françaises), devrait permettre de réduire ou d'annuler le rapport de domination unissant les cultures en présence.

Le pari, ou l'hypothèse de travail, en jeu, est que la reconnaissance des cultures autres — dans une relation d'égalité statutaire les posant comme différentes mais non inférieures et surtout comme des réalités vivantes au même titre que la culture autochtone, est valorisante pour les enfants d'origine étrangère. A ce titre

elle devrait permettre une structuration plus satisfaisante de la part culturelle de leur personnalité. La reconnaissance non péjorative des cultures immigrées par les enfants autochtones devrait aboutir à une réduction de l'écart ethno-socio-culturel les séparant de leurs condisciples étrangers.

Cette circonstance représentant pour ces derniers un facteur de réassurance narcissique non négligeable ».

« *Ces activités englobent deux demi-journées par semaine et impliquent la totalité des élèves d'une ou plusieurs classes, soit globalement, soit sous forme d'interventions ponctuelles dans des petits groupes. La langue utilisée est fréquemment le français mais l'usage de la langue d'origine n'est pas absent. Il ne s'agit en aucun cas de cours de langue. Quant aux matériels culturels introduits, il s'agit de contes, de comptines, de marionnettes, de chants, de jeux, d'objets usuels, de coutumes alimentaires, de danses, de travaux manuels... Tout un tas de matériels symboliquement très chargés de sens.*

En 1980, les résultats montrent que les enfants étrangers appartenant à la culture introduite se sont épanouis. Ils s'expriment mieux, plus aisément et plus

volontiers en français. Ils participent de manière beaucoup plus active à la classe. Ils ont pu s'affranchir d'une attitude passive dont on peut estimer qu'elle était peu ou prou significative d'un vécu d'exclusion. Là, le rôle de réassurance narcissique que représente l'introduction des cultures étrangères semble se vérifier.

Les enfants de migrants appartenant à une culture autre que celle introduite dans l'école, se trouvent eux aussi valorisés et suivent exactement la même évolution.

Le problème de l'école française à l'égard des enfants étrangers n'est pas l'exclusion d'une culture particulière, mais celle de toute culture autre que la culture autochtone. Voilà ce qui a valeur de politique d'assimilation inavouée, de désaveu, de dévalorisation. Parallèlement, l'attitude des enfants français à l'égard de leurs condisciples étrangers se modifie, dans le sens d'une meilleure acceptation et d'une meilleure communication. Au fond, on peut dire que parce que les cultures des autres deviennent familières, elles s'avèrent admissibles, voire admises. On peut sortir du domaine de l'ignorance et du rejet pour entrer dans celui de l'échange.

École et éducation

Rapport présenté par
**Serge BOULOT et
Danielle BOYZON-FRADET**

Président : Jean Louis ROLLOT



Les deux séances ont regroupé entre 150 et 200 participants. Nous avons entendu 7 exposés et 40 interventions.

Comme les organisateurs des Assises le souhaitent ce rapport insistera davantage sur des propositions plutôt que sur des constats.

Dans le Forum « Ecole », cinq points étaient proposés à la discussion : échec et réussite scolaire ; les langues et cultures d'origine ; outils pédagogiques et formation des enseignants ; l'insertion scolaire : enseignants, parents, associations ; éducation permanente.

En fait, seuls les points 1 et 2 ont retenu l'attention des participants. Un thème non programmé, « l'inter-culturel », a miné l'ensemble des interventions. Les différents discours sur l'échec scolaire des enfants d'immigrés ont des conséquences catastrophiques sur l'école publique. Il est temps d'y mettre un terme.

A ce propos, nous avons fait trois remarques. Ces discours peuvent entraîner la démission de certains enseignants face à leur tâche éducative. (Une enseignante a fait remarquer le risque de transformer l'école en une simple « garderie obligatoire »...). Les enfants étrangers sont considérés comme ayant des handicaps spécifiques : ces représentations négatives jouent sur les résultats scolaires. On dit également que les enfants étrangers font baisser le niveau. On sait les conséquences de telles affir-

mations sur la fuite des meilleurs élèves (surtout français) vers des établissements privés ou vers d'autres secteurs scolaires et les implications politiques qui y sont liées (en particulier par les dérogations au périmètre scolaire accordées par les mairies). On se rappellera la dernière rentrée scolaire à Fumel (Lot-et-Garonne).

Le forum fait deux propositions : qu'on s'attache davantage à l'analyse de la réussite et de ses conditions. Que les Pouvoirs publics diffusent une très large information auprès des enseignants, parents, enfants, pouvoirs politiques (municipalités en particulier), partenaires sociaux... sur le fait qu'à niveau socio-économique équivalent, les résultats scolaires sont identiques pour les enfants français et immigrés.

A ce propos, nous nous étonnons que les travaux du colloque sur les « Perspectives de réussite au-delà des insuccès scolaires » organisé à Bordeaux en février par le ministère de l'Éducation Nationale n'aient pas rencontré plus d'écho dans les médias et nous espérons que les services de ce ministère diffuseront largement ces travaux.

Dans la lutte contre l'échec scolaire, il nous a été signalé une expérience intéressante : le rôle très positif d'un « tuteur » hors temps scolaire conduit par les aînés des enfants scolarisés à l'école élémentaire dans un quartier de Mantes-la-Jolie (Val Fourré). Une question se pose : comment développer ce type d'intervention ?

Par rapport à ce qu'on entendait il y a quelques années, il n'y a pratiquement pas eu, à l'exception de trois intervenants de nationalité étrangère, algérien, espagnol et portugais, qui regrettent les termes de la circulaire du 13 avril 1983 du ministère de l'Éducation Nationale sur les cours de langue et de culture d'origine, de débats sur cette question. Ce thème a été occulté par les interventions sur l'interculturel.

Les débats ont suscité trois remarques principales :

- L'interculturel, selon tous les intervenants, recouvre des réalités très différentes.
- Le consensus se réalise autour du fait que l'interculturel doit concerner tous les enfants même si, dans certaines classes, il n'y a pas d'enfants étrangers. Cela nous semble très positif.
- L'interculturel ne prendra sa place à l'école que si la société tout entière le décide et en premier lieu ses responsables politiques, ce qui implique évidemment au préalable la lutte contre les inégalités sociales.

Afin que l'interculturel ne reste pas un vœu pieu, une nouvelle morale, il faut lui donner des contours précis, c'est-à-dire certains contenus incontournables, par exemple l'antiracisme, l'éducation aux droits et aux devoirs civiques (il a même été suggéré l'étude du Code civil à l'école). D'autres contenus pourraient être transversaux aux autres disciplines. Ensuite, il faudrait des objectifs opérationnels définis en termes de savoir-faire, des objectifs méthodologiques. Tous cela devant donner lieu à l'objet de nouvelles instructions de la part du ministère de l'Éducation Nationale. De même, il conviendrait de créer et de diffuser des outils pédagogiques adéquats.

Il est évident que tout cela devrait s'intégrer à la formation obligatoire, initiale et continue des enseignants. Il a été également suggéré de créer une commission nationale d'examen des manuels scolaires qui serait composée de représentants des Pouvoirs publics, d'enseignants, de parents, de syndicats et d'associations. En conclusion, il paraît fondamental, dans les circonstances présentes, que les Pouvoirs publics fassent un choix pour l'école et qu'ils l'annoncent clairement. L'interculturel, qui semble aujourd'hui faire l'unanimité, comporte des risques graves de dérive et en particulier un risque d'éclatement selon les diverses nationalités, les diverses confessions et pourquoi pas, selon les différentes classes sociales. Il convient que les enseignants aient clairement à l'esprit les objectifs que se fixe la nation pour l'éducation de tous ses enfants, français et étrangers. C'est le seul moyen d'obtenir une action éducative cohérente.

D'autre part les relations entre parents français et immigrés, mais aussi entre parents et école s'améliorent largement. Dès lors l'institution scolaire devient un lieu accessible, mais surtout un lieu d'échange ».

La question de la lutte contre le racisme à l'école, c'est aussi une question politique dans laquelle l'enseignant doit s'impliquer.

Une expérience magnifique qui verrait ses effets à long terme. Une expérience qui aurait d'autant plus d'intérêt qu'elle se prolongerait dans le primaire !

« La pédagogie interculturelle sort gagnante chaque fois que les enseignants insistent sur la complémentarité des auteurs historiques et géographiques, et ne les enferment pas dans des jugements de valeurs ». Mais attention, nous sommes tous concernés : « Exiger des enseignants qu'ils prennent conscience des stéréotypes sur lesquels ils ont tendance à prendre appui, c'est aussi refuser, de la part de porte-paroles politiques, syndicaux, associatifs, de journalistes, des discours qui s'appuient sur des cocoricos pour mieux asseoir leur influence ».

La pédagogie interculturelle passe aussi, et peut-être surtout par là. De ce point de vue, cette enseignante de La Courneuve avait sans doute raison de dire que la question de la lutte contre le racisme à l'école, c'est aussi une question politique dans laquelle l'enseignant en tant que tel doit s'impliquer. En matière de pédagogie interculturelle, ce formateur, chargé de l'option facultative de l'École Normale de Bonneuil dans le Val de Marne (département à forte concentration d'immigrés) nous interpelle : « La demande des futurs enseignants dans cette option reste très faible. Elle représente quatorze élèves sur trois cents de l'ensemble dans le département. La plupart des enseignants intéressés sont désireux d'être formés, mais plutôt pour acquérir des recettes. Pour nous, la question est de savoir, comment toute l'éducation et tout l'enseignement peuvent être interculturels ».

Mais l'« interculturel » recouvre bien des réalités ! Les plus « théoriques » se demandent « si ce mot — interculturel — n'est pas un masque à des problèmes plus graves et qu'en ne voulant pas lui donner des objectifs opérationnels, c'est à dire en ne voulant pas préciser cette notion, en la laissant dans le flou, il ne va pas lui arriver ce qui est arrivé à « l'éveil ». Entre 1969, où « l'éveil » a été décrété, et l'année où les instructions

sont apparues, où on a défini enfin des objectifs, il ne s'est rien passé pratiquement dans les classes ».

Les plus « éducatifs » répondent : « Je ne pense pas que l'on puisse séparer théorie et pratique ». « Si on commence par dire : oh ! la, la, ne faisons surtout rien avant d'avoir défini ces concepts-là ! C'est dans la mesure où l'on avancera et que l'on se heurtera à des difficultés pratiques, qu'on fera avancer la réflexion. Et la réflexion, la théorie, à son tour fécondera la pratique ». « Il ne s'agit pas d'enseigner une pédagogie, il s'agit de mener de pair une réflexion pratique et une réflexion théorique ». « Il s'agit de prendre en considération les éléments déclencheurs ». « Pour que le PAE (Projet d'Action Educative) soit réalisable, il faut qu'il parte du besoin des élèves et soit bâti avec les élèves ». Pour les plus scientifiques, les expériences ne sont pas forcément transposables : « Le CEFISEM de Lyon a pris les choses par le bout pédagogique et a travaillé avec ce résultat : l'école s'est transformée, s'est ouverte sur l'extérieur. Alors que le CEFISEM de Marseille, lui, a pris les choses autrement. Il a commencé par un travail sur le quartier, qui secondairement a transformé l'école ».

De l'enseignement des langues d'origine

« Je crois qu'il ne faut pas se faire d'illusion quant à la reconnaissance du statut des langues d'origine. Au niveau des langues africaines dans tout le projet organique de la francophonie, on a tendance à utiliser ces langues comme le soubassement de la promotion de la langue et de la culture françaises ».



« Pour ces enfants, ce sont les parents qui ont voulu qu'ils apprennent l'algérien ; et même le plus motivé a dû laisser tomber parce qu'on a tellement dévalorisé le fait d'être algérien qu'ils ne veulent plus aller à ces cours qui sont dispensés par l'Amicale ». Et l'Amicale des Algériens en Europe de poursuivre : « Nous lançons un appel aux enseignants ici présents pour se solidariser avec leurs élèves immigrés et faciliter, malgré l'opposition de certains chefs d'établissement, l'exercice de cet enseignement qui s'adresse non seulement aux élèves algériens mais aussi aux marocains ou tunisiens et aux autres... »

« Ce n'est pas toujours drôle pour un enfant portugais ou algérien d'être pris dans la classe à un moment donné : on vient le chercher et on lui dit : maintenant tu as ton cours de langue. Pendant que les autres vont continuer leurs activités. Ça peut même tomber au moment des activités d'éveil, des activités un peu moins scolaires ».

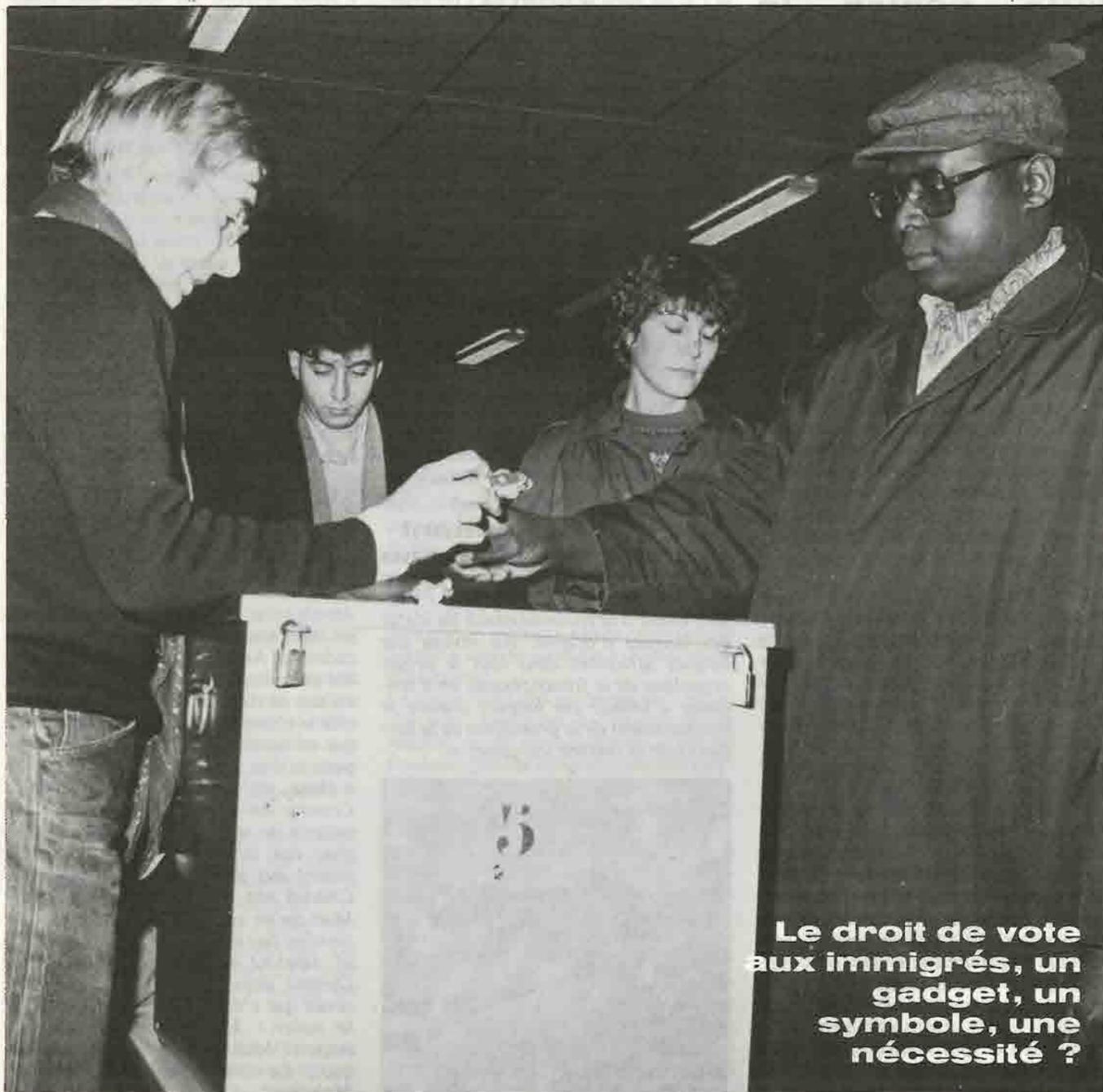
« Des enfants français voulaient apprendre la langue peule. Les parents leur ont interdit de venir assister à ces cours de langues africaines, parce que c'était se rabaisser eux-mêmes. »

« Outre le travail à mettre sur pied en direction des enfants et des enseignants, il y a un travail à faire en direction des parents, parce que ce sont souvent eux qui cultivent ce racisme. »

Au cours de travaux interculturels réalisés dans une école de Bordeaux, dans le cadre des Assises locales « Vivre ensemble avec nos différences », un poème a été mis en chanson. Comme pour rafraîchir la réflexion, la très jeune Bordelaise qui en est l'auteur, monte à la tribune pour le dire :

« Dans un immeuble de banlieue, / Comme les autres, si l'on veut, / Les enfants ne sont pas tous blancs / Mais pour eux ce n'est pas important, / Ils jouent aux gendarmes et aux voleurs / Chacun son tour suivant les mœurs. / Mais qu'en est-il de leurs parents, / La vie n'est pas un jeu d'enfant. / Le vélo de M. Martin / A disparu ce matin. / Mme Durand dans l'escalier / A dit qu'elle savait qui c'était. / Mohamed passe sur le palier, / Elle le regarde d'un air suspect / Mais il ne comprend pas pourquoi. / La vie n'est pas un jeu d'enfant. / Mohamed, faudra jouer tout seul / Sinon tu te feras casser la gueule, / Apprends à connaître les blancs / Ils sont tous un peu méfiants. / Peu importe si demain matin / On retrouve le vélo de Martin / On t'aura accusé pour rien. / La vie n'est pas un jeu d'enfant. / Dans un immeuble de banlieue, / Comme les autres si l'on veut. / Les enfants ne sont pas tous blancs. / C'est, paraît-il, pas important. »

— Participation à la
vie publique et droits
civiques —



**Le droit de vote
aux immigrés, un
gadget, un
symbole, une
nécessité ?**

Quels citoyens ?

Témoignages, interventions, prises de position furent importantes, tant par leur ampleur que leur diversité, tout au long de ce forum consacré à « la participation à la vie publique et aux droits civiques ».

Ce thème étant très large, il fut choisi de déterminer des axes précis de réflexion : protection juridique, égalité des droits entre immigrés et nationaux, vie associative et concertation avec les pouvoirs publics, et enfin citoyenneté et nationalité.

La première question est posée par un responsable du MRAP de Lille à propos des reconduites à la frontière, qui depuis juin 1983 peuvent être exécutées sans délai : « Depuis dix-huit mois, les problèmes sont nombreux avec les pouvoirs publics. En décembre 1982, douze immigrés ont commencé une grève de la faim pour attirer l'attention sur leur situation. La question la plus grave est celle des sans-papiers, et un certain nombre de cas n'ont pu être réglés. Pour nous, il y a un virage à cent-vingt degrés. Nous pouvons dire que sur certains points, nous avons plus de difficultés aujourd'hui avec la Préfecture de police que par le passé. Par ailleurs, la justice ne donne guère de garanties, et se comporte trop souvent de manière raciste... ».

Autre exemple, celui donné par un membre du MRAP de Saint-Ouen : « un Tunisien en France depuis 1978 vient de se voir condamner lui aussi à être reconduit à la frontière, alors que toutes les conditions étaient remplies pour que sa situation soit régularisée. Il attendait simplement le jugement du tribunal des Prud'hommes, son patron ayant refusé de lui faire un contrat de travail. En fait, tout est articulé pour dérouter le travailleur immigré, depuis les mesures administratives jusqu'au langage dont se servent le procureur du tribunal ou les responsables préfectoraux, en l'occurrence à Bobigny ».

Le directeur-adjoint du cabinet de Mme Georgina Dufoix, M. Christian N'Guyen intervient pour préciser les applications de la loi du 29 octobre 1981 sur la reconduite à la frontière et les sans-papiers : « Par la circulaire d'août 1981, 150 000 dossiers de régularisation ont été déposés et 130 000 ont eu une issue positive. Les 20 000 restants furent souvent des dossiers de double compte, de différentes préfectures. 10 000 sont restés sans réponse. Deux critères étaient utilisés : date d'entrée en France avant janvier 1981, et lieu de travail.

Le contrôle du flux migratoire passe donc à la fois par une rigueur vis-à-vis

des étrangers qui se trouvent en situation irrégulière, mais aussi par une rigueur vis-à-vis des employeurs qui emploient des étrangers. On oublie trop souvent que le Conseil des ministres a eu aussi pour effet le renforcement en personnel et moyens juridiques. Il a donné aussi des garanties pour un nombre appréciable d'étrangers qui ne sont pas reconductibles : les mineurs de dix-huit ans, les étrangers en France depuis quinze ans, arrivés avant l'âge de dix ans, mariés avec un conjoint français, etc. Ce sont donc les acquis du 29 octobre. En ce qui concerne les critiques de la procédure judiciaire, il faut rappeler qu'autrefois la procédure administrative ne permettait pas à la défense d'exercer ses droits. Les bavures, aujourd'hui, peuvent être évitées ».

Un immigré qui travaille en France n'a rien à voir avec un touriste allemand de passage ou un émir d'Arabie saoudite en voyage à Paris.

Pour les représentants du Syndicat de la Magistrature, la loi de 1981 comporte des acquis, des éléments positifs, mais ne traduit pas un grand changement dans la politique gouvernementale. « Il est à déplorer que la procédure judiciaire soit pire que la procédure administrative. Car l'arsenal mis en place autour de la loi est dangereuse. Quand on rapproche les trois mesures du 10 juin 1983 (révision de la loi « Sécurité et liberté ») on s'aperçoit que tout peut aller très vite, et qu'une personne en moins de vingt-quatre heures peut être reconduite à la frontière.

« Certes l'appel existe, mais comment faire appel ? Trop souvent les juges et les avocats n'utilisent pas toutes les ressources de la loi et ne jouent pas réellement leur rôle. Les magistrats sont sûrement, plus que la loi elle-même, responsables de cette situation ». Il est important dès lors de soulever les irrégularités, de ne pas hésiter à prendre contact avec les associations d'avocats afin d'informer, le mieux possible, les étrangers de leurs droits.

Autre perspective : « Il faut aller vers un statut des étrangers qui soit le plus proche de celui des nationaux, et, pourquoi pas, vers une participation à la vie politique locale ! ».

Mais, comme le remarqua avec pertinence un travailleur immigré : « On a

trop souvent oublié dans ces questions la dimension humaine. Pour moi, je refuse le mot d'étranger. Je vis et travaille en France depuis 14 ans. Je n'ai rien à voir avec le touriste allemand qui est là pour vingt-quatre heures ou un émir d'Arabie Saoudite en voyage à Paris. Je suis immigré, j'assume ce statut. Quant à la prétendue deuxième génération, ils n'ont jamais immigré, ils sont nés ici.

Le plus court chemin pour être égaux, c'est tout simplement l'égalité des droits, car avec les vérifications d'identité (au faciès), on vit continuellement dans la psychose. Sans parler des files d'attente à la Préfecture, des problèmes quotidiens, logement, école, santé. Et maintenant, on essaye de faire encore plus de divisions, au sein même de l'immigration. Le risque est de voir mon fils me combattre avant de penser à combattre son patron ! Autre chose : pourquoi cette question du marché du travail ne s'applique-t-elle pas aux Polonais, aux chrétiens-Libanais, aux Vietnamiens ! C'est une discrimination supplémentaire, politique celle-ci. La dimension humaine est négligée, bafouée, niée ! »

Le porte-parole de l'association des originaires du Portugal (AOP) a tenu, quant à lui, à préciser la position de son association. « Nous sommes pour l'arrêt de l'immigration, car, dans le contexte actuel, la venue de travailleurs étrangers n'est plus possible. Pour nous, l'immigration est un phénomène négatif. Négatif pour le pays d'origine car celui-ci se prive de main-d'œuvre pour son propre développement. Négatif pour les immigrés qui vivent un drame. Et, par rapport au droit de vote, nous estimons qu'il n'y a pas de honte à être étranger. Trop souvent on utilise cet argument pour faire diversion, mais cela ne nous semble pas être une revendication de masse. Avant tout, il nous faut obtenir l'égalité sociale et culturelle ».

Pour l'AOP, l'action du gouvernement est positive même si toutes les difficultés ne sont pas aplanies. Le représentant de la Fédération des Travailleurs Africains en France, la FETAF, a estimé pour sa part que « la France n'avait pas tenu ses engagements, notamment sur la régularisation des titres de séjour. Nous assistons, a-t-il précisé, à des manipulations et des manœuvres de la police française. Des pressions, par exemple, sont exercées sur des employeurs afin qu'ils licencient les étrangers ! ».

D'autres thèmes ont été abordés par les participants, thèmes faisant souvent référence aux pratiques discriminatoires policières ou judiciaires : loi sur l'indemnisation des victimes, limites de

la carte de dix ans, droit d'asile pour les réfugiés, demande de renforcement de la loi sur les crimes racistes. Une intervenante souligne que ces pratiques sont en général apparues à des périodes de crise économique. Parallèlement on assistait alors à une montée du racisme. « Les lois d'exception contre les immigrés datent de 1930, et une d'entre elles, d'ailleurs, est toujours en vigueur : les immigrés sont interdits dans la fonction publique. Il en est de même pour la loi de 1939, relative au droit d'association, abrogé en 1981. En période de chômage, les immigrés sont, bien sûr, les « boucs émissaires ». L'inégalité des droits prend alors tout son sens. C'est pourquoi, la question du droit de vote est relativement discriminante... Se battre contre le racisme, c'est se battre pour l'égalité de tous les droits, sans aucune discrimination ».

Une militante féministe, représentante de la Coopération des groupes femmes-Maisons de femmes de Paris, met en cause les choix politiques et idéologiques du gouvernement. Sur la question spécifique des femmes, elle souligne avec force que jamais leur situation ne fut posée en tant que telle : « Elles font partie du « paquet », elles sont ici en tant que fille, épouse, mère, mais pas ici en tant qu'individu. Les discriminations sont spécifiques. Ces femmes, par exemple, n'ont pas toutes accès à l'avortement. Quant à la contraception, certaines méthodes sont à dénoncer car il s'agit tout bonnement de stérilisation... »

Mais revenons au droit de vote... « Quand on demande le droit de vote pour tous les travailleurs immigrés, manuels ou intellectuels, en France depuis un certain temps, on s'entend poser un ultimatum : « Ou bien ils sont étrangers, ou bien ils n'ont qu'à se faire naturaliser ! » C'est donc une question de double nationalité, cela suppose que l'on renonce à l'expulsion. Car, en même temps que le droit de vote, c'est l'égalité des droits qui va de pair. »

Autre point : pour quelles raisons les Camerounais expulsés en 1961 n'ont pas pu obtenir l'abrogation de leurs arrêtés d'expulsion, promis pourtant par le ministre de l'Intérieur ?

« Et cela varie selon les pays d'Afrique et selon une certaine politique. Somme toute, il faut une politique d'ensemble vis-à-vis de l'immigration, et c'est peut-être le chemin pour une autre politique en regard du Tiers-Monde ».

Un responsable de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) fait part d'un sondage réalisé en France auprès de jeunes travailleurs : neuf cents personnes ont été interrogées, 67 % de nationalité française, 33 % immigrées. 87 % d'entre elles étaient pour le droit de

vote, 7 % contre et 6 % n'avaient pas d'opinion. Cette enquête a été menée dans le cadre des élections municipales. « Les motivations sont diverses et se justifient essentiellement par le respect et la dignité de l'homme. Les arguments des jeunes sont les suivants : les immigrés travaillent, résident en France, ils ne doivent pas être rejetés de la vie politique afin de ne pas se sentir ignorés, inutiles. Ils doivent avoir accès à la vie municipale, décider en matière de logement, d'enseignement, de cadre de vie... » La JOC a donc demandé au Secrétariat d'Etat de prendre en compte cette enquête et d'élaborer un projet de loi sur cette revendication.

Sur cette question, Claude Marie, économiste, a estimé que le droit de vote avait un caractère symbolique et traduisait une volonté politique extrêmement ferme sur les réalités sociales du moment. « La mise en avant de ce mot d'ordre a pour effet de vouloir faire reculer ceux qui s'opposent à l'intégration des populations étrangères. Mais cette question aura de moins en moins de sens car les générations qui arrivent aujourd'hui auront le droit de vote ».

La question centrale

Le directeur de cabinet de Mme Dufoix intervient à nouveau pour faire le point sur les thèmes évoqués dans cette première partie du forum. « Les discriminations ne sont pas seulement liées à des problèmes de nationalité, mais d'intégration, d'insertion des étrangers ou des communautés. Sur le plan législatif, le gouvernement a donné des instruments pour une plus grande vigilance contre les discriminations raciales, instruments dont doivent se servir les associations. D'autre part, si la fonction publique est réservée aux nationaux, cela relève du droit international. Coutume qu'il faut peut être changer, mais cela ne dépend pas de la France. »

La montée du racisme à l'heure actuelle est sûrement due à une espèce de perte d'identité nationale qui entraîne des réactions de rejet. Ces phénomènes ne peuvent être niés. Cette crise d'identité collective redonne à cette question de la nationalité une acuité considérable. Face au droit de vote, question centrale, il faut évoquer le problème d'une modification éventuelle de la Constitution : « Les conditions politiques sont-elles réunies pour une telle transformation ? Pensez-vous que le gouvernement doit aller affronter l'opinion publique en étant sûr de se faire battre ? C'est aussi une responsabilité qu'il faut savoir prendre ! ».

Pour Me Rappaport, qui répond en quelque sorte au responsable ministériel, « une opinion publique, ça se prépare... Certes les difficultés existent, mais elles

ne sont pas si importantes que l'on veut bien le dire ! Car les immigrés votent déjà sur le plan national : Sécurité sociale, prud'hommes, entreprises... Ils ont voté sans donner lieu à des protestations particulières. Et je crois qu'il faut aller dans cette direction. Sinon comment vivre ensemble ? Les uns et les autres font partie de la communauté nationale et doivent pouvoir participer à la vie publique. C'est une façon de responsabiliser les uns et les autres et une façon de mieux vivre ensemble ! ».

Mais comment sortir de la situation actuelle, comment avancer dans ce contexte historique ? « Il est important, dira un intervenant, de noter que le racisme n'est pas le produit de la législation et de la réglementation, mais que celles-ci servent de justification. Le droit est souvent créateur d'inégalités ! ». Est-ce qu'une des grandes avancées ne pourrait pas être la reconnaissance de la différence entre un étranger, natif d'un autre pays, et l'immigré, quelqu'un qui est autre, qui a choisi de travailler, de s'installer durablement, d'acquiescer ses devoirs (impôts, etc...) dans le pays ? L'immigré est « installé dedans ». Il est de l'intérieur et a donc un futur commun avec les Français.

Il est également intéressant de faire la distinction entre citoyenneté et nationalité. Le citoyen vit dans la cité. Il a des droits et des devoirs. Les immigrés sont donc des citoyens au sens profond du terme, puisqu'ils sont installés dans la cité. Le droit français ne fait pas cette distinction mais le droit international le fait : « Il faut peut-être en passer par là pour clarifier les problèmes ». Créer les conditions du droit de vote peut permettre de l'exercer à l'avenir. En réalité, dans le sondage de Différences, il n'y a que 21 % de refus catégoriques au droit de vote des immigrés. Il est donc possible de faire évoluer l'opinion publique. « Nous ne sommes pas dans une impasse. On peut avancer autrement qu'en opposant sur le plan juridique travailleurs français et travailleurs immigrés ».

Pierre Toulat, prêtre de l'Eglise catholique, a tenu, quant à lui, à souligner le rôle que pourraient jouer les Eglises chrétiennes. « A partir de nos convictions, la foi en Dieu suppose et conduit au respect de l'autre, et l'Eglise est en soi universelle : il semble que nous pouvons contribuer à l'éducation pour une nouvelle citoyenneté. Il est important de repérer, de peser les obstacles, et de voir que ceux-ci ne sont pas insurmontables. La volonté politique, pour arriver à cette transformation, n'est pas seulement du ressort gouvernemental : tout un chacun est concerné. Il faut donc relativiser la notion de nationalité pour mettre en valeur la fonction sociale, la production,



pas seulement économique, la résidence aussi, avec tout ce que cela implique... » Pierre Toulat a rappelé combien serait essentiel d'utiliser « le beau terme de citoyen ».

Mohamed, au nom du Collectif jeunes de la région parisienne, les Beurs, mouvement lié à la marche avec « SOS Minguette », a estimé qu'il s'agissait pour les jeunes aujourd'hui de récupérer « une parole confisquée ». « La droite, a-t-il dit, était honnête avec elle-même, la gauche est hypocrite, car son discours et ses principes restent lettre morte. Quelles garanties avons-nous ? La loi de 1972 ? Mais la liste des assassinats racistes est toujours ouverte. Cette loi n'est pas protectrice pour nous. Les quotas sont appliqués par les administrations, même communistes. Le Pen peut passer impunément à la télévision pour préparer le terrain. Nous ne pouvons pas, nous associations, nous porter partie civile. Seuls le MRAP, la LICRA peuvent parler à notre place. »

La loi sur les clandestins est une véritable déclaration de guerre pour nous. On peut se poser la question : est-ce que la justice est vraiment garante des droits de l'homme ? En fait, on assiste à une « real politik ». Il n'y a pas que des bavures, c'est un système mis en place. Nous voulons nous exprimer et dénonçons le droit à quiconque de le faire à notre place, et exigeons que les tentatives de marginalisation et de récupération cessent : dans la presse, dans le gouvernement, dans les commissions ou ailleurs. Il faut donc accorder un droit de vote effectif, préparer l'opinion, informer les jeunes, accorder une vraie liberté de circulation, une carte unique de dix ans,

non informatisée, dissocier travail et séjour, abroger le système répressif. Mais encore faire attention à la désinformation des médias, rompre avec le mutisme car se taire devant des anomalies, c'est se faire complice. Nous soutenons que le MRAP, dont l'action est positive, ne soit pas toujours en retrait : ne pas faire que de « l'anti » mais être sur le terrain, être réellement force de proposition ».

Pour Laure Perrin, membre du Bureau national du MRAP, l'interrogation essentielle reste bien : un droit de vote, pour quoi faire ? « Car est-ce que l'égalité absolue passe par le droit de vote ? aux élections générales et municipales ? Il peut être une revendication, mais n'est pas une réponse radicale aux problèmes du racisme et des inégalités. Au contraire, l'extension d'un certain nombre de droits civiques constitue l'accès à une véritable égalité (exemple : la loi d'association). Il n'y a pas un seul Etat qui accepte, aux élections politiques générales, le vote d'une catégorie de la population étrangère. La stabilité de la nouvelle immigration nécessite un statut qui lui apporte une sécurité dans la vie sociale. Elle passe par l'évolution du statut des première et deuxième générations. »

Du point de vue des propositions, et compte-tenu des obstacles de la Constitution française, il ne paraît pas raisonnable » ajoute Laure Perrin, « de se fixer comme objectif le droit de vote aux élections générales. Par contre, pour les municipales, tout habitant peut aspirer à avoir un droit de parole dans l'administration de sa commune. En réalité, cette revendication est plus un symbole qu'un mouvement profond ».

Le forum, trouve une conclusion avec l'intervention de Manuel Diaz, qui se présente ainsi : « Je suis un citoyen français d'origine portugaise... et je suis pour l'égalité des droits, droit de vote ou pas. Il faut effectivement réfléchir sur la citoyenneté et faire la distinction entre immigré et étranger. L'expression des jeunes est aussi la preuve du manque de confiance d'une partie de la population face au gouvernement, qui n'est pas à la hauteur du discours. Il faut en fait désacraliser le concept de nationalisme, relativiser celui d'Etat-Nation, aller vers la citoyenneté culturelle, politique, économique. C'est une étape importante qui doit permettre d'insérer, au sein de la population française les immigrés en tant que composants du corps social. Il est nécessaire de ne pas considérer l'immigration comme quelque chose qui dérange, comme un tabou. »

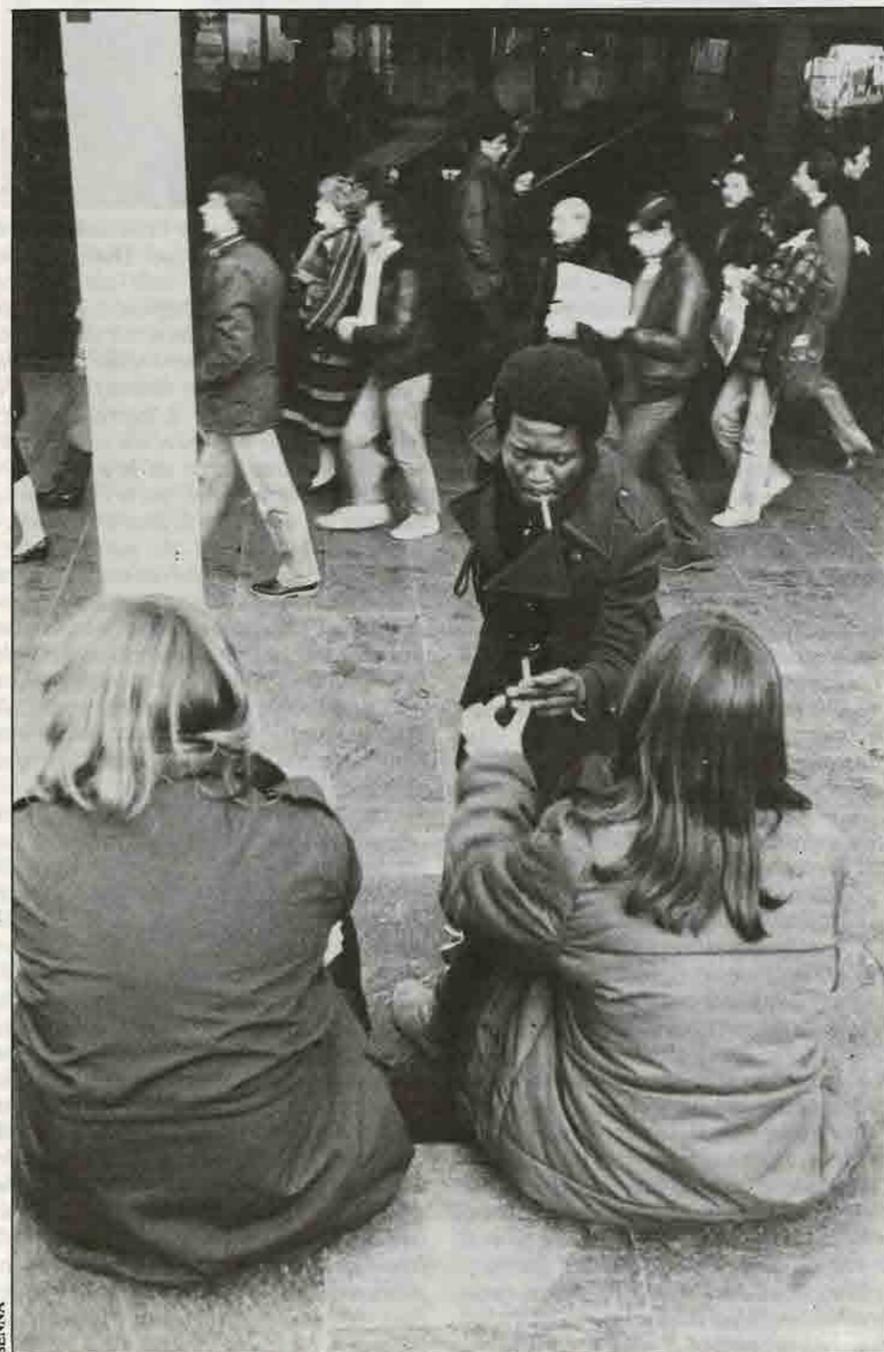
Forces de gauche, nous avons failli à nos responsabilités, aujourd'hui, assumons-les ! Pour aller vers une nouvelle citoyenneté, il faut des préalables : le droit au séjour, le droit à la sécurité, le droit à la dignité ».

« Enfin, le rôle du mouvement associatif est important : il faut être capable de vivre avec son temps. Dans les discours, dans les textes, l'immigration est vécue comme une composante étrangère. Mais est-ce qu'un système démocratique est viable aujourd'hui en Europe, lorsqu'il exclut 10 à 15 % du corps social qui le compose ? Ce paradoxe va à l'encontre de l'histoire et reste inexplicable pour une démocratie. Il faut affirmer nos différences, mais cultiver aussi notre complémentarité et ce qui nous est commun. Pour être mieux à même de vivre ensemble ».

Participation à la vie publique et droits civiques

Rapport présenté par Adil JAZOULI

Présidente : Jacqueline COSTA-LASCOUX



Ce n'est pas évident d'être rapporteur d'un forum qui, en fait, est relativement nouveau dans les colloques et assises contre le racisme. Donc, d'abord, je vous félicite tous qu'un tel forum ait pu avoir lieu, concernant la participation à la vie publique et les droits civiques des immigrés en France. Samedi, il y a eu entre 100 et 150 participants avec 28 interventions ; dimanche il y a eu une centaine de participants avec 21 interventions.

D'abord, nous avons abordé les questions relatives à la condition juridique des migrants, des immigrés et de leurs familles en France. Si pas mal de participants ont évoqué les acquis du gouvernement de Gauche depuis son arrivée au pouvoir dans ce domaine, à savoir notamment le droit d'association, mais aussi la limitation des cas d'expulsion, néanmoins, ces mêmes intervenants ont signalé des dérapages, des situations discriminatoires qui durent et qui parfois tendent à se développer.

A ce propos, la reconduction aux frontières : plusieurs témoignages attestent que la procédure suivie, même si elle est maintenant du ressort de la Justice et non plus de l'Administration, donne lieu à des jugements expéditifs et à des bavures. Il est d'ailleurs recommandé aux différentes associations et aux groupes de collectifs de jeunes d'être très vigilants et d'intervenir chaque fois que c'est nécessaire. L'application de la loi du 29 octobre 1981, du fait des circulaires de la Chancellerie après la modification de la loi « Sécurité et Liberté », devient de plus en plus restrictive. Tout immigré devient suspect de se trouver en situation irrégulière. Les contrôles d'identité justifiés par la lutte contre l'immigration clandestine entraînent en fait des contrôles « au faciès », donnent lieu à des opérations spectaculaires et fortement négatives comme celle de l'îlot Chalon ces derniers temps, et cela nous rappelle de tristes souvenirs.

Discriminatoire

Avec beaucoup de sérieux, une grande partie des intervenants demandent aux Pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités, face à ces problèmes qui aggravent la situation d'insécurité des communautés étrangères en France et renforcent leur stigmatisation en tant que population allogène suspecte, voire parfois dangereuse pour l'ordre public. Le soupçon va jusqu'à porter atteinte au droit d'asile, car tout demandeur venant plus particulièrement des pays du Tiers-Monde est soupçonné de vouloir contourner les dispositions concernant l'arrêt de l'immigration. Le soupçon de fraude est porté avant même que le dossier soit examiné.

Plusieurs cas aussi l'attestent dans cette perspective, la loi continue d'être discriminatoire, par exemple, en opposant la situation de l'emploi à certains étrangers. Mais cela va plus loin quand la loi exclut les étrangers non titulaires d'une carte de résident privilégié des dispositions récentes sur l'indemnisation des victimes, comme si les immigrés étaient moins victimes que d'autres ; nous demandons que cette loi soit généralisée à toutes les personnes, quelle que soit leur origine et quel que soit leur titre de séjour.

Il faut donc que ce genre de discriminations qui marquent le quotidien des communautés étrangères en France, cesse. Il ne faut pas qu'à la faveur de la loi sur la décentralisation, l'Etat délègue totalement ses pouvoirs aux municipalités concernant les certificats d'hébergement car, d'une ville à l'autre, les pratiques sont différentes, donc arbitraires, fortement soumises aux orientations politiques locales et aux pressions diverses. Cela est vrai aussi pour le logement, pour l'emploi : certains intervenants attestent des pratiques discriminatoires dans les fichiers d'embauche.

Pays d'origine

D'une façon générale, des situations inégalitaires, y compris au niveau des droits sociaux, persistent : les droits sociaux élémentaires comme le droit au travail, le logement, la vie familiale et la retraite. Il est certain que ce n'est pas du jour au lendemain que l'on va régulariser toutes les situations, mais il faut dès maintenant s'y atteler, car sinon l'écart va se creuser entre population autochtone et population marginalisée.

La concertation avec les différentes associations d'immigrés a été aussi examinée. En effet, les Pouvoirs publics français ont encore l'habitude, et c'est un peu normal, de négocier avec les pays d'origine, alors même que les popula-



tions immigrées ou d'origine immigrée ne reconnaissent pas toujours le droit à ces gouvernements de négocier en leur nom. Cela dit, les Pouvoirs publics aujourd'hui négocient également avec les associations autonomes des travailleurs immigrés ; mais certains intervenants font remarquer que de telles négociations ont lieu avec certains, pas avec d'autres. Donc, il faut élargir les négociations et les prises de contact à tout le mouvement associatif lié à l'immigration, dans sa grande diversité politique, culturelle et sociale.

Droit de vote

Vous pouvez imaginer que nos débats dans ce forum ont été largement dominés par les questions relatives au droit de vote. Un large courant dans le forum — je ne sais pas s'il traduit réellement l'état d'opinion de ces Assises — à travers de nombreux intervenants, revendique le droit de vote, ne serait-ce qu'aux Municipales. Cependant, pour les militants contre le racisme et pour les droits civiques, que sont beaucoup d'entre nous, certaines observations ne sont pas non plus à écarter. Notamment, certaines personnes, dans le forum, se sont demandé si le droit de vote, en tant que revendication, ne cache et ne cherche pas à cacher d'autres revendications plus présentes aujourd'hui d'ordre social, culturel, et qui ne sont pas moins importantes. Je pense que c'est une opinion qui traverse une certaine sensibilité immigrée et qu'il faut aussi en tenir compte. Deuxième type de remarque, c'est notamment un participant antillais qui l'a soulevée et d'autres aussi : certaines communautés d'origine étrangère ou immigrée en France ont le droit de vote ; et pourtant leur situation ne change pas pour autant. Donc, le problème est de savoir dans quelles conditions s'exerce le droit de vote et pas seulement le droit de vote en tant que symbole, en tant que revendication vide de contenu.

Nous sommes tous appelés, militants associatifs, politiques, syndicaux, et Pouvoirs publics à réfléchir chacun de son côté et parfois ensemble sur la portée politique, sociale et culturelle d'une telle revendication. Tous ceux qui, dans ce forum, revendiquent la citoyenneté, la revendiquent entière, et tout en la revendiquant, ils disent qu'il faut préparer l'opinion par des campagnes d'information, par des discussions, des débats nationaux.

C'est un fait, aujourd'hui, que la plupart des immigrés et ceux qui sont d'origine immigrée, vont rester en France : il faut donc penser à leur donner une place entière dans la société. L'opinion publique n'est peut-être pas aussi hostile qu'on le pense au vote et à la participa-

tion des immigrés aux Municipales, comme pourrait l'attester la participation déjà acquise des immigrés aux élections professionnelles, prud'homales et à la Sécurité Sociale. Par bien des aspects, les immigrés prennent déjà part à la vie politique, professionnelle et sociale en France. Alors, on se pose la question : pourquoi pas pour d'autres élections ?

Beaucoup d'intervenants ont mis l'accent sur le fait qu'il y a là une affaire de volonté politique, et tout simplement aussi une affaire de promesses à tenir. Cette volonté politique, c'est elle qui a fait, dans l'histoire de ce pays, que toutes les avancées sociales et politiques ont pu avoir lieu ; et chaque fois, il n'a pas toujours été évident que l'opinion était favorable à ces avancées-là. Il est vrai, par ailleurs, qu'aucun des participants au forum n'ignore les difficultés juridiques, politiques, institutionnelles et même constitutionnelles que cela pose. Mais beaucoup ont dit qu'il faut aller dans le sens d'une solution, et qu'aujourd'hui, en disant « ce n'est pas possible », on réduit d'autant la marge de manœuvre, et cela devient en fait de moins en moins possible. Il faudrait donc éviter d'avoir une attitude frileuse, à l'encontre d'une attitude offensive qui permettrait petit à petit d'obtenir des acquis dans ce sens-là.

Carte unique

La carte unique a été citée comme l'exemple d'un pas à franchir vers cette citoyenneté que beaucoup d'intervenants immigrés dans ce forum ont revendiquée, ainsi que les Français d'ailleurs. Le problème de la nationalité a été aussi soulevé. On a constaté qu'il y a là une certaine ignorance et différentes interprétations de la loi. Nous demandons à tous ceux qui ont la maîtrise des lois, des juridictions, et aux Pouvoirs publics, de susciter une très large information concernant les droits de chacun en rapport avec la nationalité et la citoyenneté. A été posé notamment le problème des jeunes Algériens nés en France après 1963, dont certains refusent qu'on leur impose une nationalité.

En définitive, je pense que les débats de ce forum, de par leur extension à de nombreux domaines qui parfois ne relevaient pas vraiment de la participation à la vie publique, et des droits civiques, prouvent que de tels problèmes, par leurs implications concrètes, touchent à tous les aspects de la vie quotidienne des communautés étrangères en France, à la vie individuelle ou collective de chacun de nous. Je pense que ce débat-là sera suivi par d'autres. En tout cas, je l'espère et je vous remercie.



CONTRE TOUS LES RACISMES ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

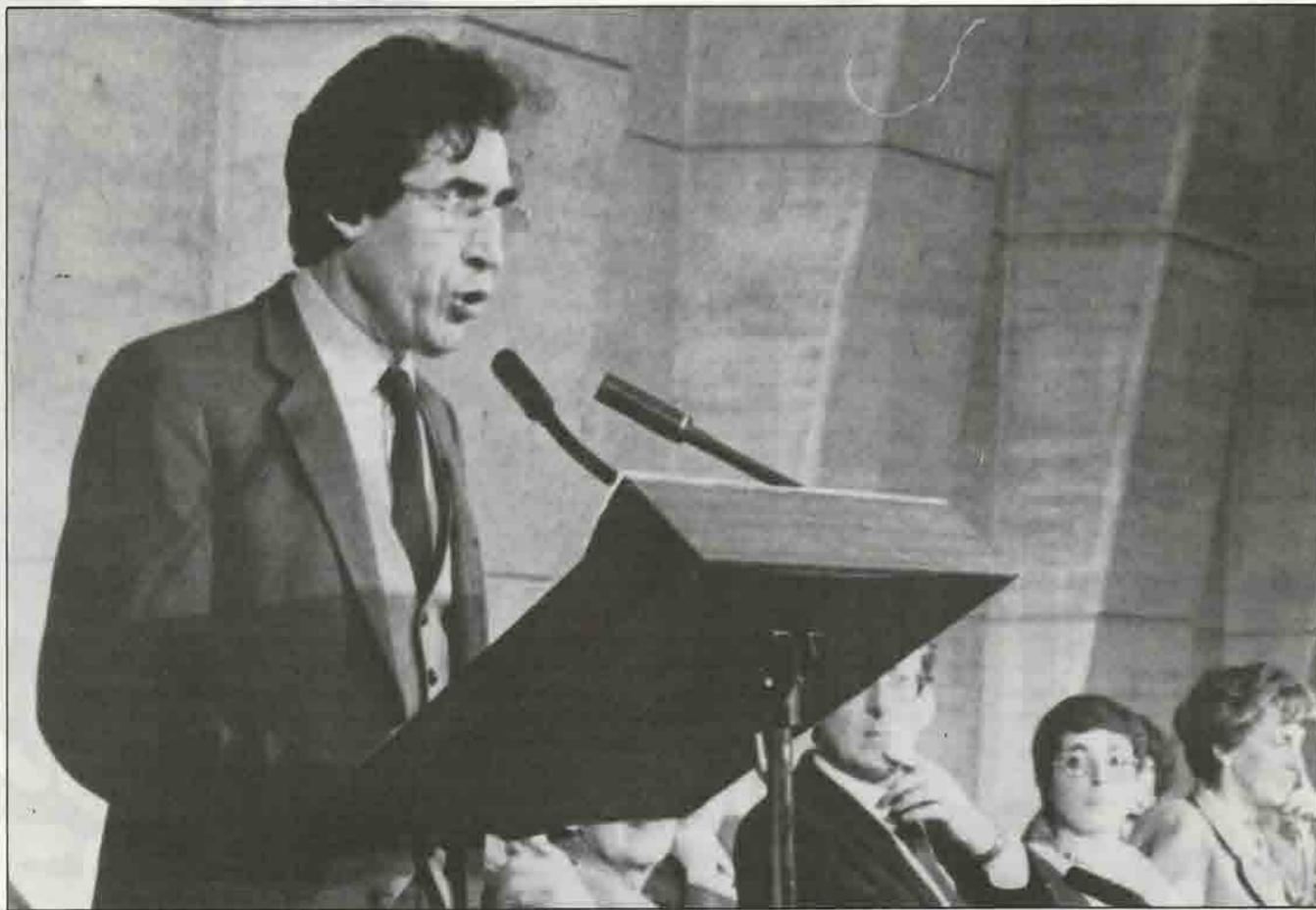
DES RENDEZ-VOUS D'AVENIR

**Vers une société
« plurielle
et solidaire »,
des portes
ont été ouvertes
par ces Assises.**



Mohamed SAHNOUN :

« L'apartheid, un outrage institutionnalisé »



Déclaration de Son Excellence l'ambassadeur Mohamed Sahnoun, représentant du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid.

Je dois d'abord remercier très sincèrement le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, pour l'invitation qui a été faite au Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid à participer à ces Assises nationales contre le racisme. Ces assises sont organisées à la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Nous considérons, aux Nations Unies, que la commémoration de cette journée et de l'anniversaire du massacre de Sharpeville porte ainsi chaque année témoignage de l'engagement de la communauté internationale et, particulièrement, des mouvements antiracistes, d'agir en vue de l'éradication du fléau de l'apartheid et de toutes les autres formes de discrimination raciale. La conjonc-

ture de grave détérioration de la situation en Afrique australe du fait du système de l'apartheid, de l'occupation illégale de la Namibie et des agressions répétées contre les Etats souverains de la région, commande de notre part, un surcroît de résolution et d'efforts pour que triomphe dans cette région du continent africain, la cause de la liberté et du droit.

D'abord la situation intérieure en Afrique du Sud revêt un caractère d'une gravité exceptionnelle. Elle se traduit par l'outrage permanent et institutionnalisé fait à l'homme noir, obligé de vivre dans un univers concentrationnaire depuis sa naissance. Cette situation loin de connaître un répit quelconque est d'année en année aggravée par la promulgation de lois pernicieuses savamment élaborées, de plus en plus répressives, exprimant clairement la volonté des racistes de Prétoria d'imposer pour toujours la suprématie de la minorité blanche.

Présenté comme une politique de « développement séparé » l'apartheid en fait codifie la régression des communautés non-blanches. L'apartheid se fonde sur une prétendue hiérarchisation des races et se définit, ouvertement, comme un régime de racisme institutionnalisé.

Le Sud-Africain noir est ainsi mis entre parenthèses pour être opprimé et exploité. Cette glorification du mythe de la supériorité ethnique puise sa philosophie dans un même racisme primaire et abject qui a inspiré la non moins tristement célèbre doctrine nazie.

L'apartheid repose sur la négation non seulement de l'égalité des droits et des devoirs qu'il ne s'agit même pas d'invoquer ici, mais la négation de l'existence même d'un citoyen autre que blanc, et plus encore, la négation de l'existence même d'un homme, autre que blanc.

Devant cette condition du « non-être légal », nous sommes témoins en Afrique du Sud de quelque chose de plus qu'un simple conflit de type colonial ou racial.

La nature de l'apartheid, ses fondements idéologiques, ses bases institutionnelles et ses manifestations internes et internationales, montrent que cette politique signifie tout à la fois, oppression raciale, domination coloniale, système esclavagiste et politique expansionniste.

Contrôle et suprématie

Verwoerd, le chantre de l'apartheid, rappelle lui-même que l'apartheid se pose en termes de monopole racial exclusif du pouvoir. Il soulignait en effet que « réduit à sa forme la plus simple, le problème n'est autre que le suivant : nous voulons que l'Afrique du Sud reste blanche. La garder blanche ne peut vouloir dire qu'une seule chose, à savoir, assurer la domination des Blancs, leur assurer non seulement la direction et l'orientation, mais le contrôle et la suprématie ».

Et Vorster, pour convaincre les siens que l'apartheid se pose en termes de domination esclavagiste ajoutait : « ... Les Noirs travaillent pour nous. Ils continueront à travailler pour nous pendant des générations malgré l'idéal selon lequel nous devons les séparer complètement. Le fait est celui-ci : nous avons besoin d'eux parce qu'ils travaillent pour nous. Mais le fait qu'ils travaillent pour nous ne pourra jamais les autoriser à revendiquer des droits politiques — ni maintenant, ni à l'avenir, ni en aucune circonstance ».

Dès lors, se définissant comme dogme de la suprématie raciale, monopole exclusif du pouvoir et système esclavagiste, l'apartheid dépasse toutes les notions de domination et de racisme que d'autres systèmes ont pu colporter dans l'histoire de l'humanité. Que la littérature raciste sud-africaine ait abandonné depuis quelque temps l'utilisation de la notion de supériorité pour la remplacer par la notion de différence ne doit pas nous tromper.

« L'apartheid se fonde sur une prétendue hiérarchisation des races, et se définit comme un régime de racisme institutionnalisé ».

Dans leur publication idéologique *South Africa 1977* il est dit en effet ceci : « L'approche du gouvernement n'est pas basée sur une notion de supériorité ou d'infériorité, mais sur le fait que les peuples sont différents dans leurs origines historiques, leurs associations, leurs loyautés, leurs cultures et leurs façons de vivre ». Et cependant, sans aucun crainte du ridicule ou de la contradiction, la même publication ajoute plus loin : « Au 19^e siècle, des populations noires se sont trouvées dans la sphère d'influence des Blancs qui ont ressenti l'obligation d'appliquer vis-à-vis d'eux une politique de tutelle responsable ». Et la publication de parler d'un héritage historique et même d'une véritable mission divine qu'une lecture des Ecritures Saintes pour le moins inattendue attribuerait à la race blanche d'Afrique du Sud, qui se trouve ainsi investie du « droit sacré de guider et de civiliser les peuples noirs » ; et qui, de ce fait, ne peut s'autoriser d'avoir des contacts à même de souiller cette race blanche ;

d'où la législation sur les prohibitions sexuelles avec la loi sur l'immoralité de 1927 amendée en 1950 et 1956. Ajoutons à cela que cette même mission divine fait de tout le territoire d'Afrique du Sud une terre promise potentielle et qu'il est ainsi de droit divin de s'attribuer n'importe quelle parcelle du territoire au gré de la fantaisie des dirigeants de l'apartheid.

Lobes frontaux

Quoi qu'il en soit, cette notion de différence s'accommode bien de certaines références sur certaines différences congénitales. Ainsi lit-on dans le *Mankind Quarterly* de 1969 (Vol.2, page 62) « que les Noirs africains sont inaptes pour les mathématiques du fait du sous-développement de leurs lobes frontaux ». Décidément, pour les Sud-Africains blancs, « vive la différence ».

Ainsi, ces notions qui ont servi d'excuses pour le massacre de millions de juifs, de Gitans, et d'autres populations, appelez-les si vous voulez aryennes, sémites, caucasiennes ou mongoliennes, sont encore aujourd'hui ressassées sans vergogne non seulement en Afrique du Sud, mais hélas ! il faut le dire, depuis quelque temps dans certains pays d'Europe. Et cela est normal. Quand on s'accommode de la peste dans un pays quelconque, le risque est grand de voir la maladie se transporter chez vous. Certains soi-disant dirigeants politiques aveuglés par leurs ambitions et guidés par certains succès électoraux auront peut-être le privilège, dans une atmosphère de passivité, d'être les vecteurs potentiels de cette contagion.

A la fin des années 60, en Grande-Bretagne, le Front National se donnait pour objectif immédiat « de préserver au Royaume-Uni notre souche britannique autochtone » et demandait le rapatriement des immigrés non-blancs (voir le *Times* du 24 avril 1968). Quand j'étais ambassadeur de mon pays en République fédérale d'Allemagne, dans les années 70, j'ai vu des centaines de milliers d'immigrés parqués dans des trains spéciaux pour être renvoyés chez eux dans des conditions lamentables. La France elle-même est actuellement en danger de racisme ; ce n'est pas moi qui le dis mais 82 % des Français selon un sondage de *l'Humanité Dimanche* du 5 février dernier.

Aux Etats-Unis, certains prétendent que les écarts entre les résultats obtenus par les différents groupes ethniques aux tests d'intelligence pourraient être attribués en partie à des facteurs génétiques et qu'il faudrait donc en toute équité, assu-

(Suite page 75)

Georgina DUFOIX :

« Offrir des réponses humaines »



Déclaration de Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de la Population et des Travailleurs Immigrés

18 mars : aujourd'hui les Assises nationales pour apprendre à vivre ensemble. Dans trois jours, 21 mars, Journée internationale de lutte contre le racisme. Deux dates qui marquent fortement un mouvement de lutte contre le racisme qui devient de plus en plus nécessaire. L'année 1983 a, en effet, été marquée par un nombre important d'agressions à caractère raciste. Elle a également vu se radicaliser le discours politique sur le thème des étrangers.

C'est une évolution inquiétante pour la grande majorité des Français, pour les populations immigrées et, au-delà de nos frontières, pour les gouvernements des pays d'origine de ces communautés. Cette évolution n'est pas digne de la France. Ma présence aujourd'hui, avec toutes les associations qui participent à ces assises, est le signe d'une volonté d'agir en profondeur.

La majorité des Français n'est pas raciste. Mais la majorité des Français est inquiète sur l'avenir d'une société dont elle perçoit mal les mutations profondes, mutations économiques et sociales. Associations, responsables politiques, nous ne devons pas refuser d'entendre et de voir cette inquiétude. Il y a des difficultés concrètes de relations entre les communautés qui composent notre société.

Inquiétude réelle

Il faut donc agir contre les différentes formes de racisme, des plus aiguës contre les Noirs et les Arabes, aux plus sournoises contre la différence de l'Autre. C'est ce que vous faites par vos actions associatives. C'est ce que nous faisons en y participant. Mais il faut aller plus loin et c'est mon rôle de ministre. Il faut répondre à cette inquiétude réelle de tous les Français sur le problème des immigrés.

La réponse est ambitieuse, donner les moyens de mieux vivre ensemble à tous, Français et immigrés, immigrés et Français. Cette politique d'insertion commence à porter ses fruits. Mais, il faut que tous, individuellement et collectivement, nous nous sentions concernés.

Mener une politique sociale dans le domaine de l'immigration, ce n'est pas donner toujours plus aux immigrés, comme parfois il nous est reproché.

Mais, c'est créer les conditions pour que des communautés dont l'histoire, les modes de vie, la culture sont différents, puissent vivre ensemble dans le respect des droits et des devoirs de chacun. Prôner le retour massif des immigrés, d'hommes, de femmes, d'enfants qui ont fait leur vie ici dans leur pays d'origine, relève de la mystification la plus dangereuse.

S'attaquer aux problèmes du logement, de la formation, voilà une politique pos-

sible et réaliste, la seule qui prépare l'avenir. La France a toujours été une terre d'immigration, par tradition d'accueil et par nécessité démographique. Hier, les Polonais, les Italiens sont arrivés. Beaucoup pensaient à l'époque que leur intégration ne serait pas possible ; aujourd'hui, nous savons vivre ensemble. Aujourd'hui, les Arabes, qui forment une grande partie des populations immigrées ne sont pas acceptés. Ils sont très souvent en France depuis des années et leurs enfants y sont nés. Il est important d'apprendre à vivre avec eux.

Le contraire d'un ghetto

Aussi, créer un titre unique de séjour et de travail de 10 ans renouvelable pour les étrangers établis, ce n'est pas faire une faveur de plus aux étrangers. C'est reconnaître qu'ils sont là durablement et atténuer les incompréhensions administratives.

Résorber les cités de transit et lutter contre la ségrégation sociale, ça n'est pas seulement une mesure pour la dignité de ces familles, c'est aussi œuvrer pour une diminution des tensions résultant d'un cadre de vie inadapté. Nous avons donné un nouveau coup d'accélérateur à cette politique avec la priorité que constitue la cité Gutenberg ; avec de nouveaux instruments juridiques en préparation pour mieux faire jouer la solidarité intercommunale ; avec de nouveaux moyens financiers mieux utilisés (le 0,1 % qui augmente de 15 % en 1984).

Donner une formation à ces hommes, ces femmes et ces enfants qui ont été délaissés, c'est donner plus de souplesse à notre appareil de formation et d'éducation pour qu'il réponde mieux aux problèmes des populations défavorisées ; le F.A.S. a reçu des moyens nouveaux pour contribuer à cet assouplissement. Leur permettre de développer leur identité culturelle, ça n'est pas encourager l'intégrisme musulman, c'est leur donner la possibilité de faire connaître à toute la population leurs traditions, leurs attentes, leurs problèmes. Une meilleure connaissance réciproque pour progresser ensemble, voilà la solution. Ces jeunes qui créent des radios, des associations, qui font de la musique ou du théâtre, le savent bien. Ils créent des formes originales d'expression qui mobilisent une grande partie de la jeunesse. Le contraire d'un ghetto, le contraire d'une perte d'identité.

Ces actions d'insertion qui veulent s'attaquer aux vrais problèmes sont des actions de longue haleine. Elles ne sont pas spectaculaires. Elles ne captivent pas les moyens d'information. Et pourtant, elles sont l'occasion d'échanges fruc-

tueux entre les gens. Elles font progresser le débat. Elles sont de nature à atténuer les tensions les inquiétudes nées de l'incompréhension. Le gouvernement a donc décidé d'aider ceux qui ont des choses à dire ou à montrer sur ce thème. Le Premier ministre vient à, ma demande, de donner instruction aux Commissaires de la République de recenser dans leur département, avec le concours de tous, les lieux où les habitants des diverses communautés ont pris leurs problèmes quotidiens en main pour les résoudre. Un budget de 2 millions de francs, géré par le FAS, est attribué à cette action. Des groupes départementaux avec les organisations professionnelles ou associatives seront mis en place. Ils pourront organiser des journées portes ouvertes, des débats, faire œuvre de création. Il y a déjà des projets qui remontent directement du terrain. Des projets classiques du type « semaine des ethnies » ou « rencontres avec le tiers monde », des projets plus novateurs qui ont pour but d'inviter les habitants du quartier à s'interroger sur leurs pratiques.

« Il faut des sanctions plus lourdes contre les auteurs des violences à caractère raciste ».

Combattre les racismes, c'est aussi avoir le courage de lutter sévèrement contre les manifestations violentes de cette intolérance humaine. Toutes les violences et tous les crimes sont odieux. Ils justifient tous des sanctions exemplaires. Ceux commis au nom de la race, de l'ethnie, de la religion, de la différence, sont particulièrement dangereux. Ils mettent en cause notre conception universelle de l'homme. Plus gravement que d'autres atteintes à l'intégrité physique des personnes, ils présentent le risque d'une dérive collective telle que le monde en a connue à des périodes particulièrement sombres de son histoire.

Il est donc légitime que le corps social se donne les moyens de les combattre avec une efficacité renforcée. Pour ne pas s'habituer et rester vigilant, il faut des sanctions plus lourdes contre les auteurs des violences à caractères raciste.

Il faut que les associations luttant contre le racisme interviennent dans ces procès, car en prenant la parole elles assisteront les victimes et participeront aux renforcements de nos défenses collectives. Tel est le contenu du projet de loi que le Garde des Sceaux et moi-même allons présenter au Conseil des Ministres dans les prochains jours.

Au-delà de cette violence, qui tombera sous le coup de la loi du 1^{er} juillet 1972, contre le racisme, ainsi modifiée, il y a une violence plus insidieuse, celle des mots qui cherchent à mystifier les Français ; en propageant des idées fausses, en portant atteinte à la dignité de communautés entières, en laissant penser que la cause de tous nos maux, ce sont les immigrés. Je sais que je ne convaincras pas en opposant des chiffres à d'autres chiffres. Mais, je ne peux laisser dire ou écrire n'importe quoi.

Ce que dit l'extrême droite et ce que reproduit une partie de la presse est basé sur un rapport de prétendus experts qui affirment qu'il y aurait 6 millions d'étrangers en France. Pour arriver à ce total, ce document amalgame les Français musulmans rapatriés et les Antillais qui, que je sache, ne sont ni étrangers, ni immigrés ! Les étrangers ruineront la Sécurité Sociale, mais les calculs s'appuient sur des chiffres arbitraires, et surtout, on oublie facilement les cotisations qu'ils paient, comme tout le monde. Les étrangers seraient la cause du chômage, mais on oublie de préciser que celui-ci a été multiplié par quatre alors que le nombre des étrangers restait stable. Les étrangers sont la cause... la cause de quoi ? Car, au bout de ces arguments qui n'en sont pas, la réponse n'est qu'un formidable « n'y a qu'à » : mettons-les tous dehors, ils n'ont qu'à repartir chez eux. Certes, certains immigrés repartent chaque année dans leur pays, d'autres le feront encore en nombre peut-être plus grand. Même ceux qui préconisent un départ massif savent bien que ce n'est pas la solution. Ni pour la France, ni pour les Français, ni pour les immigrés.

Il faut se donner tous les moyens d'offrir des réponses adaptées et humaines. Des réponses de justice pour sanctionner les violences. Des réponses pour donner aux immigrés un statut administratif, social et, en fait, une dignité de résidents. Des réponses de communication pour inciter les forces vives de notre pays, partis politiques, Eglises, associations, organisations professionnelles, à agir dans leurs champs de responsabilité. Des réponses d'homme enfin pour lutter individuellement contre les manifestations du racisme.

En effet, sur le terrain de l'immigration, comme sur celui du racisme, l'Etat ne peut rien tout seul. Il est le pilote, il doit remplir sa mission, mais aussi ouvrir la voie pour que d'autres agissent en même temps. C'est la responsabilité de chacun qui est engagée, car il y va de l'avenir de notre pays.

J'espère que tous ceux qui ont participé à ces Assises mais aussi ceux qui en sont absents sauront se mobiliser pour cette tâche urgente. □

George PAU-LANGEVIN :

« Le dialogue doit toujours l'emporter »



« Retrouvons donc nos manches, et au travail » : telle fut la conclusion des Assises

Au moment de conclure ces Assises, je voudrais vous dire simplement que ce jour est un beau jour pour les antiracistes. Aux jours les plus sombres de juin et juillet 1983, au moment des campagnes de haine, au moment où les tueurs se mettaient à viser les enfants, nous nous demandions dans nos organisations respectives si nous allions arriver à endiguer le flot. Allions nous conjurer le spectre des sociétés inégalitaires, violentes pour les non-blancs ? Ce sursaut nécessaire, il a eu lieu.

Vous êtes là, vous êtes venus nombreux, très nombreux, et par votre présence diversifiée, attentive, passionnée, vous portez témoignage. Vous êtes le signe même de la société pluriculturelle et pluri-raciale qu'est la France aujourd'hui.

Les Assises ont permis un dialogue fructueux, vif, animé, entre organisations, entre les différentes communautés, antillaises, gitanes, maghrébines ; entre générations (jeunes issus de l'immigration et immigrés de longue date).

La présence de nombreux jeunes d'ori-

gine étrangère, de nombreux Antillais, rappelle que le racisme est un et vise indistinctement les communautés, sans égard pour la carte d'identité. Le dialogue est chose difficile, dialogue entre nous, dialogue avec ceux qui ne pensent pas comme nous. Nos organisations elles-mêmes ont eu du mal à vivre ensemble, à passer sur les susceptibilités des uns, les maladresses des autres pour privilégier la tâche faite en commun ; devant l'urgence de la situation, elles sont pourtant parvenues à collaborer loyalement. Même s'il est difficile à

noyer et à poursuivre, le dialogue doit toujours l'emporter. Battons-nous pour cela !

Ce qui compte, ce n'est pas d'empêcher l'autre de parler, c'est de le convaincre. Le raciste, voire même le compagnon de lutte qui ne pense pas comme nous, n'est pas un ennemi à abattre, à dominer, mais un homme qui s'est fourvoyé à qui il convient d'ouvrir les yeux. C'est ainsi que sera brisé l'enchaînement de la violence.

Certes, nous ne nous dissimulons pas la difficulté de la tâche. Nous sommes à une époque où c'est Le Pen avec son discours démagogique qui remplit les salles et soulève les foules, où c'est le MRAP qui doit lui verser des dommages et intérêts.

Pourtant, c'est à la base qu'il faut convaincre ceux qui ne pensent pas comme nous. Il ne s'agit pas de discourir sur le racisme, mais de reprendre dans nos quartiers, sur le terrain, la discussion au cours des Assises locales et départementales. Notre réflexion sera alors enrichie de tous ces échanges qui ont eu lieu, de tous ces exemples qui ont été relatés et qui montrent que réellement les hommes de bonne volonté, par leurs initiatives mises bout à bout peuvent déplacer les montagnes.

Si nous nous arrêtons à cette journée, si réussie soit-elle, nous n'aurons pas rempli notre rôle, car ne seront venus ici que ceux qui étaient déjà en grande partie convaincus. Mais les autres, ceux que nous devons écouter, « décontaminer » selon l'expression de notre président, il nous appartient d'aller vers eux.

Que les Comités départementaux qui se mettront en place, imaginent ensemble les formes d'action les plus appropriées aux situations régionales ou locales.

Un regard trop misérabiliste

Ce ne sont pas seulement les partis, les syndicats, l'état, encore que leur rôle soient déterminants, qui doivent faire quelque chose. C'est chacun de nous qui, à sa manière, à sa place, dans son domaine peut contribuer à faire avancer les choses, renverser images et propos dévalorisants à l'encontre de la population immigrée ou différente, et supprimer donc une cause de rancœurs, de frustration d'humiliation. C'est chacun de nous qui peut écouter ce qu'a à dire son voisin de palier qui n'aime pas les jeunes Beurs qui chahutent dans la cour, qui menace d'enlever son enfant de l'école, pour tâcher de faire progresser son niveau de conscience, mais surtout en aidant à trouver une solution concrète aux problèmes posés.

Après ces deux jours de débats nous avons des pistes, des arguments nouveaux pour réfuter ceux des racistes et les idées reçues, par l'appui de la science (Pr Jacquard) et les réponses faites au sondage que nous avons commandité sur la perception des immigrés par les Français. Ce sondage nous a montré les contradictions que renferme le discours sur l'immigration, les fantasmes à prendre en compte, les couches de l'opinion sur lesquelles nous pouvons nous appuyer.

Dans les forums, les débats de qualité qui ont eu lieu, notamment à celui sur l'école, montrent que nombre d'intervenants ont parfaitement étudié les difficultés existantes et ont mis en œuvre déjà nombre de solutions originales, dans toute la mesure de leurs moyens. Dans leurs débats, les enseignants, ont montré leur volonté de faire en sorte que tous les enfants, quelle que soit leur couleur de peau, quelle que soit leur origine, aient des chances égales de réussite à l'école.

« Le rôle des médias dans la lutte contre l'image dévalorisée de l'immigré est déterminant ».

Une des conditions primordiales pour lutter, agir ensemble, c'est que change le regard trop souvent misérabiliste porté sur les différents acteurs de la cohabitation et sur les activités vécues en commun. Il faut que les immigrés, les Français noirs ou basanés, ne soient pas assistés, ne fassent pas l'objet d'un intérêt paternaliste et, somme toute, manipulateur de leurs différences, qui puisse mener à justifier l'inégalité dans les conditions de vie, d'habitat, de traitement par la justice.

La cohabitation entre Français et immigrés ne doit plus être ressentie comme un déclassement, mais il faut que les uns et les autres, retrouvant leur confiance en eux-mêmes, en leurs valeurs, puissent la ressentir comme une expérience positive. Le rôle déterminant des médias dans cette lutte contre l'image dévalorisée, dévalorisante de l'immigré doit être souligné et l'a été à juste titre.

Une aspiration générale s'est dégagée pour que les intéressés soient écoutés, entendus, que leurs initiatives soient valorisées et soutenues. Pour vivre

ensemble, il faut d'abord un respect mutuel des individus, une reconnaissance profonde de leur dignité.

La revendication d'un accès aux droits politiques s'inscrit dans ce contexte, et la distinction esquissée entre nationalité et citoyenneté peut constituer une piste de réflexion permettant de contourner les réels obstacles politiques, juridiques ou éthiques qu'implique cette revendication.

A cet égard, l'intervention de Farida Belghoul nous a montré une fois de plus les limites inhérentes à toute approche d'une notion. La revendication du droit à la différence qui fut un temps fort de la lutte contre l'impérialisme culturel est-elle aujourd'hui dépassée ? Faut-il mettre l'accent sur ce qui fait de chacun de nous un homme pareil aux autres, ou sur ce qui l'en différencie ? S'agit-il d'un droit octroyé dans le cadre d'une norme ? La formulation actuelle de la campagne est-elle insuffisamment explicite ? Pourtant quand elle s'intitule vivre ensemble avec « nos » différences, c'est que nous postulons bien que chacun diffère légitimement de son voisin, sans aucun paternalisme.

Il y a toutefois probablement de nouvelles pistes à explorer pour nous.

Ce qui est apparu clairement, c'est que pour vivre mieux ensemble il faut surtout lutter ensemble pour vivre mieux, dans l'école pour qu'elle soit meilleure et prenne en compte les aptitudes diverses des enfants, dans les quartiers pour que chacun puisse accéder à un logement de bonne qualité.

A la fin de ces journées, nous nous sentons sans doute plus forts, mieux armés pour reprendre la lutte au quotidien. Une première action simple que nous pouvons proposer, c'est que le 21 mars nous portions tous le badge « Vivre ensemble » qui est disponible ici. Ce que nous souhaitons également, c'est que la prochaine période et notamment la campagne électorale qui s'amorce ne soient pas l'occasion pour les hommes politiques de se servir du racisme et des immigrés comme d'un argument facile dans la campagne.

Quand à force de débats, d'échanges dans le pays, nous aurons engrangé de nouvelles richesses, nous nous arrêtons une nouvelle fois pour faire le point. Nous souhaitons, à l'occasion du 10 décembre « Journée Internationale des Droits de l'Homme », une nouvelle initiative d'ampleur nationale dont il appartient au Comité de préparation des Assises de déterminer la forme exacte. Il importe seulement qu'elle soit à la mesure des temps. En d'autres termes, la route est encore longue pour atteindre cette société plurielle et solidaire dont nous rêvons. Retrouvons donc nos manches, et au travail ! □

François GREMY

(Suite de la page 11)

commencer dès le mois de novembre. L'inertie des organisations aidant, cette précampagne n'a pas eu l'essor que nous voulions, et les Assises ressemblent plus au coup de pistolet du starter. Mais quoiqu'il en soit, durant toute l'année, l'action va se poursuivre.

Que ce qui se passe au niveau national, aujourd'hui, ait lieu au niveau régional, départemental ou local ! Que l'on parle du racisme et de ses dangers dans les entreprises, dans les sections des partis, dans les réunions politiques, dans les meetings syndicaux, dans les écoles — publiques ou privées —, chez les parents d'élèves ! Que le racisme soit le thème des homélies dans les temples, les églises, les synagogues ou les mosquées !

Que les médias soient courageux, et qu'ils y consacrent articles et émissions ! Que chacun, conscient du danger, agisse sur son terrain, avec ses moyens propres, selon sa sensibilité propre, selon son charisme !

Point n'est besoin pour cette campagne, de réunir des collectifs dévoreurs de temps et d'énergie, toujours menacés par la mesquinerie et les dosages médiocres de la « politique politicienne ». Que chacun fasse énergiquement sa longue et lourde tâche.

De la multiplicité de ces initiatives, petits ruisseaux ou grandes rivières, apparemment ou réellement spontanées, naîtra un fleuve puissant, et la nation ne pourra ignorer la voix des antiracistes. Plus elle sera forte, plus grande sera sa valeur d'entraînement.

Dans cette perspective, la journée d'hier nous a donné une grande joie. N'est-il pas extraordinaire que pour la première fois se réunissent des groupes que l'histoire a tellement déchirés, et que ce soit justement le racisme qui soit à l'origine de cette retrouvaille : je veux parler du communiqué commun des représentants des cinq principales confessions religieuses de ce pays : catholique, musulmane, protestante, juive et orthodoxe.

Ah ! si cet exemple pouvait être suivi d'autres semblables, et que la lutte contre le racisme soit l'occasion d'autres réconciliations, l'occasion de compétition dans la générosité plutôt que dans la mesquinerie. Pardonnez-moi, je rêve sans doute.

Cette campagne, inaugurée aujourd'hui, il faut qu'elle dure. Nous proposons de nous revoir dans une deuxième manifestation nationale qui aura lieu aux alentours du 10 décembre : Journée internationale pour les Droits de l'Homme. La forme que prendra ce deuxième temps fort, il nous faudra ensemble la déterminer. Mais disons de suite, que nous sou-

haitons que nous rejoignent ceux qui n'ont pas voulu, ni cru devoir le faire aujourd'hui.

Pour terminer, je pense que le terrain n'est pas défavorable. Une partie de l'opinion, de plus en plus grande, s'inquiète. Des crimes horribles comme celui du train de Bordeaux, ont un effet révélateur et émotionnel puissant. La Marche de l'Égalité est un indice de ces mouvements en profondeur de l'opinion. N'est-il pas surprenant que cette initiative, d'une fraîcheur quasi franciscaine, ait abouti à rassembler tant de monde. Et à mes yeux, ces 100 000 personnes, réunies sans tam tam, spontanément, valent bien quelques autres rassemblements organisés à coups de presse, de propagande et de médias.

Mais si belle soit elle, la spontanéité ne suffit pas ; elle risque de retomber comme un soufflé ; un long travail de renforcement, plus obscur et plus continu, est lui aussi nécessaire. Il exige la coopération de tous. C'est pourquoi je suis heureux de saluer les 89 associations qui ont participé au comité de préparation de ces assises et/ou qui ont apporté leur signature à l'appel. Encore une fois, qu'elles continuent : une action persévérante et obscure peut être la cause de germinations prodigieuses. Que d'autres se joignent à nous. Leur retard ne les condamnera pas : mieux vaut tard que jamais. Et je ne suis pas partisan de rejeter ni le fils prodigue, ni l'ouvrier de la onzième heure. Leur venue ne sera-telle pas le meilleur signe que nous avons gagné ?

Chers amis, il est temps de déclarer ouvertes ces Assises. Je le fais en ayant une pensée de reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré pour qu'elles aient lieu : le comité de préparation, tous ceux et celles qui ont signé l'appel, Monsieur le Président de la République qui nous a donné un encouragement décisif, les membres du gouvernement qui nous ont donné leur appui, je pense notamment à Madame Dufoix et à ses collaborateurs. Je ne veux pas oublier Monsieur Lemoine Secrétaire d'Etat chargé des D. et TOM. Merci aussi à tous ceux qui ont accepté de présider les forums et de rapporter les discussions. Merci aux orateurs de ce jour.

Enfin, parce que je les connais mieux, et sans vouloir par là ignorer les autres, permettez moi d'adresser une pensée tendrement fraternelle à quelques militants, que j'ai vus de près et qui se sont dépensés sans compter, au physique et au moral, pour le succès d'une entreprise en apparence folle.

Ce pourquoi nous combattons, chers amis et camarades, est important : il en

va de la qualité de notre existence en ce pays ; celle des Français, de tous les Français, et des étrangers ; il en va de nos institutions et de nos libertés publiques ; il en va de l'honneur de notre nation. Cela vaut la peine d'un engagement total, sans arrière-pensée et sans petitesse. Il nous faut de la foi, du courage et de la rectitude : mais nous n'en manquerons pas. □

Farida BELGHOUL

(Suite de la page 19)

droit à la différence. Différente je le suis. Comme tout à chacun. De fait, et à commencer vis-à-vis de ma propre sœur. Il ne saurait être question de la différence dans un rapport inégalitaire.

Un dialogue sur ce thème n'est possible que dans le cadre d'un échange réciproque. Une vraie différence s'énonce dans la réciprocité. Je ne puis donc à cette tribune exprimer une quelconque différence puisque réciprocité il n'y a pas.

Durant la Révolution Française, sous la houlette du jacobinisme, une confusion s'est établie entre la notion d'Etat français et celle de nation française. Etymologiquement, le mot nation vient du latin *natio* qui renvoie à une ethnie, un groupe culturel, à des coutumes etc. et pas forcément à un territoire, en tout cas certainement pas à un Etat. Cela nous conduit donc à établir une différence de taille entre la nationalité et la citoyenneté.

La citoyenneté renvoyant, elle, à la notion de responsabilité sociale vis-à-vis de sa communauté territoriale et administrative. C'est ainsi que l'on pourrait être de nationalité bretonne, corse, basque, occitane, arménienne, tzigane et citoyen de l'Etat français. De même on pourrait être algérien, portugais, malien et citoyen de l'Etat français. Durant la Commune de Paris, était considéré comme citoyen toute personne vivant, travaillant et luttant à Paris sans regard pour leur nationalité. Des dirigeants tels que Dombrowski, de nationalité polonaise, ou Frankel, de nationalité hongroise, n'étaient pas moins membres du Conseil de la Commune de Paris et siégeaient à l'Hôtel de Ville.

A l'heure de la décentralisation qui arrive pour contrebalancer deux siècles de jacobinisme, il serait temps de remettre à l'ordre du jour ces notions de citoyennetés et de nationalité. Ainsi, les minorités ethniques seraient des nations minoritaires de l'Etat français et non des minorités nationales. Et s'il faut absolument un slogan, je propose alors : « **Vivre ensemble avec nos ressemblances, quelles que soient nos différences** ».

« Vivre ensemble avec nos différences »

RÉDACTION

Catherine Le Bars
Claude Gavaille

Secrétariat de rédaction

Laure Lasfargues
Francis Manguy

Maquettes

Véronique Mortaigne

Photo

Abdelhak Senna

Photo de couverture

Bernard Morlino

Coordination

Jean-Michel Ollé

Société d'Édition
Différences.

89, rue Oberkampf
75011 PARIS
Tél. : (1) 806.88.33

Photocomposition -

photogravure
impression : C.P. Paris
Prix : 40 F
(Expédition : 8 F)

Mohamed SAHNOUN

(Suite de la page 69)

rer à ces groupes des formes différentes d'instruction scolaire...

Il faut donc manipuler avec prudence cette notion de différence, qui est peut-être culturelle, mais rien d'autre. L'évaluation des différences est souvent viciée à la base par de fausses comparaisons qui engendrent elles-mêmes de nouveaux conflits. L'erreur consiste à ne pas tenir compte de l'influence des circonstances sur le comportement des gens.

D'ailleurs Lévi-Strauss rappelle, dans une étude sur le racisme publiée par l'Unesco, que Gobineau ne concevait pas l'inégalité des races humaines de manière quantitative mais qualitative : pour lui les grandes races primitives qui formaient l'humanité à ses débuts (blanche, jaune et noire) n'étaient pas tellement inégales en valeur absolue que diverses dans leurs aptitudes particulières. La tare de la dégénérescence s'attachait pour lui au phénomène de métissage plutôt qu'à la position de chaque race dans une échelle de valeurs communes à toutes. Et Lévi-Strauss d'ajouter que le péché originel de l'anthropologie consiste dans la confusion entre la notion purement biologique (à supposer qu'elle existe) et les productions sociologiques et psychologiques des cultures humaines. Il a suffi à Gobineau d'avoir commis cette confusion pour se trouver enfermé dans le cycle infernal qui conduit d'une erreur intellectuelle à la légitimation de toutes les tentatives de discrimination et d'exploitation.

Pour revenir à l'Afrique du Sud, différence ou supériorité, l'apartheid apparaît bien comme un mal absolu, un crime contre l'humanité comme l'a défini l'ONU. Il ne saurait être assimilé complaisamment à une transgression ordinaire des droits de l'homme, comme le supposent les prises de position hypocrites de certains gouvernements qui prétendent dénoncer le racisme en Afrique du Sud pour se donner bonne conscience et qui s'accrochent à un commerce tous azimuts avec lui.

Politique d'agression enfin, l'apartheid déploie une stratégie belligène en Afrique du Sud, en Namibie et en direction des Etats souverains de la région.

Le comportement global du régime raciste sud-africain constitue une menace réelle à la paix mondiale. L'occupation par la force de la Namibie, au mépris de la légalité internationale, ainsi que l'oppression coloniale imposée à son peuple et le pillage effréné de ses ressources naturelles et humaines, démontrent amplement le caractère expansionniste de tout système basé sur le racisme.

L'Angola, le Mozambique, le Botswana, la Zambie et le Lesotho, paient régulièrement leur tribut, en vies humaines et en destructions de toutes natures. L'objectif immédiat de ces opérations de terrorisme d'Etat est l'anéantissement de la résistance des peuples d'Afrique australe. Le régime de Prétoria tente de donner corps à ses projets de satellisation de toute la partie australe du continent africain, pour réaliser ainsi le cordon sanitaire que constituait pour lui le colonialisme portugais dans le passé.

Dans cette guerre aux multiples facettes, livrée à la fois au peuple sud-africain, aux Etats voisins et à la condition humaine, l'apartheid bénéficie, il faut le dire, de puissants soutiens extérieurs. Les rapports d'intérêts très denses que certains pays maintiennent avec l'Afrique du Sud ont puissamment renforcé la capacité de défi du régime raciste à la communauté internationale. Ils constituent l'obstacle majeur pour l'application des sanctions pourtant limitées, sur lesquelles les Nations Unies s'étaient accordées.

Refus de collaborer...

Ces assises permettront, j'espère, la mobilisation des consciences contre le racisme et le crime d'apartheid, perpétuant ainsi une dynamique internationale de lutte pour leur éradication. Nul doute que ces assises sauront répercuter l'écho d'un appel unanime pour une solidarité internationale dans la mise en œuvre des contraintes nécessaires à exercer contre le régime raciste sud-africain. Il me plaît de souligner ici le rôle méritoire joué par les organisations antiracistes et anti-apartheid dans la consolidation de cette solidarité internationale à l'égard des peuples d'Afrique australe. Leurs actions ont eu le mérite exceptionnel d'avoir forgé un immense courant qui, à travers le monde, a porté et soutenu la nécessité d'une réaction collective en vue de l'élimination totale de l'apartheid et de la discrimination raciale.

Cette réaction collective devrait prendre le caractère d'un refus de collaborer d'une manière quelconque avec le régime raciste : refus d'acheter les produits sud-africains, de visiter l'Afrique du Sud, d'avoir des relations culturelles ou sportives avec le régime d'apartheid, et continuer d'exiger des gouvernements de cesser de profiter de l'exploitation éhontée des populations noires d'Afrique du Sud, se faisant ainsi volontairement ou involontairement les complices de cet esclavagisme qui ne cache pas son nom. □



LASFARGUES

Echos de la presse

Les Assises nationales et locales ont été passées en revue par l'ensemble des médias. La campagne « Vivre ensemble avec nos différences » se porte bien et se poursuit...

La presse dans son ensemble a largement répercuté les temps forts de la campagne « Vivre ensemble avec nos différences ». Des centaines d'articles et de communiqués sont parus dans la presse nationale, régionale, municipale et dans différentes revues (militantes, philosophiques, journaux de comités d'entreprises, etc). Parallèlement, des émissions télévisées et radiophoniques ont annoncé les Assises nationales et les Assises locales, en ont expliqué les objectifs et plus tard en ont rendu compte.

« Des Assises contre le racisme se tiennent ce week-end à Paris, à la maison de l'UNESCO », annonce *Le Matin* du 17 mars 1984. Mais un long chemin a déjà été parcouru pour permettre l'existence de ces deux jours de débats et assurer leur succès. Depuis plusieurs mois, tracts et affiches ont été distribués dans toute la France par dizaine de milliers d'exemplaires. Mille panneaux d'affichage de 3 mètres sur 4 ont été offerts par la Chambre Syndicale des Afficheurs.

L'écho qui a été donné à ces Assises est à l'image de la mobilisation qui a existé pour les organiser. Comme le rappelle *La Vie*, « en juin 1983, les militants du MRAP avaient pensé, au cours de leur Assemblée Générale, qu'il était important pour approfondir leur analyse et leurs réflexions sur le racisme, de faire appel à des organisations de toutes sortes : Eglises, syndicats, partis, mouvements de jeunesse, associations qui, à travers la France, vivent de façon concrète et positive des expériences de vie commune Français-immigrés. Et de les porter à la connaissance du public ». A droite comme à gauche, différents organismes ont répondu et ont lancé un appel pour la tenue des Assises. Appel publié par *La Croix*, *Libération*, *l'Humanité*, *Le Matin* et *Le Monde* (dans deux éditions différentes). « Devenue l'entreprise commune de multiples organisations, cet appel a été signé par des centaines de personnalités de tous horizons » (*l'Humanité*, 17 mars 84) — « Des personnalités représentant les secteurs les plus divers de la vie associative, politique, sociale, culturelle et religieuse » précise *Temps Libres*. Pas d'accord, dit *Le Figaro*, qui trouve là matière à polémiquer et s'étonne de voir figurer parmi les signataires de l'appel le nom de personnalités UDF et RPR à côté de députés ou sénateurs communistes et socialistes. Bravo pour cet esprit d'ouverture ! En tout cas, dans cet article, pas un mot sur le racisme ou sur l'immigration. Loin de là les préoccupations du *Figaro* qui préfère critiquer et ségréguer.

Les médias ont joué un rôle dans l'offi-

cialisation des Assises. Des interviews de Georgina Dufoix ou de Pierre Mauroy (certains journaux ont repris l'interview que ce dernier avait accordé au magazine *Différences*) ont apporté la caution morale et politique du gouvernement. Des reportages, des portraits de militants antiracistes ou de jeunes Beurs ont popularisé la démarche des Assises. Au total, plusieurs dizaines d'émissions à la télévision et sur les radios nationales et périphériques : *France-Culture*, *France-Inter*, *RTL*, *Radio 7*, *Radio-France Internationale*, etc. Sur *Antenne 2*, *Résistances*, le magazine des Droits de l'Homme, *C'est la vie* (quatre émissions de dix minutes chacune) et *Itinéraires* y ont été entièrement consacrés. Des journaux d'actualité sur les trois chaînes, des émissions religieuses ont également annoncé les Assises.

Ajoutons à cela une centaine d'émissions sur les radios locales privées. Enfin, quelques jours avant l'ouverture des Assises, plusieurs journaux nationaux et régionaux en ont rappelé les objectifs. A la une du *Monde* du 16 mars, dans un article consacré aux Assises nationales, Robert Solé explique : « Il ne s'agit plus de donner des armes aux convaincus mais de s'adresser à tous les Français. Examiner les conditions concrètes qui favorisent les comportements xénophobes, faire réfléchir sans culpabiliser et isoler les racistes doctrinaires ». C'est la fin du premier acte, celui où les acteurs se sont présentés. On attend l'évènement. Il aura lieu comme prévu les 16, 17 et 18 mars. Après ce deuxième acte, le rideau se referme. On attend alors les commentaires. Ils seront nombreux. Un large écho a été donné par les médias aux discours et débats des Assises. Beaucoup de journaux, à Paris comme en province, ont répercuté l'ambiance des forums et salué certaines interventions. « Pendant deux jours, les militants et sympathisants du MRAP ont réfléchi au phénomène raciste en France. Par carrefours, en présence de nombreuses personnalités, ils ont évoqué, non sans passion, leurs préoccupations de l'heure : l'émergence du phénomène Le Pen, la chasse au « faciès », l'inadaptation de l'école et du cadre de vie, la difficulté d'expression des cultures immigrées, etc. » (*La Croix*).

« Les Assises nationales contre le racisme ont connu un véritable succès. Elles ont vu la participation de milliers de personnes, venues de province et de la région parisienne. Deux jours durant, la passion a traversé les forums. Une volonté s'est dégagée : « décontaminer » l'opinion publique. Un sentiment s'est affirmé : « vivre ensemble, n'est ce pas agir pour vivre mieux ? » (*l'Humanité*). Dans le même quotidien, Bernard

Frederick souligne : « C'est un paradoxe, presque insoutenable, que le succès d'un rassemblement contre le racisme puisse être un évènement ». Succès ? « Stupéfiant succès de presse », peut-on lire dans *Rivarol* le 6 avril 1984, « mais pas succès populaire ». Pour ce journal, les Assises contre le racisme n'ont rassemblé que quelques centaines de Beurs (il s'étonne d'ailleurs que l'on puisse considérer comme racistes les meurtriers de jeunes Maghrébins, et s'amuse des propos de Georgina Dufoix qui ose prétendre que « Jean-Marie Le Pen est dangereux et développe l'intolérance sous toutes ses formes »).

« On a principalement parlé de ce que tous les participants se sont accordés à désigner comme l'ennemi public numéro un, le « fléau », le « virus » : l'intolérance », rapporte *Le Matin* qui regrette plus loin : « Dans les couloirs de l'UNESCO, il y avait peut être trop peu de jeunes et à peine une poignée de Beurs ». Pourtant certains d'entre eux ont manifesté leur présence : « Georgina Dufoix a été huée par des jeunes qui attendaient sans doute des propositions concrètes et non un discours général sur l'intolérance ». Ont-ils été plus satisfaits lorsqu'elle a annoncé la prise en compte des différentes mesures réclamées par les associations antiracistes ?

C'est Farida Belghoul qui a fait l'unanimité des journaux : « largement acclamée » (*l'Humanité*), « intervention passionnée » (*Le Monde*), son discours a été très apprécié et souvent repris. *Libération* lui consacre une interview au lendemain des Assises. « Farida Belghoul a réveillé d'un coup les murs endormis de l'UNESCO, par une intervention enflammée ». Des Assises, *Libération* en parle comme d'un colloque « sérieux et poli... trop organisé, sûrement ». Il s'étonne toutefois d'un tour de force, celui d'avoir réussi à faire exister sur une même liste, et aux Assises, Alain Krivine, Olivier Stirn et Chaban-Delmas, dont en plus les noms ont été publiés dans *l'Humanité*. « Décidément, il se passe bien quelque chose ! ».

Libération salue aussi favorablement la publication du sondage *SOFRES-Différences* : « Sondage étonnant car il révèle la méconnaissance profonde des personnes interrogées sur l'immigration. Tout un contexte qui justifie, s'il fallait une preuve supplémentaire, la nécessité de ces Assises contre le racisme ».

Des reportages télévisés et radio-diffusés ont également rendu compte des Assises et évoqué le sondage : journaux d'actualité sur *FR3* et *TF1*, *Mosaïque* sur *FR3*. Des émissions religieuses et deux émissions *Exils* (chacune d'une durée d'une heure) sur *TF1*. Une émission sur *Antenne 2* : *Aujourd'hui la vie*.

Parmi les journaux régionaux, signalons cette journaliste d'Agen qui a relaté de façon détaillée les Assises, commentant chaque intervention et le forum auquel elle a assisté. « *Un succès, reconnaît-elle, ces assises, dont le plus grand mérite est celui d'exister et de rassembler près de 2 000 personnes* ». Mais elle regrette plus loin de s'être sentie une « immigrée à Paris » et de ne pas avoir suffisamment entendu parler de la province. Pourtant un travail avait été fait localement, dans chaque région, dans chaque ville pour préparer les Assises nationales. Comme l'expliquait **Le Courrier Savoyard** du 16 mars, « ces assises invitaient chaque groupe — quel qu'il soit — à dire comment le thème « vivre ensemble avec nos différences » était vécu quotidiennement. Les réponses venues de tout le département de la part de groupes d'enfants, de lycées, d'aumoneries, d'associations de quartier, de comités d'entreprise, d'une MJC, de syndicats serviront de base au MRAP local pour participer aux Assises nationales. Ces témoignages ont fait état de multiples réalisations et activités interculturelles. Un exemple : dans une école, le partage de pains fabriqués par des parents d'élèves arabes. Tous les élèves français ont goûté et apprécié ».

Un flot de rhétorique ?

Si les Assises nationales ont été préparées localement, elles devaient aussi trouver une continuation avec des Assises départementales et locales, associant les organismes et les groupes concernés. « *Les Assises nationales donnaient le coup d'envoi solennel d'une série de rencontres et manifestations qui se tiendront aux niveaux local et départemental jusqu'au 10 décembre prochain, journée internationale des droits de l'homme* » (**Est-Eclair**, 21 mars 1984). « *Le MRAP entend descendre dans les quartiers d'Angoulême, dans les zones sensibles et les foyers pour parler des conditions de vie* » (**La Charente libre**, 16 avril 1984).

Une nouvelle fois, télévision et radio participent à cette campagne. Quarante émissions sur les radios décentralisées de **Radio France** ont proposé des interviews et des débats.

L'objectif de ces Assises locales, en province, dans chaque arrondissement de Paris ou en banlieue, est de « faire un inventaire des problèmes vécus localement » (**La Tribune - Le Progrès**). C'est aussi « dénoncer la montée du racisme, non seulement à travers ses formes violentes, doctrinales ou politiques, mais aussi sous une forme plus insidieuse et plus quotidienne » (**Les Dépêches**, 31 mars 1984).

Ces manifestations cherchent à montrer de façon vivante que « *les autochtones et les immigrés peuvent vivre ensemble* » (**Le Républicain Lorrain** 9 mai 1984). Dans ce but, fêtes, galas, expositions sont organisés. Dans chaque région de France, de nombreux journaux invitent leurs lecteurs à participer à ces rencontres : soirée interculturelle de musique et de cuisine à Marseille, concours de dessins et animations dans les écoles à Lyon, semaine cinématographique à Montpellier, exposition sur le Maghreb, rencontres théâtrales et concours de poésie, semaines de concertation sur le Tiers-Monde, etc. Toutes ces fêtes, ces manifestations doivent permettre de mieux faire connaître les communautés étrangères. « *Ces initiatives contribuent à lever les obstacles à la cohabitation par la connaissance de l'autre* » (**Midi libre**, 11 avril 1984).

En banlieue parisienne, des Assises sont également organisées avec parfois, comme à Stains le 18 mai, des débats reprenant les thèmes des Assises nationales. A Paris, les Assises locales ont rassemblé, sur le 20^e arrondissement par exemple, « des animateurs de radios libres, des journalistes, des membres d'associations d'immigrés, des résidents d'un foyer, des habitants du quartier » (**Quartiers Libres**, juin 1984). « *Ces assises sont un pas parmi d'autres* ». Autant de matériel concret, de propositions aux difficultés soulevées, d'initiatives dont le bilan aura été fait localement et nationalement. L'aboutissement de toutes ces actions sera la Journée du 10 décembre, puis celle du 21 mars 1985, Journée internationale contre le racisme.

En attendant le bilan de ces débats et de ces manifestations, certains journalistes se sont déjà questionnés sur leur intérêt et leur impact. « *Encore un flot de rhétorique ?* » s'interrogeait Robert Solé dans **Le Monde**. « *Non*, répondait-il, empruntant les propos des militants antiracistes, *il ne suffit pas de brandir des principes généraux* ». Il est certain, constatait-il plus loin, que « *ces arguments passent mal dans l'opinion et ne sont souvent même pas entendus. Une petite phrase de M. Le Pen a plus d'impact qu'un long discours* ».

C'est ce qu'écrivait autrement Bernard Thomas dans **Le Canard enchaîné** du 21 mars, où il développait quelques idées concernant la présence des immigrés en France, le taux de criminalité chez les Maghrébins et leur « responsabilité » dans le chômage. « *Ces vérités-là filtrent moins aisément dans les cerveaux que « Mohammed fait la valise* ». C'est moins populaire. Il en faudra des efforts pour faire entrer dans les crânes rétifs ces quelques vérités premières ».

Oui, la route est longue, et dans un premier temps, il était urgent de répondre aux politiciens qui répandent les idées contraires, de s'opposer aux idées fausses et de populariser des contre-arguments pouvant redynamiser le discours antiraciste. N'oublions pas d'ailleurs les jeunes : « *Tous les sondages montrent que les jeunes sont globalement moins racistes que les adultes. Et c'est normal : l'antiracisme, c'est la modernité* » (Albert Lévy, secrétaire général du MRAP, dans **Témoignage Chrétien** du 19 mars 1984).

Prolongement en quelque sorte de la Marche pour l'égalité de l'automne dernier, n'oublions pas non plus que d'autres temps forts devaient marquer cette campagne : la Journée internationale contre le racisme du 21 mars, une rencontre de pays de la Communauté Européenne sur la présence des étrangers, et un appel commun « au respect de l'autre » lancé le 15 mars par les cinq communautés religieuses françaises.

Populariser l'antiracisme

La réflexion qu'ont pu et pourront proposer les journaux à leurs lecteurs est un enjeu important dans cette lutte contre les discriminations. Plusieurs quotidiens et magazines ont proposé des dossiers sur l'immigration, une interrogation sur le racisme (**Le Monde**, **La Croix**, **Le Quotidien de Paris**, etc.). Pour la première fois, démonstration est faite publiquement de l'impossibilité de renvoyer les immigrés « chez eux », sous peine d'un drame social et économique. Commentaires d'ouvrages, interviews de personnalités, enquêtes ont complété le commentaire des médias sur les Assises contre le racisme. Etape primordiale : l'intolérance n'est-elle pas liée à une non-connaissance ?

C'est ce qu'a montré en tout cas le sondage réalisé par la SOFRES et le MRAP sur la présence des immigrés en France. Sondage que beaucoup de journaux ont repris, publiant les chiffres les plus significatifs.

Tout ce qui a pu être écrit ou dit à travers la presse, la radio et la télévision contribue à populariser les arguments antiracistes. Comme conclut **La Voix du Nord**, dans son édition du 2 juin, c'est à travers les médias, aussi bien que dans chaque petit groupe (comité d'entreprise, MJC, quartier, écoles, etc.) que la lutte contre le racisme pourra se développer et atteindre la collectivité nationale. □

Laure LASFARGUES

vingt ans ensemble



Bernard MORLINO

avec nos différences

**Compte-rendu
des Assises nationales
contre le racisme**

MAISON DE L'UNESCO - 16-17-18 mars 1984

Editions Différences